



Crédit photo : Coop de solidarité de Mont-Saint-Pierre

LE DÉFI DE LA PRÉSERVATION, SUR UN MÊME TERRITOIRE, D'UNE ESPÈCE ANIMALE MENACÉE ET D'UNE COMMUNAUTÉ

MÉMOIRE

**Consultation publique dans le contexte des projets pilotes pour
la population de caribous forestiers de Charlevoix
et la population de caribous montagnards de la Gaspésie**

**Conseil de la MRC de
La Haute-Gaspésie**



**Adopté par le conseil le 9 octobre 2024
en vertu de la résolution 12468-10-2024**



Crédit photo : Mathieu Dupuis Sépaq

1. TABLE DES MATIERES

2.	Contexte du dossier	6
3.	Présentation de la MRC de La Haute-Gaspésie	9
3.1.	Un bref tracé historique de la MRC de La Haute-Gaspésie.....	9
3.2.	Portrait général de la MRC de La Haute-Gaspésie et de ses municipalités locales	12
3.2.1.	<i>Les municipalités locales de la MRC</i>	16
3.2.2.	<i>Un niveau très élevé d'affectation spécifique du territoire</i>	16
3.2.3.	<i>Modes de vie traditionnels, culture et coutumes de la population et effet d'attraction démographique</i>	18
3.2.4.	<i>Dévitilisation et diversification économique</i>	19
3.2.5.	<i>Un vent d'espoir sur la Haute-Gaspésie</i>	22
3.3.	Profil socioéconomique de la MRC	31
3.3.1.	<i>Population totale : taux d'accroissement annuel</i>	32
3.3.2.	<i>Revenu total médian des ménages</i>	33
3.3.3.	<i>Taux d'activité, d'emploi et de chômage, 2021</i>	33
4.	Trois secteurs d'activité économique durement impactés	35
4.1.	Le secteur du récréotourisme	35
4.1.1.	<i>Description du secteur</i>	35
4.1.2.	<i>Données socioéconomiques du secteur</i>	36
4.1.3.	<i>Les pertes économiques dans le secteur du récréotourisme occasionnées par la mise en œuvre des mesures proposées par le projet pilote</i>	40
4.1.4.	<i>Observations et recommandations pour le secteur du récréotourisme</i>	46
4.2.	Le secteur de l'industrie forestière et sylvicole	53
4.2.1.	<i>Description du secteur</i>	53
4.2.2.	<i>Portrait sommaire de l'industrie</i>	54
4.2.3.	<i>Les pertes économiques dans le secteur forestier et de la sylviculture reliées au projet pilote</i>	55
4.2.4.	<i>Observations et recommandations en regard du secteur de l'industrie forestière et sylvicole</i>	61
4.3.	L'industrie éolienne	64
5.	Autres éléments majeurs impactés par le projet pilote	66

5.1.	Les chemins forestiers, une vocation multiresource.....	66
5.2.	Les mines	67
6.	Le contexte politique fédéral et québécois.....	70
6.1.	Le gouvernement fédéral.....	70
6.2.	Le gouvernement du Québec.....	71
7.	Proposition gouvernementale du 30 avril 2024 et principaux constats.....	72
7.1.	De nombreuses contraintes imposées au fil du temps et peu de résultats	73
7.2.	Incohérences et imprécisions du projet pilote	75
7.3.	ZHR et massifs de conservation : une proposition irresponsable et inacceptable.....	85
7.4.	Observations quant au caractère imprécis du projet pilote proposé.....	86
7.5.	Position du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie quant aux intentions de modifications réglementaires	87
8.	Position de la MRC de La Haute-Gaspésie, consensus régional et absence d’acceptabilité sociale	90
9.	Concertation des acteurs	91
9.1.	Des avenues de collaboration potentielles avec le secteur de la recherche.....	91
9.1.1.	<i>Le secteur de la recherche scientifique.....</i>	91
9.2.	La supplémentation : un projet absolument nécessaire	92
9.2.1.	<i>Implantation d’un centre de recherche en Haute-Gaspésie.....</i>	92
9.3.	Cogestion et implication essentielle du milieu	93
10.	Mesures compensatoires (impacts du projet pilote dans le milieu).....	94
11.	Sommaire : préoccupations, recommandations et position du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie	95
	Annexe A — Présentation des municipalités locales, MRC de La Haute-Gaspésie	106
	Annexe B — 43 questions soumises au gouvernement du Québec par la MRC de La Haute-Gaspésie.....	113
	Annexe C — Résolutions adoptées par le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie : opposition à l’égard du projet pilote	124
	Annexe D — Résolutions d’appui	130

Liste des figures

Figure 1 — MRC de La Haute-Gaspésie

Figure 2 : Découpage administratif MERN, janvier 2024, *MAMH*

Figure 3 : Découpage administratif MERN, janvier 2024, *MAMH*

Figure 4 : Carte générale des usages sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie. **Source** : *MRC de La Haute-Gaspésie, 2024*

Figure 5 : Carte générale des usages du territoire des MRC adjacentes à la Haute-Gaspésie

Figure 6 : Nombre de touristes estimé selon Tourisme Gaspésie, 2016-2021

Figure 7 : Répartition des touristes selon la période de visite, Gaspésie, 2019 et retombées économiques associées au tourisme, *Gaspésie, 2019 à 2023, en millions \$*

Figure 7 : Répartition des touristes selon la période de visite, Gaspésie, 2019 et retombées économiques associées au tourisme, *Gaspésie, 2019 à 2023, en millions \$*

Figure 9 : Répartition des répondants selon la période d'activité

Figure 10 : Répartition des entreprises selon le chiffre d'affaires

Figure 11 : Baisse d'activité observée à la suite de l'implantation des **mesures intérimaires**, *en % des répondants*

Figure 12 : Baisse d'activité anticipée en raison de la mise en œuvre des mesures proposées par le projet pilote

Figure 13 : Perte de chiffre d'affaires anticipée par les entreprises, *en millions \$*

Figure 14 : Perte estimée de PIB et d'emplois, *en millions \$ et en nombre d'emplois, ETC*

Figure 15 : Sommaire des retombées économiques du Plan de développement touristique des Chic-Chocs et de la Haute-Gaspésie

Figure 16 : Autres impacts négatifs des mesures pour l'organisation, *en % des répondants*

Figure 16A : Usages du territoire visé par le projet pilote à des fins récréotouristiques (ski de montagne et motoneige hors-piste), MRC de La Haute-Gaspésie, 2024

Figure 17 : Territoire et densité, *Gaspésie 2022*

Figure 18 : Possibilité forestière selon les régions d'application des garanties d'approvisionnement, *Gaspésie, 2020-2023, forêts publiques, m³ bruts et en milliers de m³*

Figure 19 : Schématisation des impacts des mesures proposées par le projet pilote sur l'industrie forestière

Figure 20 : Unités d'aménagement et régions d'applications *Bas-Saint-Laurent et Gaspésie, 2023-2028*

Figure 21 : Calcul de la superficie de l'UAF concernée par les mesures de protection

Figure 22 : Calcul de la possibilité forestière de l'UAF 112-663 à risque d'être déplacée

Figure 23 : Calcul des impacts économiques potentiellement déplacés pour la transformation du bois, *Haute-Gaspésie, 2021*

Figure 24 : Calcul du déplacement des travaux sylvicoles et pertes économiques potentielles associées au déplacement des travaux sylvicoles hors de la région

Figure 25 : Répartition des titres miniers d'exploration actifs

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition des MRC selon leur rang de vitalité économique, *Gaspésie, 2020*

Tableau 2 : Population totale, moyenne du taux d'accroissement annuel

Tableau 3 : Revenu total médian des ménages privés (2020)

Tableau 4 : Taux d'activité, d'emploi et de chômage, Gaspésie, 2021

Tableau 5 : Historique de fréquentation des infrastructures de la SÉPAQ, 2010 à 2021, en jour-visite

2. CONTEXTE DU DOSSIER

Depuis plusieurs années, le dossier de la conservation du caribou montagnard de la Gaspésie et de son habitat prend une place prépondérante dans l'actualité. Tous les niveaux de gouvernement (fédéral, provincial et municipal) sont impliqués directement dans ce dossier des plus sensibles.

L'ensemble des intervenants, dont le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, conviennent qu'il est essentiel de mettre en place des mesures afin de conserver cette espèce menacée et son habitat en raison du caractère extrêmement fragile du cheptel gaspésien. Toutefois, tenter de conjuguer les intérêts socioéconomiques du milieu de vie et de la région ainsi que les enjeux de conservation de cette espèce menacée et de son habitat est un défi de taille.

Le conseil de la MRC est composé d'un préfet élu au suffrage universel et des maires des municipalités locales du territoire. Dans ce dossier, le mandat du conseil est de représenter la population de la Haute-Gaspésie, de préserver la qualité du milieu de vie offert dans la région et d'éviter que les mesures de conservation proposées entraînent des conséquences socioéconomiques néfastes en restreignant ou en rendant plus difficile l'accès au territoire. Ce mandat est particulièrement important dans un contexte où le milieu de vie de la MRC de La Haute-Gaspésie est extrêmement précaire : nous sommes en présence de la MRC détenant le plus faible indice de vitalité économique du Québec, soit la 104^e position sur les 104 municipalités régionales de comté existantes à l'échelle québécoise. Le présent mémoire est donc axé sur les importants impacts négatifs susceptibles d'affecter les conditions sociales et économiques déjà extrêmement précaires de la communauté.

Dans ce contexte des plus préoccupants, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie considère qu'il a le devoir de s'impliquer activement dans cet important dossier. **Un dossier où il est question de la protection d'une espèce animale menacée, mais où le présent et le futur de la communauté vivant en Haute-Gaspésie seront menacés advenant la mise en œuvre des mesures proposées par le projet pilote.**

Il faut également considérer qu'un ensemble de mesures de conservation du caribou ont été mises en place et que de nombreuses recherches dans le domaine ont été réalisées au cours des dernières années. Malgré ces démarches, force est de constater l'absence de résultats satisfaisants sur le plan de la conservation et de l'augmentation du cheptel de caribou montagnard de la Gaspésie. Cependant, chaque mesure occasionne généralement un impact négatif sur les activités socioéconomiques qui se déroulent sur le territoire, notamment au niveau touristique, récréatif, forestier de la villégiature ou des activités de prélèvements fauniques. D'ailleurs, les mesures intérimaires en place depuis plusieurs années déjà affectent grandement la qualité de vie de la communauté et mettent en péril la survie de plusieurs intervenants socioéconomiques.

Le dossier est d'autant plus important puisque le cheptel de caribou est localisé essentiellement au sein du territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie, une communauté qui, elle également, se bat pour sa survie sociale et économique depuis plusieurs décennies. Nous sommes en présence d'une MRC qui déploie des efforts exceptionnels, et ce, à différents niveaux. Au cours des dernières années, les intervenants du territoire de la MRC ont dû faire preuve d'un très haut niveau de détermination, de créativité et de

concertation afin de mettre en place des conditions susceptibles de favoriser la consolidation et le développement de leur coin de pays.

Le statut de MRC la plus dévitalisée au Québec implique d'importants défis et fait en sorte qu'il n'y a aucune marge de manœuvre pour toute démarche affectant négativement son tissu social et économique. Un tel indice de dévitalisation signifie inévitablement un niveau beaucoup plus élevé de difficultés en matière d'identification de nouvelles pistes de diversification économique, d'où l'extrême importance de miser et de préserver les secteurs de développement économique actuel, soit le récréotourisme, la villégiature, les activités de prélèvements fauniques, les activités d'aménagement forestier, les travaux sylvicoles et le secteur de l'énergie éolienne.

Compte tenu des impacts potentiellement dévastateurs qui découleront de la mise en œuvre des mesures proposées par le projet pilote, la MRC de La Haute-Gaspésie s'est entourée d'une équipe de professionnels possédant des expertises diversifiées, notamment dans les domaines de la comptabilité, de la finance, du développement régional, du développement économique, de la gouvernance, de la biologie et du droit.

Le Regroupement des MRC de la Gaspésie, instance représentant les cinq MRC de la péninsule gaspésienne, a participé à la démarche en raison de la portée également régionale du dossier. L'équipe du Regroupement des MRC a participé aux rencontres organisées en lien avec la rédaction du présent mémoire. De plus, le Regroupement, avec l'appui des cinq préfets des MRC de la Gaspésie, a accordé un mandat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) afin de réaliser une étude destinée à chiffrer les impacts financiers et socioéconomiques occasionnés par la mise en œuvre des mesures proposées par le projet pilote. Plusieurs éléments de cette étude appuient les énoncés du présent mémoire.

La MRC de La Haute-Gaspésie a réalisé des consultations ciblées sur son territoire afin de connaître la position de différents acteurs socioéconomiques en regard de l'enjeu important de la conservation du caribou montagnard et de son habitat. Le contenu du présent mémoire est donc issu d'une démarche de concertation ayant permis de dégager un vaste consensus. Les démarches de consultation ont également permis de recueillir les données requises afin de réaliser l'étude précitée.

Pour procéder à l'élaboration du présent mémoire, la MRC de La Haute-Gaspésie a affecté des membres de son équipe de professionnels internes au dossier et a bénéficié du soutien de la firme Lelièvre Conseils, Développement des régions. Afin de respecter le rôle et les responsabilités associés à la gouvernance locale et territoriale en place (préfet élu et maires), expression de la démocratie, ce mémoire a été élaboré conformément à des orientations et des objectifs préalablement établis par le conseil de la MRC.

Que ce soit au niveau de l'exploitation des ressources naturelles, du développement du secteur touristique, du plein air, de la culture ou de l'attraction et de la rétention de nouveaux arrivants, d'importantes ressources ont été déployées et portent des résultats concrets. Toutefois, beaucoup de travail demeure encore à effectuer afin d'améliorer l'indice de vitalité précaire de la MRC. En ce sens, une extrême prudence est de mise lorsqu'il est temps de mettre en place des mesures qui auraient pour effet de freiner les démarches actuelles et futures de diversification sociale et économique.

Dans ce contexte, et en considération de leur mandat des plus légitimes de défendre la survie sociale et économique de leur milieu de vie, **les membres du conseil de la MRC affirment sans réserve que la mise**

en œuvre de toute mesure de conservation du caribou montagnard de la Gaspésie et de son habitat ne pourra se traduire par une atteinte à la survie sociale et économique du milieu de vie qu’offre la MRC de La Haute-Gaspésie. Ils rappellent également l’incontournable nécessité que la mise en œuvre des mesures de conservation du caribou et de son habitat ne représente pas une menace pour l’occupation du territoire.

Dans la perspective de valider ses craintes et son positionnement aux niveaux municipal et régional, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a considéré opportun de partager ses préoccupations aux quatre autres MRC de la Gaspésie. Celles-ci appuient sans réserve par résolution la position exprimée par le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie ([Annexe D](#)), qui représente ainsi un consensus régional.

Bien que la MRC de La Haute-Gaspésie accorde de l’importance à l’exercice de consultation publique présentement en cours, il est déplorable que le gouvernement du Québec n’ait pas sollicité la participation du palier municipal, principal intervenant concerné par les mesures proposées, afin d’élaborer le projet pilote visant la population de caribous montagnards de la Gaspésie. Le document soumis pour consultation présente plusieurs aberrations, un caractère improvisé et un manque de considération à l’égard des spécificités et enjeux présents sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie. Le conseil invite encore une fois le gouvernement à l’impliquer directement, tout comme l’ensemble des intervenants socioéconomiques impactés, dans la démarche de conservation du caribou montagnard et de son habitat.

3. PRÉSENTATION DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

3.1. UN BREF TRACÉ HISTORIQUE DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

Afin de mieux tracer les voies de l'avenir, il est souvent important d'examiner les traces du passé. Nous croyons pertinent de présenter brièvement les grandes étapes historiques ayant forgé le développement de la Gaspésie du Nord, en l'occurrence de la MRC de La Haute-Gaspésie. Le texte suivant exprime assez clairement les efforts qui ont dû être réalisés par la communauté afin de poursuivre l'occupation de leur territoire, de leur milieu de vie.

L'économie du nord de la Gaspésie avant 1850

Avec l'époque de la Nouvelle-France, on développe très tôt les pêcheries dans le golfe du Saint-Laurent. La volonté royale de Louis XIV ne fait aucun doute. Comme le démontre Mario Mimeault par la découverte de nombreuses archives à Versailles, le poste de Saint-Maxime-du-Mont-Louis a la double fonction de développer un commerce de la pêche à la morue et de contrer la venue des Britanniques dans le fleuve.

En parallèle à la pêche, une agriculture de subsistance s'organise. Des ressources naturelles sont découvertes et diverses industries voient le jour. L'exemple le plus connu est celui de la carrière d'ardoise dans l'est de notre actuelle MRC. Michel Sarrazin, médecin et botaniste, co-seigneur de La Madeleine, tente de développer cette industrie afin de couvrir les toitures de la capitale coloniale, Québec.

Après la Conquête britannique de 1763, les Jersiais arrivent assez rapidement sur nos côtes pour la pêche à la morue. Au nord de la Gaspésie, ce sera Le Boutillier. Mais avant, Panet, puis Lemieux et Buteau deviennent seigneurs de Sainte-Anne-des-Monts. Ils organisent le territoire selon le système de peuplement seigneurial issu du Régime français. C'est donc, avec les années 1840-50, qu'apparaissent les premières grandes fermes dans les régions de Cap-Chat et Sainte-Anne-des-Monts.

De 1850 à 1875

L'industrie forestière apparaît à Cap-Chat puis à Sainte-Anne-des-Monts. C'est en 1851 que William Price fonde sa scierie la plus à l'est sur le fleuve Saint-Laurent, à Cap-Chat. On y trouve une des dernières grandes forêts de pin blanc. Il nomme à sa tête le jeune Théodore-Jean Lamontagne, qui sera plus tard l'édificateur du Château aujourd'hui bien connu.

Les premières familles arrivent dans les monts Louis (plus ou moins dans les actuelles localités de Rivière-à-Claude à L'Anse-Pleureuse) à partir d'environ 1860. Ces gens proviennent presque tous de Montmagny, Cap-Saint-Ignace et des localités environnantes. Ils viennent ici essentiellement pour la pêche, mais aussi pour la chasse à la baleine.

Le postier Timothée Auclair est un témoin privilégié de cette époque. Il nous laissera des souvenirs écrits du développement de cette période de croissance sans précédent pour le nord de la Gaspésie.

Le commerce au détail se structure également durant cette période. Des entrepreneurs comme Lamontagne mettent fin au quasi-monopole que détenait John LeBoutillier en Gaspésie. Rappelons que celui-ci fut seigneur de Sainte-Anne-des-Monts précisément durant ces années.

Les années 1860 voient l'apparition du commerce international sur nos côtes, comme le démontre les dizaines de navires norvégiens qui amarrent à Cap-Chat et Sainte-Anne-des-Monts. C'est la grande époque du bois de fuseau qui approvisionne les entreprises de textile européennes et américaines.

De 1875 à la Première Guerre mondiale

Nos grands entrepreneurs régionaux survivent à la crise économique mondiale de 1873. Rappelons que ce phénomène provoque la faillite de dizaines de milliers d'entreprises en Occident. Lamontagne est quelque peu affaibli, mais poursuit l'opération et le développement de ses entreprises. La demande en bois est tellement importante, nos ressources sont tellement abondantes, il ne pouvait pas en être autrement. Une autrice américaine, Effie Bignell, séjourne dans la région en 1904 et 1905. Elle témoigne de cette industrie forestière florissante. En 1900, on estime la population de Cap-Chat et Sainte-Anne-des-Monts à environ 2500 personnes.

Durant cette période, on voit également l'arrivée des Britanniques et autres anglo-saxons qui découvrent et profitent des rivières à saumon de notre territoire. Ils y développent une économie « touristique » et procurent de l'emploi à beaucoup de gens d'ici (guides de pêches, cuisiniers et autre personnel d'entretien). Il s'agit des balbutiements d'un tourisme de plein air qui fera principalement son apparition avec les années 1970-80.

Des années 20 à la Révolution tranquille

Au cours des années 1920, Gaspé-Nord voit son économie marquée par le commerce international, largement soutenu par la James Richardson Company. La famille Russell joue également un rôle clé dans la région, influençant son développement jusqu'aux années 1970.

En 1937, la création du parc de la Gaspésie marque une étape importante dans la protection du caribou et le développement du tourisme, faisant de la région une destination prisée.

L'agriculture connaît un essor significatif avec la croissance de la population, tandis que le gouvernement de Maurice Duplessis favorise l'électrification rurale, consolidant son pouvoir jusqu'à sa mort en 1959. Vers la fin des années 1950, de nouveaux regroupements d'affaires comme les « Jeunes commerces de Gaspé-Nord » commencent à émerger, reflétant une dynamique économique renouvelée.

L'évolution du transport terrestre et de la navigation, notamment entre Sainte-Anne-des-Monts et Sept-Îles, renforce les échanges régionaux. Dans la région de Marsoui, des entreprises locales, comme celles d'Alphonse Couturier et la mine Candego, contribuent à la vitalité économique.

Ainsi, des années 1920 à la Révolution tranquille, Gaspé-Nord traverse une période de transformations marquantes, qui préparent la région aux changements à venir.

Une économie nord-gaspésienne depuis les années 1960

Il y a une corrélation directe entre la prise du pouvoir de Jean Lesage et la fin de l'agriculture en Haute-Gaspésie. La fin des aides gouvernementales pour les engrais, l'interruption du déneigement des routes de campagnes, la fin des écoles rurales est accélérée. Lesage dira d'ailleurs à M^{gr} Courchesne, archevêque de Rimouski, que le gouvernement n'offrira plus de soutien pour l'exploitation des « terres de roche ».

La Haute-Gaspésie avait pourtant des fermes laitières prospères, beaucoup de pâturages et des exploitations agricoles diversifiées à l'échelle humaine.

La fermeture des colonies de l'arrière-pays à partir de 1970 contribue à fragiliser le tissu social de Gaspé-Nord. Cela dit, une économie très dynamique et structurante existe jusqu'au début des années 80.

Encore dans les années 1970, la James Richardson Company exporte son bois d'œuvre à l'international. Des courtiers de Cap-Chat partent à la conquête du monde. Des dirigeants de l'entreprise se rendront en France, en Angleterre et dans les pays du Maghreb pour la recherche de nouveaux débouchés. La Tunisie sera un de ces marchés. Des cargos appareillent alors du port de Cap-Chat pour traverser l'Atlantique et se rendent dans tous ces pays. L'incendie de cette grande entreprise gaspésienne en 1975 marque le début d'une grande torpeur économique dans notre MRC, mais avant tout pour cette ville comptant alors 5000 habitants. Elle fondera de moitié.

À partir de la fin des années 50, le dynamisme de Mines Gaspé à Murdochville va irradier jusque sur la côte : de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine jusqu'à Marsoui, des dizaines de travailleurs arpenteront la route 198 jusqu'au début des années 2000. Le port de Saint-Maxime-de-Mont-Louis était d'ailleurs un lieu stratégique pour l'entreprise minière.

De 1969 à 1982, Mines Madeleine assure des centaines d'emplois directs et indirects de Cap-Chat à Marsoui. D'abord voulue par Jean Lesage avec la campagne électorale de 1962, l'économie est alors dopée par cette importante entreprise ; celle-ci ayant d'ailleurs des pratiques avant-gardistes, notamment pour l'extraction du minerai. Les commerces et autres entreprises de services se développent alors à pleine capacité. Les propriétaires de quincaillerie font alors fortune, notamment par la vente de dynamite. Combiné à la James Richardson Company à Cap-Chat et Mines Gaspé dans la région de Saint-Maxime-de-Mont-Louis, on peut assurément qualifier cette époque d'âge d'or pour l'économie de la Gaspésie du Nord.

Parallèlement à ce développement industriel et commercial, on voit drastiquement la disparition des petits pêcheurs côtiers qui caractérisaient l'économie nord-gaspésienne depuis le XIXe siècle. Durant l'été 1974, des pêcheurs de Tourelle jusqu'à Cap-Chat luttent contre l'intrusion des chalutiers à l'intérieur des lignes de pêche côtière. Ils organisent une révolte où les armes à feu seront utilisées. Dans les années 80, le dramaturge David Lonergan mettra en scène cette épopée par la pièce « L'été des carcasses », jouée par la troupe « Pince farine ». L'économie basée sur la culture démarre justement dans les années 1970-80, un secteur qui a aujourd'hui un effet structurant sur le PIB de la MRC grâce à ses importantes retombées touristiques.

Le chantier maritime Verreault continue de fournir des emplois à l'ouest de la MRC, tandis qu'un nombre sans cesse grandissant de PME émergent, notamment dans le domaine du plein air et du récréotourisme, contribuant à la résilience et à la diversification de l'économie nord-gaspésienne.

Conclusion

Après 200 ans de défis, de sursauts, de réussites et d'échecs, l'économie du nord de la Gaspésie a traversé de nombreuses transformations. Du développement des pêcheries sous le régime français jusqu'à l'essor industriel des XIXe et XXe siècles, en passant par les années 1920 et la Révolution tranquille, une modernisation marquée s'est observée malgré le déclin de l'agriculture et la fermeture des colonies de l'arrière-pays. Toutefois, des industries comme la James Richardson Company et les Mines Madeleine ont maintenu un certain dynamisme jusqu'aux années 1980.

Aujourd'hui, à la suite d'une importante perte démographique et d'enjeux économiques préoccupants, les intervenants socioéconomiques se sont tournés vers une économie basée de façon prépondérante sur le secteur du récréotourisme, du plein air, du prélèvement faunique et de la villégiature.

Nous pouvons affirmer aujourd'hui que cette réorientation prise dans les années 2000 s'avère porteuse d'espoir et de résultats positifs pour la communauté de la Haute-Gaspésie. Nous sommes conscients qu'il y a encore beaucoup de travail à réaliser afin de combler les pertes liées à l'effondrement d'une économie basée majoritairement sur l'exploitation des ressources naturelles traditionnelles. Malgré cela, un grand vent de fierté se dégage du choix social voulant que le récréotourisme soit le principal outil de reconstruction de l'économie du nord de la Gaspésie. Nous osons espérer que les gouvernements provincial et fédéral se révéleront être des partenaires dans la préservation et l'amélioration du milieu de vie qu'est la MRC de La Haute-Gaspésie.

3.2. PORTRAIT GÉNÉRAL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE ET DE SES MUNICIPALITÉS LOCALES

La MRC de La Haute-Gaspésie est située dans la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Elle s'étend sur 138 kilomètres de littoral et couvre un territoire de 5 052,35 km² dont près de 3 600 km² sont situés en territoires non organisés (TNO). La partie habitée du TNO est gérée par la MRC, qui agit au même titre qu'une municipalité locale. Elle offre donc les services publics tels que la gestion des matières résiduelles, les services de protection contre les incendies, la voirie, les loisirs, etc. La proportion du territoire qu'occupe la forêt est de 91 %, soit 80 % de forêts publiques et 11 % de forêts privées. En 2024, sa population s'élevait à 10 989 habitants répartis dans huit municipalités et deux territoires non organisés (Mont-Albert et Coulée des Adolphes).

Code	Municipalité	Désignation	Population (2024)	Superficie terrestre(km ²)
04005	Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	M	290	261,12
04010	Saint-Maxime-du-Mont-Louis	M	1 046	230,31
04015	Mont-Saint-Pierre	VL	202	51,53
04020	Rivière-à-Claude	M	151	156,05
04025	Marsoui	VL	273	177,07
04030	La Martre	M	189	178,30
04037	Sainte-Anne-des-Monts	V	6 090	264,59
04047	Cap-Chat	V	2 573	181,01
04902	Mont-Albert	NO	175	3 465,08
04904	Coulée-des-Adolphe	NO	0	87,29
Total :			10 989	5 052,35

Désignation

- M = Municipalité
- NO = Territoire non organisé
- V = Ville
- VL = Village

Figure 1 — MRC de La Haute-Gaspésie¹

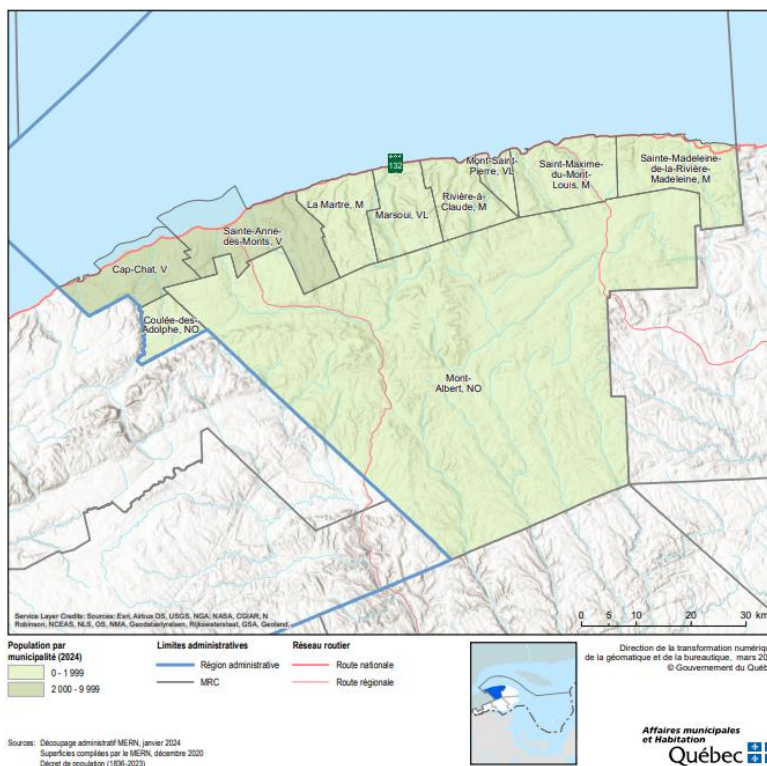


Figure 2 : Découpage administratif MERN, janvier 2024, MAMH²

¹ <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/cartes/mrc/040.pdf>

² <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/cartes/region/11.pdf>

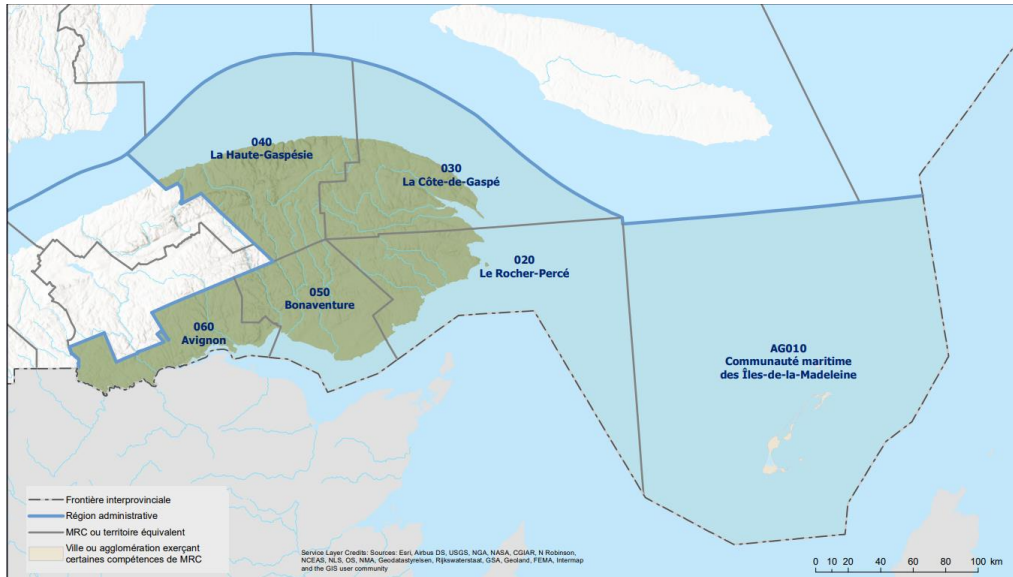


Figure 3 : Découpage administratif MERN, janvier 2024, *MAMH*²

De tout temps, ce territoire baigné par la mer et ceinturé de montagnes a fait face à des vents contraires. Bien que singularisée par des paysages époustouflants, elle a dû composer avec une économie chancelante, longtemps dépendante de l’exploitation des ressources naturelles. Les scieries et la pêche ont joué un rôle prépondérant dans le développement de ce secteur de la péninsule gaspésienne, toutefois les deux secteurs ont subi des diminutions drastiques de leur niveau d’activité respectif, ce qui n’est pas sans conséquence majeure sur la situation sociale et économique au sein de la communauté.

Il est important de mentionner que plusieurs vagues de délocalisation et de centralisation des services gouvernementaux réalisées au fil des dernières décennies par le gouvernement du Québec ont occasionné la perte de centaines d’emplois directs et indirects sur le territoire de la MRC. Les directions régionales du ministère du MELCCFP et du MRNF sont essentiellement visées.

Un défi supplémentaire se retrouve sur le territoire de la Haute Gaspésie. Il s’agit de l’importante question du transport des personnes et des marchandises, cette portion de la péninsule gaspésienne étant la moins bien desservie à ce niveau. Il est généralement reconnu que la présence d’infrastructures de transport occupe une place prépondérante dans le processus de développement social et économique d’un milieu. Or, le territoire de la Haute-Gaspésie ne bénéficie pas de la présence d’un chemin de fer ni d’un service de transport aérien avec vols de lignes à horaire fixe. L’absence de ces deux modes de transport représente un défi supplémentaire pour la communauté localisée à plus de 500 et 800 kilomètres de la capitale et de la métropole québécoise et qui, de plus en plus, bénéficie d’une clientèle internationale sur le plan récréotouristique.

Malgré ces nombreux défis rencontrés au fil des dernières décennies, la mobilisation et le dynamisme des intervenants du milieu, conjugués à l’arrivée de nouveaux arrivants et entrepreneurs dans le milieu, ont permis de freiner, voire de renverser, la spirale négative de dévitalisation en place. Il est extrêmement important de réaliser que ce redressement n’est pas le fruit du hasard, il est en majeure partie imputable à quelques éléments tels que :

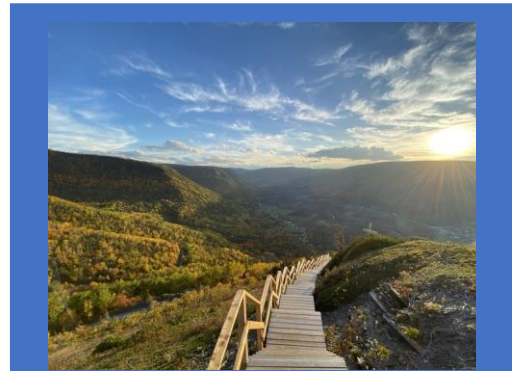
- la présence d’un produit d’appel unique et extrêmement fort, soit l’arrière-pays de la Haute-Gaspésie située aux abords des splendides monts Chic-Chocs et McGerrigle ainsi que du parc de la Gaspésie ;
- le haut niveau de détermination des élus et acteurs socioéconomiques du milieu ;
- les efforts majeurs réalisés en matière de diversification des activités économiques du milieu ;
- les efforts réalisés en matière de transformation d’une économie traditionnellement basée sur l’exploitation des ressources naturelles vers une économie axée fortement sur les activités de récréotourisme et du plein air de niveau international ;
- le fort potentiel d’attraction de nouveaux arrivants (jeunes familles, professionnels, etc.) en raison de la vaste gamme d’activités de plein air de très grande qualité.

Aux éléments ci-devant mentionnés, nous devons ajouter que ce redressement social et économique majeur n’aurait pu survenir sans la capacité de mobilisation qu’ont en commun les élus, les entrepreneurs et les acteurs communautaires de la Haute-Gaspésie. Au fil des ans, ceux-ci ont multiplié les initiatives afin de contrer la dévitalisation, de ses efforts ont porté fruit. De nouveaux commerces sont apparus. Certains, à l’instar de Couleur Chocolat et du Sea Shack à Sainte-Anne-des-Monts, de Valmont plein air à Cap-Chat, de la Coop du Cap à La Martre ou encore de l’Amarré à Saint-Maxime-du-Mont-Louis sont devenus les emblèmes d’un territoire qui refuse d’abdiquer.

De nouveaux organismes ont également vu le jour afin de combler des besoins communautaires. Le collectif *Nourrir notre monde*, qui vise à favoriser l’accès de la population à une alimentation durable, solidaire, saine et locale, en est un exemple.

Nous pouvons dire que beaucoup d’avancées significatives ont été réalisées au cours des dernières années sur le plan de l’occupation dynamique du territoire en Haute-Gaspésie. Toutefois, énormément de travail demeure encore à accomplir afin d’atteindre le plein potentiel de qualité de vie et de développement socioéconomique auquel la MRC de La Haute-Gaspésie est en droit de s’attendre.

Le conseil de la MRC est convaincu de la nécessité d’assumer un leadership mobilisateur dans le présent dossier. L’objectif légitime étant de maintenir les conditions essentielles permettant la poursuite de l’occupation de son territoire.



Paysage typique de la Haute-Gaspésie, ces monts et ces anciennes vallées glaciaires baignées par la mer font le bonheur des amateurs de plein air. Sur cette image, Mont-Saint-Pierre qui a procédé à l’inauguration de sa station de montagne sur mer en 2024. Entre observatoire et rampe de lancement pour les adeptes de vol libre, elle offre une vue imprenable sur le paysage.

Source : *Vacances Haute-Gaspésie*

3.2.1. Les municipalités locales de la MRC

Comme il n’y a pas de provinces sans régions, il n’y a pas de MRC sans communautés locales. Nous présentons à l’[Annexe A](#) une brève description des villes et municipalités locales qui composent la MRC de La Haute-Gaspésie, soit :

- Cap-Chat
- Sainte-Anne-des-Monts
- La Martre
- Marsoui
- Rivière-à-Claude
- Mont-Saint-Pierre
- Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

3.2.2. Un niveau très élevé d’affectation spécifique du territoire

Les deux illustrations ci-après démontrent très clairement le pourcentage extrêmement élevé du pourcentage d’affectation territoriale spécifique présent sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie. Nous pouvons y observer la variation des pourcentages d’affectation territoriale avant et après l’éventuelle application des mesures proposées par le projet pilote.

MRC / Superficie (KM2)	Total	Aire protégée (AP)	%	Aire protégée + Massif projet pilote	%	AP+ TERRITOIRE FAUNIQUE STRUCTURÉ (TFS)	%	AP + TFS+ ZHR projet pilote	%
MRC de La Haute-Gaspésie	5052	926	18,3%	1 758	34,8%	2005	39,7%	3668	72,6%
MRC de La Côte-de-Gaspé	4089	272	6,7%	272	6,7%	378	9,2%	378	9,2%
MRC du Rocher-Percé	3074	198	6,4%	198	6,4%	435	14,2%	435	14,2%
MRC de Bonaventure	4385	369	8,4%	369	8,4%	428	9,8%	428	9,8%
MRC d'Avignon	3440	162	4,7%	162	4,7%	254	7,4%	254	7,4%
Total des MRC	28709	2583	9,0%	3478	12,1%	6532	22,8%	8832	30,8%
Total des MRC sans HG	23657	1657	7,0%	1720	7,3%	4527	19,1%	5164	21,8%
Actuel pour tout le Québec			17%		17%				
Visée pour tout le Québec			30%		30%				

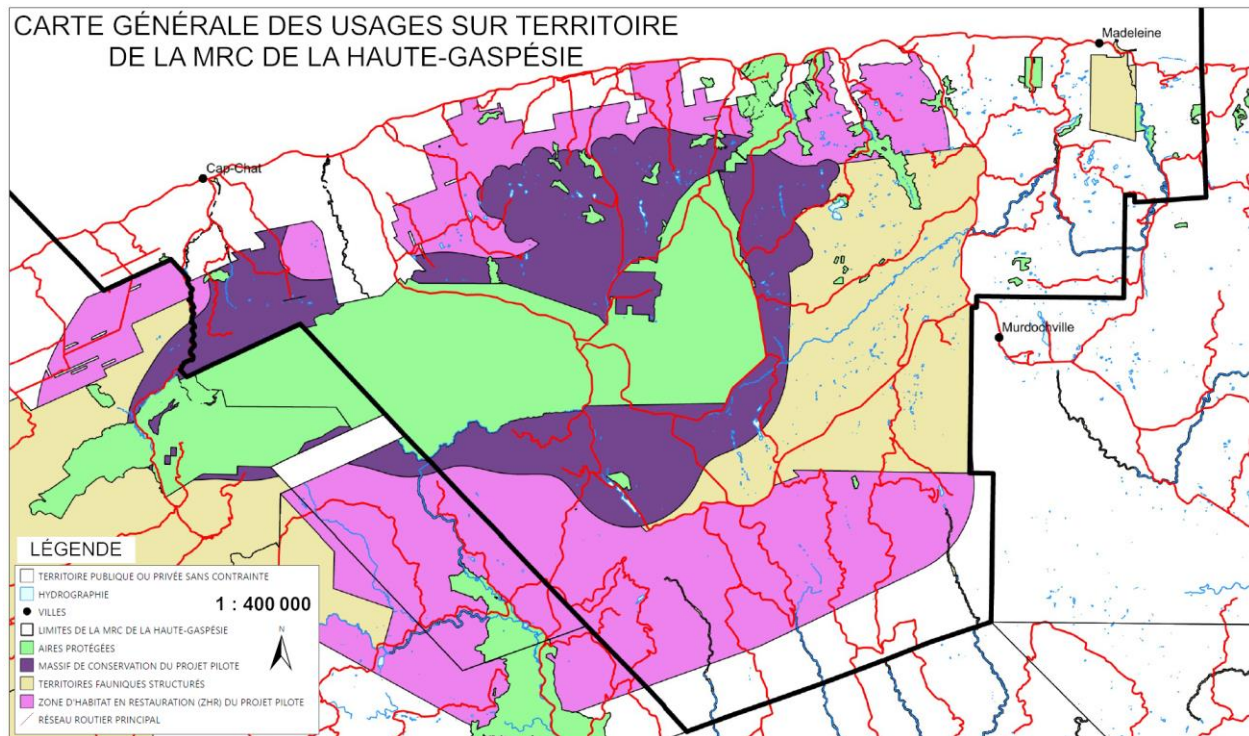


Figure 4 : Carte générale des usages sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie. **Source :** *MRC de La Haute-Gaspésie, 2024*

Il est très important de considérer que la MRC de La Haute-Gaspésie s’est vu imposer par le gouvernement du Québec un très fort pourcentage d’affectation territoriale spécifique (territoire faunique structuré, réserves écologiques, etc.). Ce pourcentage **s’établit actuellement à 39,7 %**. Cette situation **génère déjà une série de contraintes et d’exigences administratives et réglementaires**, tant pour les opérateurs d’entreprises récréotouristiques et forestières que pour les usagers du territoire. Il est important de mentionner que certaines affectations, telles que les réserves écologiques, interdisent carrément tout accès au territoire visé.

Si les mesures proposées par le projet pilote étaient mises en œuvre, **près de 75 % du territoire de la Haute-Gaspésie ferait l’objet de mesures ayant pour effet de restreindre l’accès au territoire, ce qui produirait des conséquences désastreuses pour le développement socioéconomique de la MRC.**

À titre de comparaison et afin de démontrer le caractère exagéré des mesures proposées par le projet pilote, les données illustrent qu’en moyenne 17 % du territoire des MRC du Québec est affecté de mesures de protection fauniques et floristiques. Ces chiffres démontrent clairement que la MRC de La Haute-Gaspésie, qui a diversifié et orienté son économie des 20 dernières années principalement vers le récréotourisme, devra composer avec un **niveau de contrainte d’utilisation de son territoire environ cinq fois plus élevé que la moyenne des MRC au Québec.**

Dans ce contexte, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie **s’oppose à la mise en œuvre des mesures proposées par le projet pilote, exige le retrait de la proposition et exhorte le gouvernement du Québec à refaire l’exercice en impliquant les intervenants locaux et régionaux impactés.** Il est évident qu’une

collaboration entre le MELCCFP et le milieu permettra d'identifier des alternatives viables tant pour la protection du caribou que pour la communauté de la Haute-Gaspésie.

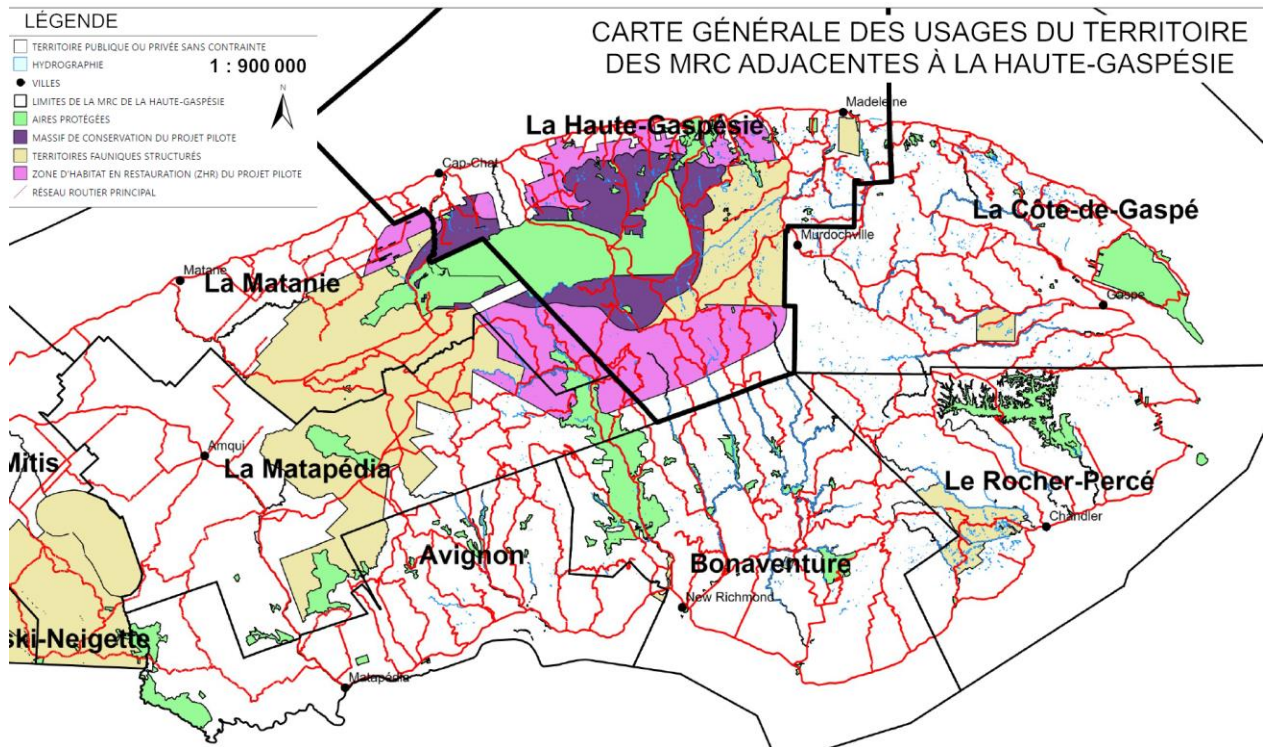


Figure 5 : Carte générale des usages du territoire des MRC adjacentes à la Haute-Gaspésie

La figure ci-haut illustre clairement l'importance des affectations territoriales spécifiques visant le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie comparativement aux autres MRC de la région. Une situation très **contraignante, inéquitable** et qui amène de nombreux défis à une MRC qui a fait le choix de diversifier son économie essentiellement sur la base du récréotourisme.

3.2.3. Modes de vie traditionnels, culture et coutumes de la population et effet d'attraction démographique

Il est essentiel d'aborder la **dimension de l'accès ancestral et historique au territoire** par les femmes et les hommes qui vivent depuis fort longtemps sur le territoire de la Haute-Gaspésie. Cette situation s'applique également aux **nouveaux arrivants** qui ont **choisi de s'implanter** sur le territoire afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la communauté par l'exercice de leur profession ou leur contribution positive sur l'impact démographique du milieu. Nous constatons que depuis toujours, cette très grande proximité immédiate de la population locale et régionale avec ce territoire attrayant qu'est l'arrière-pays et ses grands espaces s'avère un outil incontestable pour la rétention et l'attraction de citoyennes, de citoyens et de visiteurs.

Nous affirmons sans réserve que les **citoyennes et citoyens** qui vivent sur le territoire, tout comme leurs parents et leurs ancêtres l'ont fait avant eux, **ont le droit de continuer à pratiquer leur mode de vie et leurs coutumes historiques**. Ces coutumes et ce mode de vie se retrouvent notamment au sein d'activités

comme la randonnée en forêt, la récolte du bois de chauffage, le piégeage, la pêche, la chasse et la pratique de plusieurs activités sans impact majeur sur la faune et la flore. Or, l'examen des **nouvelles exigences supplémentaires** prévues à la proposition gouvernementale du 30 avril 2024 **entraînerait inévitablement la fin ou une très forte diminution de la pratique de plusieurs activités**. Bien que les activités ne seraient pas toutes normées ou assujetties à un régime d'autorisation, le fait d'encadrer ou d'interdire les interventions permettant de les pratiquer a pour effet d'en restreindre l'exercice.

Il ne faut pas négliger les impacts qui seraient occasionnés par des mesures restreignant l'accès ou la possibilité de fréquenter l'arrière-pays de la Haute-Gaspésie sur la démographie de la Haute-Gaspésie. L'impact sur l'attraction et la rétention de nouveaux arrivants pourrait être catastrophique. À titre d'exemple, il est courant d'entendre des professionnels et jeunes familles affirmer que leur décision de s'implanter en Haute-Gaspésie a été fortement influencée par l'environnement attrayant du secteur, les paysages et la possibilité de pratiquer de nombreuses activités de plein air dans l'arrière-pays. La section suivante donne des exemples concrets de l'arrivée de ces nouveaux arrivants qui jouent un rôle majeur sur le plan de la dynamisation de la communauté. Le milieu ne peut se permettre de perdre ses nouveaux arrivants qui, privés d'une partie des grands espaces récréatifs actuellement accessibles, commencent déjà à quitter la région en raison des mesures intérimaires en place.

Le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie est en profond désaccord avec l'application de mesures susceptibles d'empêcher ou de limiter considérablement l'accès au territoire par la communauté de la Haute-Gaspésie pour la pratique d'activités traditionnelles ou historiques.

3.2.4. Dévitalisation et diversification économique

3.2.4.1. LES INDICES DE VITALITÉ ÉCONOMIQUE

L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a développé un indice permettant de mesurer le niveau de vitalité économique des municipalités en utilisant les trois indicateurs suivants : le taux de travailleurs, le revenu total médian des particuliers et le taux d'accroissement annuel moyen de la population sur cinq ans. Ces indicateurs représentent chacun une dimension essentielle de la vitalité, soit le marché du travail, le niveau de vie et la dynamique démographique.

La MRC de La Haute-Gaspésie présente le plus faible indice de vitalité économique des cinq MRC de Gaspésie et le plus faible indice de l'ensemble du territoire québécois : un classement à la 104^e position sur 104. Cette donnée démontre hors de tout doute non seulement la nécessité que les instances gouvernementales soutiennent cette communauté, mais également qu'une évaluation préalable soit effectuée afin d'identifier les impacts négatifs découlant de la mise en place de mesures ayant des conséquences socioéconomiques.

MRC de la Gaspésie	Rang en termes de vitalité économique
MRC de La Côte-de-Gaspé	67 / 104
MRC de Bonaventure	89 / 104
MRC Avignon	97 / 104
MRC du Rocher-Percé	103 / 104
MRC de La Haute-Gaspésie	104 / 104

Tableau 1 : Répartition des MRC selon leur rang de vitalité économique, *Gaspésie, 2020*³

3.2.4.2. EFFONDREMENT DES BASES ÉCONOMIQUES TRADITIONNELLES ET DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE

La MRC de La Haute-Gaspésie a été particulièrement affligée par l'effondrement massif de plusieurs de ses bases économiques traditionnelles. Les pêcheries, les mines et l'industrie forestière comptent parmi les catégories d'industries qui se sont totalement ou partiellement effondrées au fil des dernières décennies. Le moratoire de 1994 sur la pêche à la morue et la fermeture de la mine de Murdochville en 2002 ont été des événements marquants de cette période extrêmement difficile.

Cette conjoncture extrêmement préjudiciable du début des années 2000 a amené les intervenants du milieu à se mobiliser, se concerter et orienter leur modèle traditionnel de développement vers d'autres axes de développement économique présents sur leur territoire.

Après un exercice rigoureux, l'unique option se révéla de se tourner massivement vers le développement du secteur du récréotourisme et du plein air, tout en consolidant les secteurs économiques moteurs déjà en place, notamment le secteur forestier, le commerce de détail, l'hôtellerie et les services gouvernementaux (santé, éducation, etc.). L'omniprésence du majestueux parc de la Gaspésie et des réserves fauniques présentes sur le territoire, conjuguée à un arrière-pays offrant un très fort potentiel de développement récréotouristique, se révéla donc être la nouvelle et unique voie de passage susceptible de combler les pertes économiques rencontrées.

Ainsi, depuis plus d'une vingtaine d'années, la MRC et la région ont clairement fait de placer en tête de liste le secteur du récréotourisme comme la cible prioritaire qui permettra à l'ensemble de la Haute-Gaspésie d'assurer son présent et son avenir.

À la suite de ce consensus largement établi, les intervenants du milieu de la région et les deux paliers gouvernementaux ont investi des sommes considérables dans le développement du récréotourisme sur le territoire de la Haute-Gaspésie : soutien de projets grâce à des fonds provenant du MAMH, réalisation d'un plan de développement touristique financé par Développement économique Canada pour les régions du Québec, financement octroyé par le MTO à l'Association touristique régionale de la Gaspésie afin de consolider et développer l'industrie touristique, etc. Certaines interventions permettent déjà de générer des résultats intéressants et les efforts doivent se poursuivre afin d'atteindre un niveau optimal de développement du créneau porteur qu'est le récréotourisme en Haute-Gaspésie. Pour ce, un accès accru

³ Étude sur les impacts socioéconomiques des mesures de conservation pour les caribous montagnards de la Gaspésie et leur habitat, RCGT, septembre 2024.

à l'arrière-pays, tout comme l'aménagement, la construction, l'entretien, la réfection ou l'amélioration des infrastructures existantes ainsi que de nouvelles est essentiel.

Toutes ces interventions pourraient générer des résultats forts intéressants (voir section 3.1 pour des données spécifiques dans le domaine du récréotourisme).

Dans ce contexte, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie est convaincu de l'importance de poursuivre les efforts de consolidation et de développement du produit récréotourisme en raison de l'importance capitale de ce créneau pour vitalité du milieu et souhaite ardemment que les instances gouvernementales participent concrètement à ce projet de société.

3.2.4.3. QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS EN COURS

Pour illustrer le dynamisme de la Haute-Gaspésie, nous présentons ici trois projets récréotouristiques qui offrent aux habitants de la région et aux visiteurs une expérience touristique hors de l'ordinaire. De nombreux autres projets de grande qualité démontrant le haut niveau de dynamisme et de créativité des acteurs du milieu de la Haute-Gaspésie auraient également pu faire l'objet de l'énumération qui suit.

Station de montagne sur mer de Mont-Saint-Pierre

Inauguré en juin 2024, ce projet touristique géré par la Coopérative de solidarité de Mont-Saint-Pierre offre aux visiteurs une gamme d'activités en toute saison : randonnée pédestre, vélo de montagne, raquette, sites d'observation spectaculaires et accès au mont Saint-Pierre. Environ 6,5 M\$ provenant en partie d'une mise de fonds du milieu et des gouvernements provinciaux et fédéraux⁴ ont été investis afin de donner une seconde vie à plusieurs bâtiments du village et y ériger un observatoire sur le Mont-Saint-Pierre.

La Coopérative de plein air RAC

Située à Rivière-à-Claude, la coopérative a vu le jour à la suite de l'arrivée de sept jeunes venus s'établir dans la municipalité. Elle propose une variété d'activités de plein air tout au long de l'année et différentes options d'hébergement rustiques. En hiver, RAC organise des sorties guidées pour la pratique du ski hors-piste alors que l'été, elle offre aux cyclistes avancés et experts un réseau de sentiers de vélo de montagne de 6,5 km. Depuis 2020, ses membres cultivent des jardins afin d'offrir à la communauté locale des légumes été comme hiver.

Stratégie de développement du plein air non motorisé de la Haute-Gaspésie

En vertu de sa compétence en matière de développement local et régional, le conseil de la MRC gère des fonds de développement économique issus d'ententes intervenues avec le MAMH. Ces fonds sont destinés à soutenir le développement socioéconomique de la Haute-Gaspésie. Elle dispose notamment d'un Fonds de mise en œuvre de la Stratégie de développement du plein air

⁴ [Plus de six millions pour attirer les visiteurs à Mont-Saint-Pierre \(latribune.ca\)](https://latribune.ca)

non motorisé de la Haute-Gaspésie de 1,2 M\$, confirmant ainsi l'importance du secteur récréotouristique pour la vitalité du territoire.

Ce dernier fonds a permis de soutenir des entreprises, coopératives et organismes de façon à faire de la Haute-Gaspésie un haut lieu de pratique d'activités récréotouristiques. Grâce à l'implication du milieu, la Haute-Gaspésie s'est positionnée comme étant la région par excellence dans l'est de l'Amérique du Nord pour la pratique du ski de montagne, notamment grâce à son milieu alpin. Le soutien de la MRC a permis de développer et de consolider de nombreux sites de pratiques et de générer des retombées économiques substantielles sur le territoire, tant en termes financiers que d'emplois. À l'heure actuelle, la MRC dispose toujours de fonds issus de cette enveloppe, mais est incapable d'investir ces sommes en raison des restrictions d'accès au territoire situé en altitude et de l'imprévisibilité générée tant par les mesures de conservation intérimaires que celles proposées par le projet pilote. L'accès aux secteurs situés en altitude, au-delà de 600 mètres, est essentiel dans un contexte de changements climatiques. De plus, une entente de collaboration intervenue entre la MRC et la SADC de La Haute-Gaspésie destinée à soutenir le plein air non motorisé a dû être résiliée en raison des conséquences découlant des mesures de conservation intérimaires actuellement en vigueur.

3.2.5. Un vent d'espoir sur la Haute-Gaspésie

En Haute-Gaspésie, une vague de renouveau et d'espoir est venue consolider le dynamisme d'un territoire en quête de diversification économique. En choisissant de miser sur ses forces et ses talents locaux, une nouvelle synergie s'est mise à opérer. Ce changement dans les mentalités s'est avéré salutaire à l'économie de la Haute-Gaspésie. Le milieu s'est ouvert à la nouveauté, mais également à la diversité. De nouveaux acteurs sont venus s'implanter dans la région. Ils ont investi le territoire et ont contribué à y développer des produits originaux dans des domaines aussi variés que la danse contemporaine, la production de spiritueux, la restauration ou encore l'agriculture, tout cela autour du produit phare que représente le produit du récréotourisme et du plein air. La plupart sont des jeunes qui sont rentrés au bercail ou d'autres sont des néoruraux, attirés en Haute-Gaspésie par l'aventure, la proximité d'une nature généreuse, mais également par l'effervescence d'un territoire en pleine mutation. Tous ces nouveaux venus ont renforcé le tissu social et économique du territoire. Les résultats sont effarants. Depuis 2020, la MRC la plus dévitalisée du Québec a bénéficié d'un solde migratoire positif pendant trois années consécutives, une première en quarante ans.

Une part non négligeable de ces nouveaux arrivants sont des amateurs de plein air ayant la fibre entrepreneuriale. Ils se sont installés en Haute-Gaspésie, charmés par ses attraits et y ont développé des petites et moyennes entreprises souvent dans des niches à fort potentiel. Les exemples d'initiatives agroforestières écoresponsables se multiplient tout comme les projets dans le domaine récréotouristique, qui constitue un secteur de prédilection en raison de l'arrière-pays montagneux de la Haute-Gaspésie.

Sous l'impulsion de ces nouveaux venus, l'industrie touristique s'est diversifiée et le tourisme hivernal s'est développé. Il s'agit désormais d'un produit d'appel et un moteur de développement économique majeur. Aux activités traditionnelles de pêche, de chasse, de parapente et de randonnées pédestres se sont ajoutées, le canyoning, le kitesurf, le fat bike mais aussi l'escalade de glace, le ski de montagne et la motoneige hors-piste. Ensemble, ces activités permettent de faire prospérer l'économie locale et entraînent dans leur sillage le développement des secteurs hôteliers, mais également de la restauration ainsi que des commerces spécialisés.



Credit photo : L'île imagin'air @Tourisme Québec.

Les magnifiques attraits qu'offre la Haute-Gaspésie ainsi que le dynamisme de la région ont amené plusieurs personnes à s'y établir et à y demeurer, générant par le fait même un vent de fraîcheur pour la MRC. Nous présentons dans les prochaines pages les témoignages de résidents qui retracent leur parcours et les éléments qui les ont amenés à faire le choix de la Haute-Gaspésie pour y demeurer, notamment en raison de la qualité de vie remarquable que l'on y retrouve ⁵.

« Le tourisme hivernal en Haute-Gaspésie a connu une hausse estimée à 350 % en deux ans. Les Chic Chocs sont perçus comme un produit d'appel majeur et le berceau du ski hors-piste au Québec. »

Source : État des lieux et enjeux – Plan de développement touristique des Chic-Chocs et de la Haute-Gaspésie 2023-2033

⁵ Source : Haute-Gaspésie, Guide du visiteur 2024 : <https://vacanceshaute-gaspesie.nyc3.cdn.digitaloceanspaces.com/2024/06/circulaire-touristique-2024-version-web2.pdf>

CAP-CHAT

(LES CAPUCINS)

PORTRAIT

MARIE-EVE GODBOUT ET JÉRÔME LANDRY

Passionnés de leur coin de pays, Marie-Eve et Jérôme ont assurément contribué au rayonnement de la ville de Cap-Chat depuis les 25 dernières années.

Jérôme, originaire de Cap-Chat, relève d'une famille d'entrepreneurs. Depuis son jeune âge, il côtoie l'industrie touristique et développe un intérêt marqué pour ce secteur. Marie-Eve, originaire du Bic, décide de s'installer officiellement à Cap-Chat à la fin de ses études à Rimouski où elle a rencontré Jérôme.

En 2001, le couple d'enseignants au secondaire fonde avec conviction Valmont plein air une petite entreprise estivale dédiée à la location de kayak. Au fil des années, ils bâtiront le Valmont qu'on connaît aujourd'hui : une entreprise entre mer et montagne qui offre la location de kayak, un restaurant, de l'hébergement et une crèmerie. C'est définitivement un incontournable pour les touristes, mais aussi pour la population locale qui aime s'y rassembler. Après près de 20 ans (et deux magnifiques filles), ils passent le relais à Vanessa et Olivier, déjà employés depuis plusieurs années. Ils agissent en tant que mentors auprès d'eux afin de faciliter et de s'assurer du transfert des valeurs de l'entreprise.

Lors de la vente, ils conservent la portion d'hébergement créée en 2011 et continuent de bonifier l'offre de chalets existante en restaurant des roulottes «Airstream» dédiées à la location.

Jérôme et Marie-Eve ont tellement à cœur le développement de leur région qu'ils continuent de s'investir, entre autres, dans la création d'un comité de développement qui réserve de beaux projets pour l'avenir de cette petite ville.



COUP DE COEUR :



« #1 : À toute l'équipe de bénévoles derrière le projet de Station de montagne sur mer à Mont-Saint-Pierre pour leur persévérance et l'aboutissement de leur projet après des années d'efforts, d'essais et d'erreurs. #2 : À tous les producteurs maraîchers qui travaillent ardemment pour nous donner accès à des produits locaux frais, sains et biologiques. »

SAINTE-ANNE-DES-MONTS

(TOURELLE, RUISSEAU-CASTOR)

PORTRAIT

NATHALIE DUMOUCHEL

Originaire de Montréal, Nathalie jette l'ancre à Sainte-Anne-des-Monts en 2003 pour venir rejoindre son conjoint, Stéphane, qui avait eu l'opportunité de collaborer au démarrage du Centre d'avalanche. Elle, qui souhaitait ardemment rester dans la grande métropole, aura pris 3 ans avant de se décider de faire le grand saut. Chose certaine, ce fut la meilleure décision de sa VIE et un beau cadeau qu'elle a offert à la communauté des arts de la région.

Dès son arrivée, Nathalie commence à donner des cours de poterie à la Maison de la culture pour son propre plaisir. Elle adore créer des pièces, des formes et jouer avec les couleurs. Ce qui l'amène à créer petit à petit sa marque de commerce. Son entreprise voit donc le jour au début des années 2000 et elle signe son premier contrat avec l'Auberge de montagne des Chic-Chocs.

Avant-gardiste dans son domaine, Nathalie est un pilier important pour l'industrie des arts en Haute-Gaspésie et elle partage encore aujourd'hui la même passion avec les gens qu'elle accueille à son atelier.

Depuis son arrivée, Nathalie est bien connue de tous. Elle s'implique dans son milieu en offrant des cours de poterie, en siégeant à différents conseils d'administration ou encore en préparant ses magnifiques gaufres, au grand bonheur de tous. Nathalie s'implique également dans l'organisation du Petit Marché des artisans de la Haute-Gaspésie, un projet qui lui tient à cœur.

Son souhait le plus cher? Que la grande famille des artisans et la région rayonnent à son plein potentiel et surtout de continuer de vivre de son art, sa grande passion.



COUP DE COEUR :

« Mon coup de cœur en Haute-Gaspésie c'est d'être face au fleuve, dos aux montagnes et avoir les plus beaux levés et couchés de soleil dans l'anse de Sainte-Anne-des-Monts. »

LA MARTRE

(CAP-AU-RENARD)

PORTRAIT

LISE ROY

Originaire de l'Outaouais, Lise quitte ses racines natales à l'âge de 48 ans pour s'installer dans un « havre de paix » avec son conjoint. Qu'est-ce qui l'a menée dans cette petite municipalité de tout au plus 200 habitants? Un coup de foudre. C'est lors d'un voyage à l'adolescence qu'elle a la piqûre et qu'elle commence à chérir le rêve de revenir un jour s'y établir. Les années passent et lors d'un second voyage, son conjoint et elle s'arrêtent pour prendre une photo de l'incontournable phare de La Martre. Elle en a tellement rêvé de cette image qui cadrerait son fond d'écran, jusqu'au jour où elle apprend qu'un gîte est à vendre. Et oui, son rêve devient réalité et c'est le début d'une magnifique aventure.

Cela fait 12 ans que Lise travaille à faire briller son coin de pays. Après avoir tenu un gîte pendant 8 ans, elle entame sa quatrième année comme préposée et guide touristique au phare. Lise aime le contact avec les gens, discuter et échanger avec eux sur notre patrimoine maritime et culturel.

Elle a fait le choix de vivre en Haute-Gaspésie pour ses paysages sauvages à couper le souffle où se pointent mer et montagne. Les grands espaces et la tranquillité, c'est ce qui lui permet d'occuper ses temps libres et de se ressourcer. Lise s'implique également dans différents comités de citoyens, toujours dans l'objectif de faire briller la région. Elle a même un talent caché : c'est une artisane exceptionnelle. Vous pourrez découvrir ses magnifiques œuvres lors de votre prochaine visite au phare.



COUP DE COEUR :



« Ce que la nature peut nous apporter comme moment exceptionnel. Un soir, j'accompagnais mon conjoint à la pêche sur la plage de Marsoui et Dame Nature a offert un magnifique spectacle : d'un côté le soleil couchant et de l'autre la pleine lune orange qui montait de la mer au ciel. Un spectacle grandiose digne d'un film de science-fiction à la Denis Villeneuve. »



Crédit photo : Sommet Coop Mont-Saint-Pierre

RIVIÈRE-À-CLAUDE

(RUISSEAU-À-REBOURS)

PORTRAIT

ANTOINE BLIER

Antoine n'a que 18 ans lorsqu'il découvre avec ses amis un site exceptionnel au pied des Chic-Chocs. C'est sur cette terre d'accueil que le groupe de jeunes début vingtaine décide de s'installer pour vivre en communauté. C'est là que pousseront les premières racines de la Coopérative de plein-air RAC City.

Antoine connaît très bien la Gaspésie et il en a fait des allers-retours Rimouski/Haute-Gaspésie pour skier dans les Chic-Chocs. C'est un emploi comme photographe de ski à Murdochville qui le gardera officiellement dans la région.

Donc, en 2018, lui et ses amis font l'acquisition d'un gigantesque terrain de 45 hectares dans le but de s'y établir au cœur de la nature, mais aussi dans l'espoir de développer ce site exceptionnel. De fil en aiguille, des jeunes d'un peu partout au Québec viennent s'y établir, le projet prend forme et RAC voit le jour. Ils y bâtissent ensemble « une vie de rêve » où cohabitent maintenant plus d'une dizaine de personnes adhérant aux valeurs de la communauté basées sur l'entraide, le respect et le partage.

Aujourd'hui, RAC est un site aménagé pour la pratique du ski hors-piste, un service de guidage professionnel, une offre touristique unique au niveau culturel, de l'hébergement insolite ouvert aux touristes et un site maraîcher qui produit au grand bonheur de la population de savoureux légumes d'hiver.

Malgré son jeune âge, Antoine est fier de ce qu'il a bâti et rêve de beaux projets pour la région. Sa devise : amener le plus de gens possible ici, tout en restant petit et authentique.



COUP DE COEUR :

« Un moment de quiétude et de paix : pêcher le maquereau sur les caps entre Marsoui et La Martre et finir ça avec un feu sur la plage. »

MONT-SAINT-PIERRE

PORTRAIT

JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER

Lors de votre passage à Mont-Saint-Pierre, il est impossible de manquer la « maison jaune ». C'est à cet endroit que se cache une personne d'exception qui a contribué depuis ses débuts à l'aboutissement du projet de relance de Mont-Saint-Pierre.

Jean-Sébastien s'implique dans sa communauté depuis qu'il est tout jeune et il a même créé son entreprise de vol en tandem en 2007 alors qu'il avait 37 ans. On le connaît aussi pour son implication bénévole sur différentes tables et comités. Il a été bénévole sur près de 30 éditions de la Fête du vol libre (et il y en a eu 43), président de la corporation touristique de Mont-Saint-Pierre, conseiller municipal et même maire pendant 8 ans.

Le développement et le rayonnement de son coin de pays lui tiennent à cœur et il y a consacré une bonne partie de sa vie. L'actuel président de la Coopérative de solidarité de Mont-Saint-Pierre a toujours cru au potentiel de développement de sa région et s'est toujours impliqué sans compter ses heures. Sa fibre entrepreneuriale lui aura certainement donné les atouts nécessaires pour surmonter les embûches et continuer d'y croire.

Sa plus grande fierté ? Voir naître cette année le projet tant convoité de la Station de montagne sur mer. Malgré les embûches et les sorties de terrain, il n'a jamais arrêté d'y croire et, aujourd'hui, il peut crier haut et fort qu'il a réussi. Mais cette réussite n'aura jamais eu lieu sans l'implication de l'équipe de bénévoles du conseil d'administration qui a donné un second souffle à la réalisation de son rêve de jeunesse.



COUP DE COEUR :



« Mon coup de cœur c'est la Pointe Sec à Mont-Louis. Pour son offre culturelle au niveau des artistes émergents, mais aussi pour l'ambiance unique et chaleureuse des lieux. J'aime m'y retrouver avec mes amis le temps d'une soirée pour un spectacle et une bonne bière locale. »

SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS

(L'ANSE-PLEUREUSE, GROS-MORNE)

PORTRAIT

GUILLAUME THIBAUT

Originaire de France, Guillaume s'est installé officiellement au Québec en mars 2008. Il met les pieds pour la première fois en Gaspésie dans le cadre d'un stage en 2003 et c'est à ce moment qu'il tombe en amour avec la région. C'est également lors de ce stage qu'il fait la rencontre d'une personne qui changera le cours de sa vie! James Atkins embauchera Guillaume en 2008 comme directeur de la production et deux ans plus tard, il sera promu au poste de directeur général.

Il aura comme défi de trouver une relève pour le rachat de l'entreprise. Et oui, vous aurez compris : il avait le mandat de vendre l'entreprise et finalement, il se l'ai vendue à lui-même. Jamais il n'aurait pensé un jour devenir entrepreneur, mais comme il y était trop bien, il ne se voyait pas faire autre chose. Il fait donc l'acquisition de l'entreprise en 2013.

Guillaume c'est le «fan numéro 1» des produits Atkins. Il prend plaisir à voir les gens «tripper» sur leurs produits, mais il les adore lui-même. Son but? Continuer d'offrir des produits d'exception et les partager.

Des projets pour l'entreprise ? Guillaume en a plus d'un. Il souhaite continuer à innover tout en conservant l'authenticité de l'entreprise. En 2025, Atkins et Frères fera officiellement partie du réseau des ÉCONOMUSÉES® du Québec.

Guillaume est un passionné de jardinage, c'est ce qui occupe une bonne partie de ses temps libres. Il aime aussi être au cœur de la nature et partir à l'exploration de notre vaste territoire, celui dont il est tombé amoureux, il y a plus de 20 ans.



COUP DE COEUR :



«Au-delà du paysage, les gens assurément! Depuis que j'y ai posé le pied il y a 21 ans, j'ai fait tant de belles rencontres. La chaleur et l'ouverture des Gaspésiens me passionnent et je souhaite perpétuer ces moments magiques. »

SAINTE-MADELEINE-DE-LA-RIVIERE-MADELEINE

(MANCHE-D'ÉPÉE, MADELEINE-CENTRE, RIVIERE-MADELEINE)

PORTRAIT

CLAUDIA FERLAND ET MICHEL LAPOINTE

Claudia et Michel sont de nouveaux visages qui feront partie du décor de Madeleine cet été. Le couple originaire de Québec est tout récemment devenu propriétaire du Camping VR du Cap à l'ours et a de grandes aspirations pour leur nouvelle terre d'accueil.

Pourquoi Madeleine? L'histoire commence en 2022 alors que Claudia et Michel décident de tout vendre dans le but de partir à l'aventure. En télétravail depuis la COVID, ils se procurent une caravane qui deviendra leur maison. Au printemps 2023, ils planifient leur prochaine aventure québécoise, le tour de la Gaspésie, dans le but d'aller explorer les rivières à saumon. C'est lors des dernières réservations que le propriétaire du Camping terrasses Cap à l'ours leur propose d'acheter les lieux. Le couple de «snowbirds» rêvait d'un endroit où vivre paisiblement en parfaite harmonie avec la nature et de se ressourcer au gré de la mer, de la rivière et des montagnes. C'est ce qu'ils ont trouvé lors de leur séjour à Madeleine. Ils deviennent alors propriétaires du site à l'été 2023.

Gens inspirants et surtout très motivés, ils souhaitent mettre à profit leur expertise pour donner un nouveau vent à la municipalité. Michel qui a créé en 2009 une agence de marketing Web travaille actuellement avec Claudia sur un projet de commercialisation de tours guidés en mer qui seront offerts par la municipalité cet été.

Claudia et Michel aiment tellement leur petit paradis qu'ils souhaitent s'impliquer davantage pour en faire une destination touristique de choix! Ils ont d'ailleurs déjà des projets sur la planche à dessin qu'ils espèrent inaugurer dès 2025.



COUP DE COEUR :

« Décidément le Grand Sault et la descente de la rivière Madeleine en kayak. Nous amenons nos clients au Grand Sault plusieurs fois par semaine. »

3.3. PROFIL SOCIOÉCONOMIQUE DE LA MRC

Cette section du mémoire présente les éléments du profil socioéconomique du territoire de la MRC de la Haute-Gaspésie jugés majeurs.

Ces données visent à mettre en contexte le positionnement de la MRC eu égard à la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ainsi qu'aux autres MRC du Québec. Le constat est clair : malgré des avancées significatives au cours des dernières années en matière de concertation et de diversification sociale et économique, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir afin d'atteindre un niveau de vitalité économique à la hauteur des attentes des acteurs du milieu et de la population de la Haute-Gaspésie.

3.3.1. Population totale : taux d'accroissement annuel

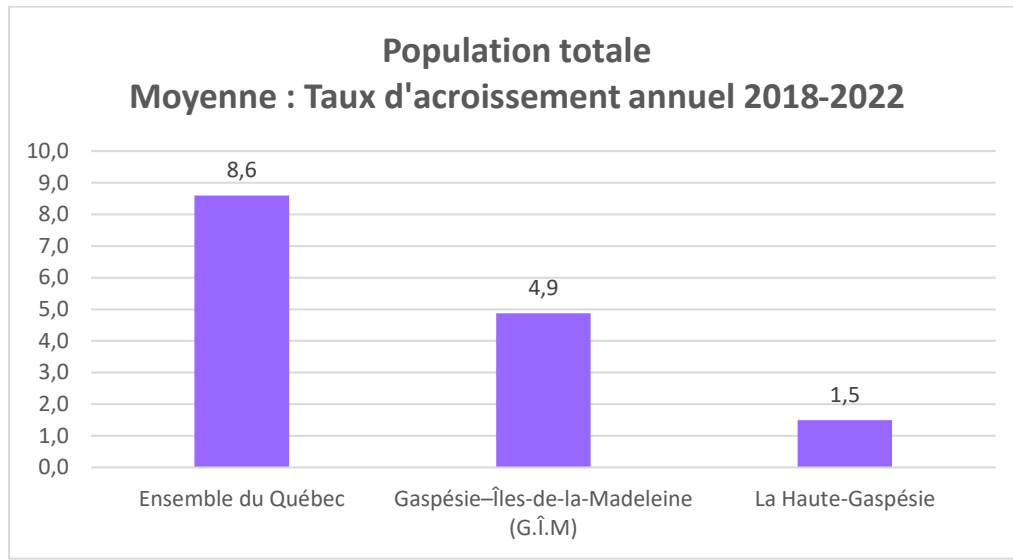


Tableau 2 : Population totale, moyenne du taux d'accroissement annuel⁶

Les données ci-devant démontrent que la MRC de La Haute-Gaspésie affiche un bilan très inférieur à la moyenne de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (G.Î.M) et à l'ensemble du Québec sur le plan démographique. Pendant que la région bénéficiait d'un taux d'accroissement de sa population à la hauteur de 4,9 % pendant la période 2018-2022, la Haute-Gaspésie affichait quant à elle une faible augmentation de 1,5 %, soit trois fois moins.

⁶ Source : <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/panorama-des-regions-du-quebec-edition-2023.pdf>

3.3.2. Revenu total médian des ménages

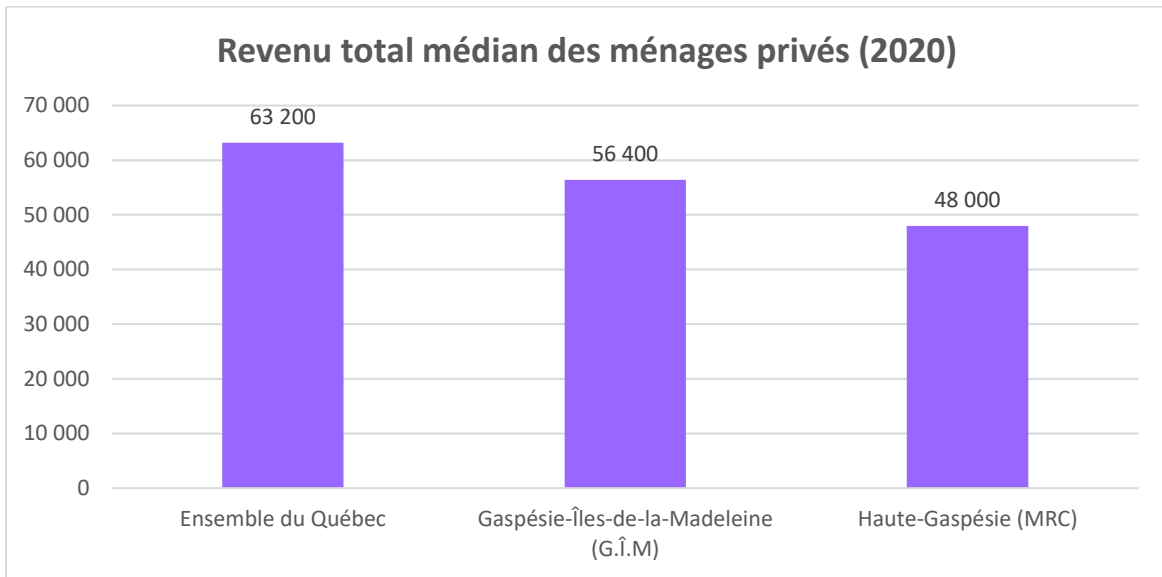


Tableau 3 : Revenu total médian des ménages privés (2020)⁷

Sur le plan du revenu total médian des ménages privés sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie, nous constatons que la MRC accuse un manque à gagner de 15 % par rapport aux ménages des autres MRC de la G.Î.M et un manque à gagner de 25 % par rapport à l'ensemble du Québec.

3.3.3. Taux d'activité, d'emploi et de chômage, 2021

Les données du tableau ci-après présentent la situation de la MRC de La Haute-Gaspésie, de la région GÎM et de l'ensemble du Québec en regard des indices socioéconomiques que sont le taux d'activité, le taux d'emploi et le taux de chômage.

Voici les observations qui découlent de l'examen de ces données :

Taux d'activité

Sur le plan du taux d'activité, il s'agit d'une donnée qui mesure l'ensemble de la population active (travailleurs et chômeurs) d'un territoire donné par rapport à la taille de la population en âge de travailler. Il ressort les éléments suivants : la MRC de La Haute-Gaspésie détient le plus bas taux d'activité de toutes les MRC de la région GÎM et comparativement à l'ensemble du Québec, celle-ci accuse un manque à gagner de près de 30 %.

Taux d'emploi :

Au niveau du taux d'emploi, donnée qui mesure la proportion de la population de 25 à 64 ans qui occupe un emploi sur le territoire visé, il ressort que la MRC de La Haute-Gaspésie détient le plus bas indice de

⁷ Source : <https://observatoiregim.ca/project/revenus/>

toutes les MRC de la région GÎM si l'on compare la MRC de La Haute-Gaspésie avec l'ensemble du Québec, l'écart se situe à 33 %.

Taux de chômage :

Au niveau du taux de chômage, donnée qui exprime le pourcentage de la population active qui se trouve en situation de chômage versus l'ensemble de la population réputée active, encore une fois la MRC de La Haute-Gaspésie affiche le plus faible rendement. Elle détient le plus haut taux de chômage des cinq MRC de la région GÎM et affiche un taux largement supérieur à la moyenne québécoise, soit celui de 13,7 % versus 7,6 % pour l'ensemble du Québec, un écart de près du double.

À l'examen de ces 3 données concernant le secteur de l'emploi, nous constatons hors de tout doute que la MRC de La Haute-Gaspésie se retrouve dans une situation extrêmement précaire. Conséquemment, toute décision gouvernementale susceptible de diminuer le nombre et la qualité des emplois sur son territoire sera considérée par le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie comme étant inacceptable. De plus, ceci irait directement à l'encontre des efforts de relance et de diversification socioéconomique réalisés par le milieu au cours des dernières années.

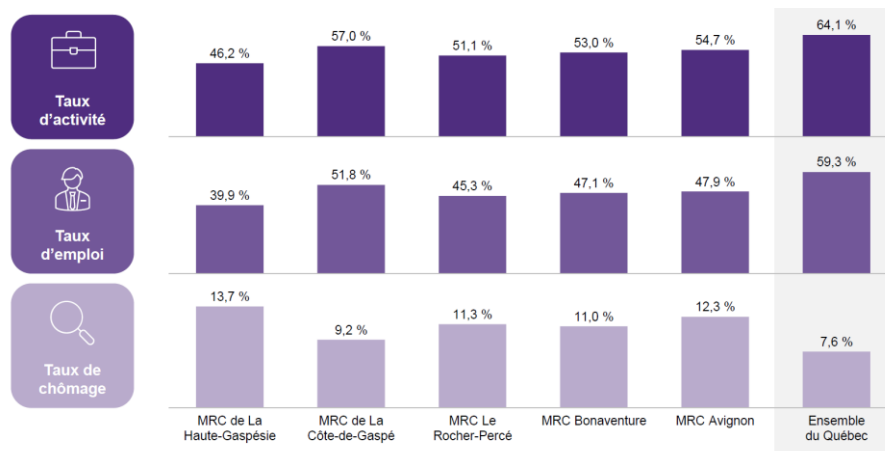


Tableau 4 : Taux d'activité, d'emploi et de chômage, Gaspésie, 2021⁸

⁸ Étude sur les impacts socioéconomiques des mesures de conservation pour les caribous montagnards de la Gaspésie et leur habitat, RCGT, septembre 2024

4. TROIS SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DUREMENT IMPACTÉS

La proposition gouvernementale impacte grandement et de façon négative le développement social et économique du territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie. Trois secteurs économiques majeurs pour le milieu sont durement touchés. Il s'agit des secteurs du récréotourisme, de l'industrie forestière et sylvicole ainsi que de l'industrie éolienne. Dans les pages qui suivent, les impacts découlant de la mise en œuvre de la proposition gouvernementale sur ces secteurs seront abordés.

4.1. LE SECTEUR DU RÉCRÉOTOURISME

4.1.1. Description du secteur

La péninsule gaspésienne a toujours été reconnue comme étant une destination touristique détenant un potentiel national et international. Le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie s'inscrit parfaitement dans ce contexte enviable. Bien que toujours présent en Haute-Gaspésie, le potentiel touristique autrefois complémentaire à l'industrie minière, forestière et aux pêcheries est devenu depuis le début des années 2000 l'un, sinon le principal, secteur économique du territoire. En effet, l'épuisement des ressources naturelles traditionnelles a conduit les leaders socioéconomiques du milieu à entreprendre un vaste chantier de diversification économique et le choix du nouveau secteur de développement à privilégier s'est arrêté de façon naturelle sur le produit du récréotourisme.

L'expérience des vingt dernières années, bien que relativement récente, démontre clairement la pertinence du choix du récréotourisme comme nouvelle pierre angulaire du développement du territoire de la Haute-Gaspésie.

Le potentiel de développement récréotouristique de ce territoire unique, situé entre mer et montagnes, s'avère de très haut niveau et des plus diversifiés. Parmi les principaux attraits présents en Haute-Gaspésie, nous retrouvons notamment un parc national de grande renommée, des réserves fauniques, des réserves écologiques, des rivières à saumon, 25 sommets de plus de 1 000 mètres qui en font un lieu unique dans l'est de l'Amérique du Nord, un chapelet de petits villages situés au cœur de petites anses et d'un parcours routier sinueux aux abords du majestueux fleuve Saint-Laurent. À cela s'ajoute la réputation bien méritée de gens accueillants et généreux que sont les Gaspésiennes et Gaspésiens de la Haute-Gaspésie.

La MRC de La Haute-Gaspésie, en plus d'être une destination touristique estivale comme partout autour de la péninsule, se distingue par les produits touristiques uniques et de très hauts niveaux offerts en période hivernale. La présence de nombreux très hauts sommets, parmi les plus élevés au Québec, permet d'attirer des touristes nationaux et internationaux désirant pratiquer différents sports sous un couvert neigeux unique et abondant. Dans ce contexte, la Haute-Gaspésie a su attirer des entrepreneurs de haut calibre détenant une grande expertise dans le domaine du tourisme d'aventure durable, principalement non motorisé. Aujourd'hui, les intervenants du milieu sont fiers d'affirmer que grâce à un prolongement des activités touristiques pendant l'automne, l'hiver et le printemps, la Haute-Gaspésie bénéficie de retombées socioéconomiques de plus en plus importantes, générées en dehors de la saison estivale traditionnelle.

Les sections qui suivent feront ressortir certaines données socioéconomiques reliées au domaine du récréotourisme en Haute-Gaspésie ainsi que les estimations de pertes socioéconomiques reliées à l'éventuelle mise en œuvre des mesures proposées par le projet pilote.

4.1.2. Données socioéconomiques du secteur

Conscient que l'application des mesures proposées par le projet pilote entraînerait certains enjeux et défis sur l'écosystème économique et social de la MRC de La Haute-Gaspésie et de la région, notamment dans le secteur du récréotourisme, le Regroupement des MRC de la Gaspésie a mandaté Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) afin d'évaluer les impacts liés à ces mesures. Ceux-ci sont présentés ci-après.

4.1.2.1. NOMBRE DE TOURISTES ESTIMÉS

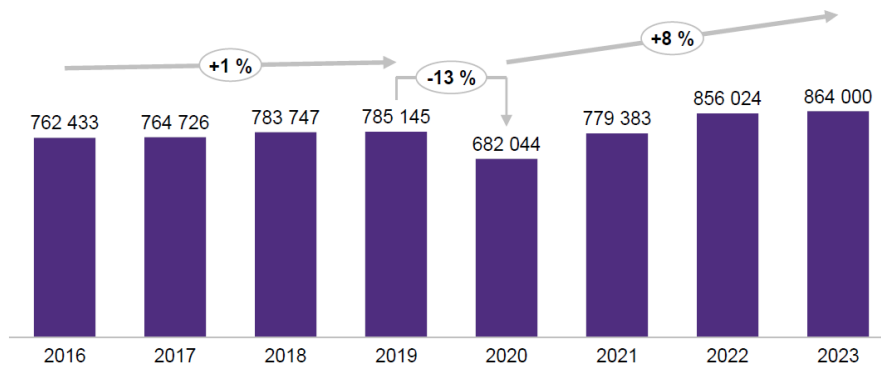


Figure 6 : Nombre de touristes estimé selon Tourisme Gaspésie, 2016-2023⁹

La Gaspésie a connu une croissance du nombre de visiteurs sur son territoire, atteignant 864 000 visiteurs en 2023, soit une augmentation de 8 % en trois ans. L'impact de la pandémie a été très important sur cet achalandage, mais les données de 2023 montrent bien que la croissance est durable, puisque le contexte pandémique est terminé.

Bien que nous n'ayons pas de données spécifiques pour établir le nombre de visiteurs ayant fréquenté la MRC de La Haute-Gaspésie, nous croyons qu'il est réaliste de penser que la tendance à la hausse de la fréquentation touristique observée entre 2016 et 2023 pour l'ensemble de la Gaspésie puisse également s'appliquer au secteur de la Haute-Gaspésie. Ces chiffres démontrent hors de tout doute que le tourisme est une activité en émergence sur le territoire gaspésien et confirment la pertinence du choix stratégique du récréotourisme comme fer de lance du développement en Haute-Gaspésie.

⁹ Étude sur les impacts socioéconomiques des mesures de conservation pour les caribous montagnards de la Gaspésie et leur habitat, RCGT, septembre 2024

4.1.2.2. FRÉQUENTATION DES INFRASTRUCTURES DE LA SÉPAQ

Territoire protégé	2010-2011	2013-2014	2016-2017	2020-2021	2021-2022	Écart 2010/2022
Parc national de la Gaspésie	199 512	206 636	191 936	308 353	370 137	+86 %
Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé	59 452	46 444	57 007	54 064	68 284	+15 %
Parc national de Miguasha	17 349	13 618	16 846	21 773	25 326	+46 %
Réserve faunique de Matane	21 464	21 829	27 288	33 599	36 761	+71 %
Réserve faunique des Chic-Chocs	9 031	9 387	10 955	14 868	16 349	+81 %

Tableau 5 : Historique de fréquentation des infrastructures de la SÉPAQ, 2010 à 2022, en jour-visite⁹

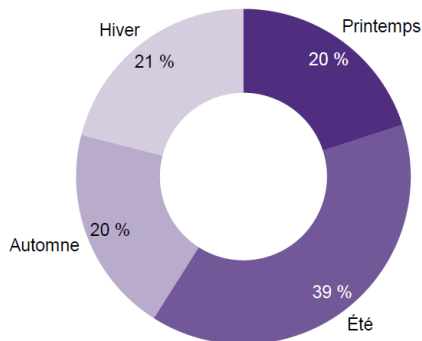
L'ensemble des infrastructures de la SÉPAQ a connu une hausse importante de sa fréquentation depuis 2010. Le parc national de la Gaspésie est celui ayant connu la plus forte augmentation de sa fréquentation depuis 2010. Plus spécifiquement, le nombre de visites a ainsi presque doublé pour cette période. Bien que le nombre total de visiteurs demeure plus faible, la réserve faunique des Chic-Chocs n'est pas bien loin derrière, avec une augmentation de sa fréquentation de 81 % entre 2010 et 2022.

Ces données démontrent clairement non seulement le potentiel récréotouristique de la Haute-Gaspésie, mais également le haut taux de fréquentation des attraits majeurs que sont le parc national de la Gaspésie et la réserve faunique des Chic-Chocs. Ces résultats découlent directement de la démarche planifiée et soutenue qui a été réalisée en matière de diversification économique sur le territoire de la Haute-Gaspésie lorsque les leaders du milieu ont décidé, au début des années 2000, d'édifier leur base sociale et économique à partir du secteur récréotouristique.

4.1.2.3. RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU TOURISME

Répartition des touristes selon la période de visite

Gaspésie, 2019, en % des touristes



Sources : Tourisme Gaspésie (Plan de marketing de destination 2023-2026); analyse RCGT.

Retombées économiques associées au tourisme

Gaspésie, 2019 à 2023, en millions \$

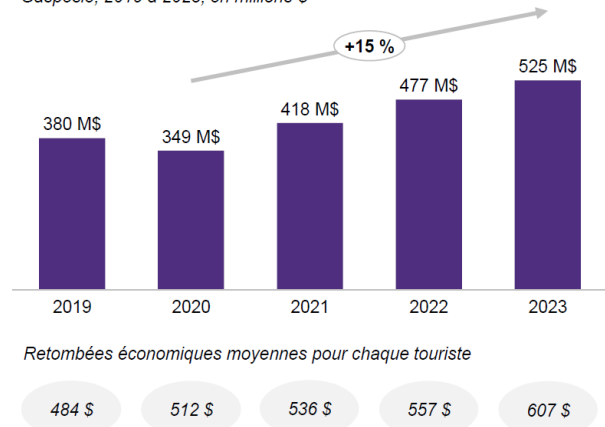


Figure 7 : Répartition des touristes selon la période de visite, Gaspésie, 2019 et retombées économiques associées au tourisme, Gaspésie, 2019 à 2023, en millions \$¹⁰

Nous avons pu observer dans l'un des graphiques précédents une augmentation importante du nombre de visiteurs en Gaspésie au cours des dernières années. Ce graphique confirme également une forte augmentation des retombées économiques du secteur touristique entre 2019 et 2023. Les données observées démontrent une augmentation de plus de 15 % des retombées économiques du secteur touristique entre 2020 et 2023. Une fois de plus, il s'agit de données qui confirment la très grande importance du secteur touristique comme base majeure de l'économie gaspésienne. Ici également, nous pouvons déduire que la Haute-Gaspésie s'inscrit avantageusement dans cette tendance. Cet énoncé est notamment basé en regard des efforts consentis au cours des deux dernières décennies en matière de diversification économique et plus particulièrement quant au choix de retenir le secteur récréotouristique comme priorité de développement social et économique pour la Haute-Gaspésie.

4.1.2.4. SONDAGE DE RCGT AUPRÈS D'INTERVENANTS TOURISTIQUES DE LA HAUTE-GASPÉSIE

Dans le but d'obtenir certaines informations non disponibles au sein des sources des données conventionnelles, RCGT a mené à l'été 2024 un sondage auprès d'un échantillonnage d'entreprises récréotouristiques en activité dans la MRC de La Haute-Gaspésie. **Nous présentons ci-après le profil général des entreprises sondées.**

Au départ, quarante-sept (47) entreprises qui réalisent des activités commerciales sur le territoire touché par la ZHR ont d'abord été identifiées. Au total, 27 entreprises ont répondu entièrement au questionnaire de l'enquête. Les 27 entreprises bénéficient de 339 emplois équivalent temps complet (ETC).

¹⁰ Étude sur les impacts socioéconomiques des mesures de conservation pour les caribous montagnards de la Gaspésie et leur habitat, RCGT, septembre 2024.

En considérant que la Haute-Gaspésie dénombrait 4 380 emplois lors du dernier recensement, les emplois dans les entreprises ayant pris part au sondage représentent près de 8 % des emplois totaux de la MRC. Il s’agit donc d’un échantillon non négligeable.

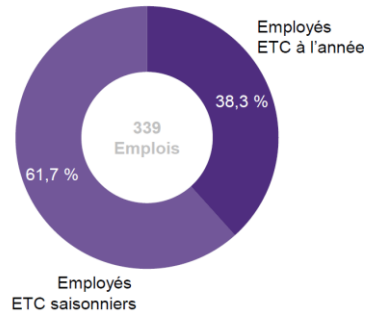


Figure 8 : Répartition des employés selon le type (en % des employés, ETC)¹¹

4.1.2.5. RÉPARTITION DES RÉPONDANTS SELON LA PÉRIODE D’ACTIVITÉ

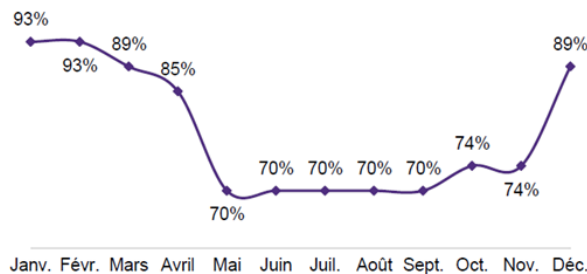


Figure 9 : Répartition des répondants selon la période d’activité¹²

Parmi les participants à l’enquête, mentionnons que l’hiver constitue la période de haute saison (décembre à avril) pour plus de 70 % d’entre eux, comparativement au 40,7 % pour qui la haute saison se déroule en été. Il s’agit d’un niveau de fréquentation touristique hivernale particulier et exclusif à la Haute-Gaspésie.

¹¹ Étude sur les impacts socioéconomiques des mesures de conservation pour les caribous montagnards de la Gaspésie et leur habitat, RCGT, septembre 2024.

¹² *Ibid.*

4.1.2.6. RÉPARTITION DES ENTREPRISES SELON LE CHIFFRE D'AFFAIRES

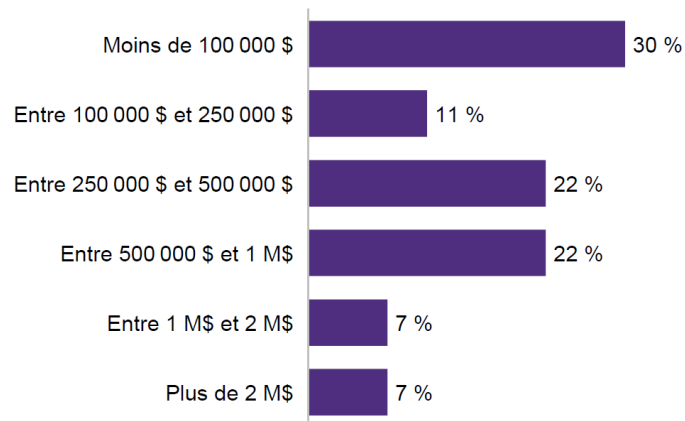


Figure 10 : Répartition des entreprises selon le chiffre d'affaires¹⁵

Les données ci-devant confirment que la grande majorité des entreprises touristiques opérant sur le territoire de la Haute-Gaspésie sont des PME. 86 % de celles-ci ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 M\$. 30 % des entreprises sont de très petites entreprises avec un chiffre d'affaires annuel inférieur à 100 000 \$ et seulement 14 % ont un chiffre d'affaires de plus de 1 M\$ par année.

4.1.3. Les pertes économiques dans le secteur du récréotourisme occasionnées par la mise en œuvre des mesures proposées par le projet pilote

Au-delà de certaines données socioéconomiques visant le secteur touristique que nous avons présenté à la section précédente, il apparaît incontournable de procéder à une estimation des pertes engendrées par l'éventuelle mise en œuvre des mesures proposées par le projet pilote.

L'estimation des pertes sociales et économiques présentée ci-après a été réalisée par la firme RCGT dans le cadre de son sondage effectué à l'été 2024 auprès d'un échantillonnage d'entreprises opérant dans le domaine touristique sur le territoire de la Gaspésie.

Nous présentons ci-après des estimations relatives à certaines pertes attribuables à la mise en œuvre des mesures proposées par le projet pilote.

4.1.3.1. ESTIMATION DES PERTES RELIÉES AUX MESURES INTÉRIMAIRES DÉJÀ EN VIGUEUR

Par **mesure intérimaire**, nous faisons référence à différentes dispositions légales, réglementaires ou administratives déjà imposées à ce jour par le gouvernement du Québec et ayant pour objet d'interdire ou de limiter l'accès au territoire et/ou certaines activités sur celui-ci et ce, notamment dans le domaine du récréotourisme, de l'industrie forestière ou de la sylviculture. Ces mesures intérimaires occasionnent donc déjà des contraintes et/ou des pertes de revenus pour certaines entreprises du territoire.

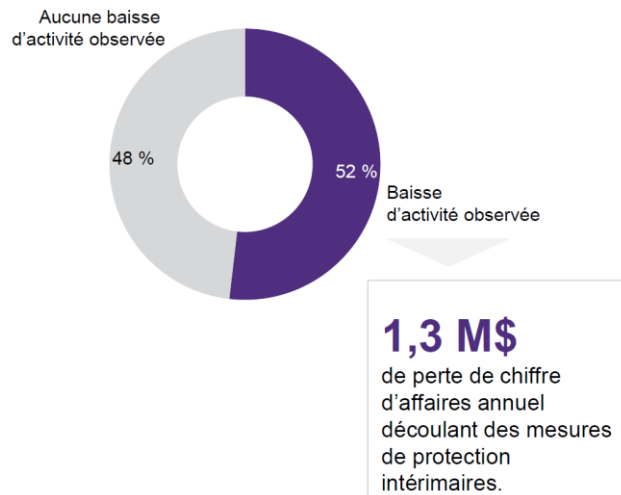


Figure 11 : Baisse d'activité observée à la suite de l'implantation des **mesures intérimaires**, en % des répondants¹³

Sur les **27 entreprises sondées**, 52 % ont observé une diminution de leurs activités à la suite de l'implantation des mesures intérimaires présentement en place. Pour ces entreprises, **les pertes** représentent un **chiffre d'affaires annuel de 1,3 M\$**.

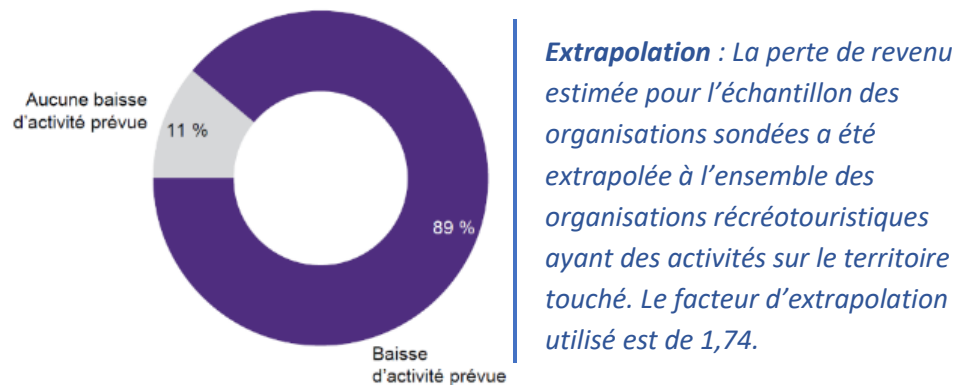
En extrapolant ce nombre à l'ensemble des **47 entreprises** œuvrant dans le domaine du récréotourisme sur le territoire de la MRC, dont les activités actuelles sont affectées par les mesures, **la perte de chiffre d'affaires est estimée à 2,1 M\$**.

Ces pertes sont attribuables à divers facteurs :

- restrictions d'accès au territoire (fermeture de sentiers de motoneige et de ski, incapacité à obtenir des autorisations d'utilisation du territoire public, incapacité à obtenir de permis d'intervention pour réaliser des activités d'aménagement, de construction, d'entretien, de réfection ou d'amélioration, impossibilité de réaliser des interventions destinées à la récupérer des arbres tombés en raison de chablis) ;
- difficultés à obtenir des autorisations pour organiser des événements et frais importants liés aux demandes déposées auprès du MELCCFP afin d'obtenir de telles autorisations ;
- diminution de la clientèle intéressée par le ski de montagne en raison de la réduction de l'offre occasionnée par les mesures intérimaires (accès autonome et services guidés), laquelle affecte considérablement la qualité du produit récréotouristique offert et soulève des enjeux de sécurité ;
- perte de ressources humaines hautement qualifiées en raison de l'imprévisibilité occasionnée par les mesures intérimaires.

¹³ Étude sur les impacts socioéconomiques des mesures de conservation pour les caribous montagnards de la Gaspésie et leur habitat, RCGT, septembre 2024.

4.1.3.2. ESTIMATION DE LA BAISSÉ D'ACTIVITÉ OCCASIONNÉE PAR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES PROPOSÉES PAR LE PROJET PILOTE



Extrapolation : La perte de revenu estimée pour l'échantillon des organisations sondées a été extrapolée à l'ensemble des organisations récréotouristiques ayant des activités sur le territoire touché. Le facteur d'extrapolation utilisé est de 1,74.

Figure 12 : Baisse d'activité anticipée en raison de la mise en œuvre des mesures proposées par le projet pilote¹⁴

Sur les **27 entreprises sondées**, 89 % **affirment** qu'elles prévoient une diminution de leurs activités en raison des mesures intérimaires présentement en place.

4.1.3.3. ESTIMATION DE LA DIMINUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES OCCASIONNÉE PAR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES PROPOSÉES PAR LE PROJET PILOTE

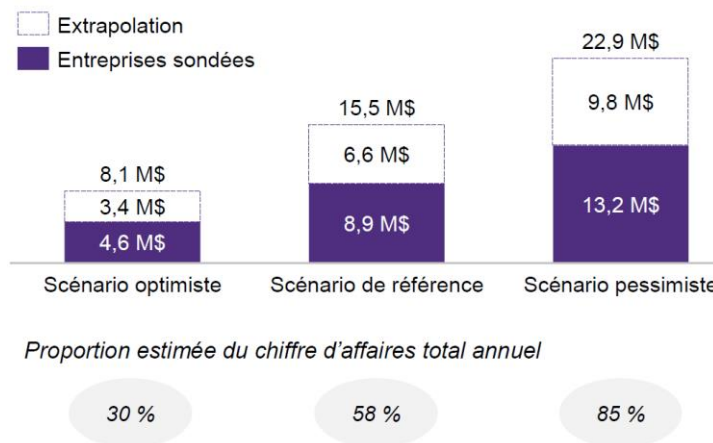


Figure 13 : Perte de chiffre d'affaires anticipée par les entreprises, en millions \$¹⁵

¹⁴ Étude sur les impacts socioéconomiques des mesures de conservation pour les caribous montagnards de la Gaspésie et leur habitat, RCGT, septembre 2024.

¹⁵ Étude sur les impacts socioéconomiques des mesures de conservation pour les caribous montagnards de la Gaspésie et leur habitat, RCGT, septembre 2024.

À partir du sondage réalisé, RCGT a estimé l'impact des mesures proposées sur la perte de chiffre d'affaires des répondants, selon 3 scénarios :

- **scénario optimiste** : diminution du chiffre d'affaires **au plus faible** de l'intervalle identifié par les entreprises ;
- **scénario de référence** : diminution du chiffre d'affaires à la **valeur moyenne** de l'intervalle identifié par les entreprises ;
- **scénario pessimiste** : diminution du chiffre d'affaires **au plus élevé** de l'intervalle identifié par les entreprises.

Selon ces scénarios, la diminution du chiffre d'affaires annuel anticipée par les entreprises pourrait représenter **entre 30 % et 85 % du chiffre d'affaires total annuel, soit une perte pouvant atteindre 22,9 M\$ pour la Gaspésie et une perte estimée de PIB pour le Québec pouvant atteindre 21,1 M\$.**

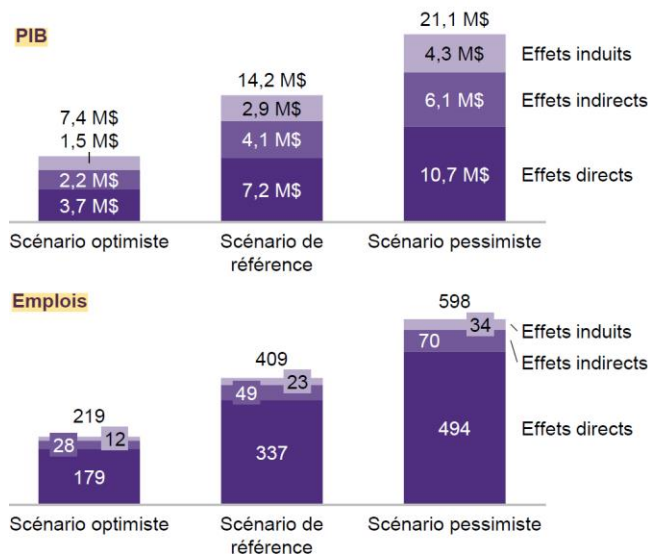


Figure 14 : Perte estimée de PIB et d'emplois, en millions \$ et en nombre d'emplois, ETC ¹⁶

Effets directs : touchent spécifiquement les entreprises de la Haute-Gaspésie.

Effets indirects et induits : s'étendent à l'échelle de la province (emploi chez les fournisseurs des entreprises gaspésiennes).

Les effets induits surviennent quand les travailleurs touchés par la perte d'emploi ne sont pas en mesure de se trouver un autre travail et donc leurs dépenses de consommation sont limitées par cette perte d'emploi.

Cette diminution de chiffre d'affaires se traduit en **perte de PIB et d'emplois**. Les estimations de perte en PIB pour le Québec et la région sont présentées ci-après :

- **scénario optimiste** : **7,4 M\$ pour le Québec et à 3,7 M\$ pour la MRC** ;
- **scénario de référence** : **14,2 M\$ pour le Québec et à 7,2 M\$ pour la MRC** ;
- **scénario pessimiste** : **21,1 M\$ pour le Québec et à 10,7 M\$ pour la MRC**.

En matière **d'emplois**, les pertes estimées en ETC pourraient atteindre **598 personnes à l'échelle du Québec et jusqu'à 494 personnes dans la MRC**.

¹⁶ Étude sur les impacts socioéconomiques des mesures de conservation pour les caribous montagnards de la Gaspésie et leur habitat, RCGT, septembre 2024.

Les pertes estimées en PIB ainsi qu'en emplois qui apparaissent au tableau précédent entraîneraient des **conséquences extrêmement néfastes** sur l'économie de la MRC de La Haute-Gaspésie. Rappelons-nous que la **Haute-Gaspésie** affiche déjà le plus haut taux de dévitalisation du Québec.

Afin de mieux saisir l'ampleur de la perte d'emplois estimée à 494 selon le scénario pessimiste pour la Haute-Gaspésie, qui affiche une population de 11 000 habitants, ceci **représente l'équivalent d'une perte de plus de 55 000 emplois à l'échelle de la Ville de Montréal** qui compte 1 800 000 habitants (Statistique Canada, 2022). Tous conviennent qu'un tel impact économique pour la métropole ferait en sorte que l'ensemble de l'appareil gouvernemental se mobiliserait pour éviter cette catastrophe. Le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, les intervenants socioéconomiques et la population s'attendent à ce qu'il en soit de même pour eux.

4.1.3.4. PLAN DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DES CHIC-CHOCS ET DE LA HAUTE-GASPÉSIE 2023

En 2023, la MRC de La Haute-Gaspésie a procédé à l'élaboration d'un plan de développement touristique afin d'optimiser le développement socioéconomique sur son territoire. Ce plan a été réalisé en consultation et en collaboration de l'ensemble des acteurs du milieu et a fait l'objet d'un très large consensus. Cet exercice a été financé par Développement économique Canada pour les régions du Québec. Par l'adoption de cet outil de planification et de développement, la MRC et ses partenaires réitèrent leur vision et leur détermination à faire du secteur récréotouristique la pierre angulaire du développement du milieu. Le plan prévoit des retombées économiques de 112 M\$, la création de 922 emplois ETC et des recettes fiscales pour les gouvernements à la hauteur de 27,4 M\$.

Sommaire des retombées économiques du Plan de développement touristique des Chic-Chocs et de la Haute-Gaspésie


	Retombées économiques récurrentes	Retombées économiques non récurrentes
 Valeur ajoutée totale au PIB	27,7 M\$	112 M\$
 Nombre d'emplois annuellement soutenus	271 ETC	922 ETC
 Recettes fiscales totales pour les gouvernements	8,7 M\$	27,4 M\$

Figure 15 : Sommaire des retombées économiques du Plan de développement touristique des Chic-Chocs et de la Haute-Gaspésie¹⁷

On estime également que la mise en œuvre des mesures proposées par le projet pilote **compromettent le déploiement de certains projets de développement** prévus au Plan de développement touristique des Chic-Chocs et de la Haute-Gaspésie.

¹⁷ Étude sur les impacts socioéconomiques des mesures de conservation pour les caribous montagnards de la Gaspésie et leur habitat, RCGT, septembre 2024.

4.1.3.5. MENACES DE FERMETURE ET DE DIMINUTIONS MAJEURES DES ACTIVITÉS DES ENTREPRISES

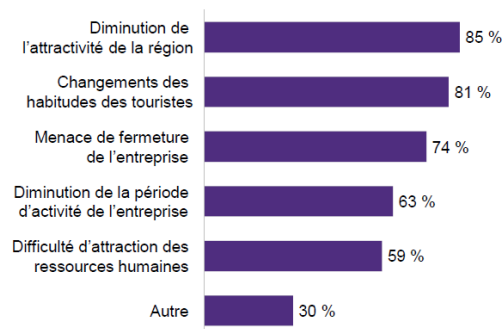


Figure 16 : autres impacts négatifs des mesures pour l'organisation, en % des répondants¹⁸

L'examen du diagramme ci-haut révèle des informations extrêmement préoccupantes en termes de pertes socioéconomiques négatives très importantes pour les entreprises de la Haute-Gaspésie advenant la mise en œuvre des mesures proposées par le projet pilote :

- **74 %** des participants ont évoqué la menace potentielle de **fermeture de leur entreprise** ;
- **63 %** des participants estiment que ces mesures entraîneront une **réduction de la période d'activité** de leur entreprise ;
- **59 %** pensent qu'elles créeront des **difficultés** pour **attirer des ressources humaines** ;
- les autres impacts mentionnés comprennent des difficultés en matière de développement et de planification financière.

Parmi l'ensemble des activités en récréotourisme sur le territoire de la MRC, les secteurs de la motoneige et du quad génèrent des revenus substantiels dans le milieu. Au cours des dernières années, plusieurs millions de dollars ont été investis dans l'aménagement de sentiers fédérés, c'est-à-dire des tracés qui répondent aux exigences et programmes gouvernementaux en vigueur, et ce, sur l'ensemble du territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie. Ces parcours permettent la pratique de ces deux sports de façon agréable et sécuritaire. Il faut dire que la Haute-Gaspésie est un territoire unique et très attrayant pour la pratique de ces deux activités, notamment en raison des paysages extraordinaires que l'on y retrouve et des nombreux services développés au fil des années sur l'ensemble du territoire afin de répondre aux besoins des utilisateurs.

Il est très important de préciser que l'industrie de la motoneige en sentier génère plusieurs des retombées économiques de plusieurs millions de dollars au sein de la région. Les retombées économiques reliées à la motoneige en Gaspésie sont estimées à près de 42 M\$ annuellement, dont une très grande partie de la clientèle fréquente le secteur des Chic-Chocs dans la Haute-Gaspésie en raison des conditions de neige favorables que l'on retrouve dans ce secteur. Ces données sont tirées du rapport de septembre 2024, produit par la firme RCGT, mandaté dans le présent dossier.

¹⁸ Étude sur les impacts socioéconomiques des mesures de conservation pour les caribous montagnards de la Gaspésie et leur habitat, RCGT, septembre 2024.

L'industrie de la motoneige comprend également le secteur du hors-piste. Il s'agit ici de plusieurs entreprises spécialisées dans le domaine et localisées principalement en Haute-Gaspésie. Ces entreprises offrent généralement un service de guides expérimentés qui détiennent une vaste expertise, tant au niveau de la connaissance du territoire que des règles de sécurité et de respect des exigences en vigueur dans le secteur faunique. Au fil des années, les acteurs dans ce domaine ont développé un réflexe naturel de collaboration avec les différentes instances gouvernementales impliquées dans le domaine de la protection de la faune et de l'environnement. La présence de ces entreprises spécialisées s'avère l'un des moyens pour augmenter le niveau de sécurité dans ce sport. En effet, le service offert permet de réduire le nombre de motoneigistes téméraires qui choisissent de s'aventurer seuls et sans connaissance des risques associés à la pratique de ce sport sur un territoire attrayant, mais également à haut niveau de risques multiples (avalanches, tempêtes, etc.).

L'industrie de la motoneige a complètement transformé le concept de la saisonnalité touristique au fil des dernières années. De nombreux commerces du secteur de la restauration et de l'hôtellerie opèrent dorénavant 12 mois par année, notamment dans la Haute-Gaspésie, en raison du fort achalandage de motoneigistes pendant la période hivernale. Cette situation, en plus d'être bénéfique pour les entreprises, permet également aux communautés locales de bénéficier de services d'hôtellerie et de restauration pendant une plus grande période de l'année. Il en est de même pour certains commerces de proximité (épiceries, dépanneurs, stations-service, etc.) qui répondent à un besoin local et qui bénéficient également de cet achalandage supplémentaire et majeur que représente le secteur de la motoneige et du quad. Ces éléments contribuent ainsi à l'amélioration des conditions de vie globales dans le milieu.

Une diminution des activités hivernales comme la motoneige de piste et hors-piste résultant de la mise en œuvre des normes et du régime d'autorisation proposé par le projet pilote diminuerait très fortement l'attractivité de la région et mettrait inévitablement à risque la viabilité de ces commerces, comme démontré dans la figure 16 ci-devant.

Notons que les entreprises qui ont mentionné la menace de fermeture de leur entreprise représentent **79 employés ETC à l'année** et **157 employés ETC saisonniers**, pour un total de **236 emplois**.

4.1.4. Observations et recommandations pour le secteur du récrétourisme

À la lumière des impacts socioéconomiques mis en lumière par l'étude réalisée par RCGT, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie invite le gouvernement du Québec à reconsidérer avec toute l'attention nécessaire l'ensemble des dispositions du projet pilote. Nous rappelons au gouvernement et à l'ensemble des intervenants directement impliqués dans ce dossier que les citoyennes et citoyens de la MRC doivent composer depuis de nombreuses années avec une situation socioéconomique extrêmement précaire. Le classement de la MRC en termes d'indice de dévitalisation que nous avons largement traité à la section 2.2.4 démontre clairement qu'il **n'y a pas place à erreur et que l'imposition de toute exigence gouvernementale supplémentaire ne peut être envisagée si la résultante a pour effet d'affecter négativement aux plans social et économique le milieu de vie qu'est la MRC de La Haute-Gaspésie. Qui plus est, il est essentiel de lever dès maintenant les mesures intérimaires afin d'éviter des fermetures d'entreprises et des pertes d'emploi massives à court terme.**

Le créneau du récréotourisme est très important, voire essentiel pour le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie. À l'examen du projet pilote, nous constatons que plusieurs mesures qui s'y retrouvent ont des impacts majeurs sur l'industrie du récréotourisme.

Nous présentons ci-après certains éléments spécifiques que nous jugeons essentiel de soumettre à l'attention des autorités gouvernementales et autres intervenants fortement impliqués dans le dossier du caribou montagnard de la Gaspésie.

4.1.4.1. CARACTÉRISTIQUES D'HABITAT DU CARIBOU MONTAGNARD, ZHR ET MASSIFS DE CONSERVATION

- Les montagnes de la Haute-Gaspésie, particulièrement les monts Chic-Chocs et McGerrigle, sont un produit d'appel fort pour l'industrie touristique. C'est également ce type de produit qui incite des visiteurs, charmés par la région, à s'y installer ainsi qu'à y demeurer.
- Une très grande majorité des activités récréotouristiques pratiquées en Haute-Gaspésie, particulièrement celles qui sont non motorisées telles que le ski de montagne, sont exercées en plein cœur des massifs de conservation proposés par le projet pilote. La quasi-totalité de ces activités est réalisée dans la ZHR.
- Bien que la fréquentation touristique est plus importante en période estivale, la majorité des entreprises actives dans le domaine du récréotourisme génèrent la majorité de leurs revenus en période hivernale, dans la ZHR et les massifs de conservation.
- Les mesures intérimaires présentement en place ont des impacts socioéconomiques catastrophiques, des pertes d'emplois sont déjà observées et un nombre important d'entreprises sont menacées de fermeture à court terme.
- La modification des caractéristiques d'habitat du caribou montagnard proposée est inacceptable en ce qu'elle est large, vague et imprécise. Elle génère une imprévisibilité intenable pour les intervenants socioéconomiques du milieu. D'ailleurs, ceux-ci seraient bien mal avisés d'investir dans leurs projets récréotouristiques dans un contexte où leurs activités pourraient être suspendues du jour au lendemain en vertu des mesures proposées par le projet pilote.
- À sa page 24, le projet pilote soumis pour consultation fait référence à des « guides d'orientation par domaine d'activités » qui n'ont pas été rendus publics, si tant est qu'ils existent. En l'absence de ces guides et en présence de lignes directrices fourre-tout offrant un large pouvoir discrétionnaire au MELCCFP, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie voit difficilement comment les activités récréotouristiques pourraient être réalisées dans la ZHR et les massifs de conservation, particulièrement en période hivernale à proximité des zones considérées comme étant de sensibilité biologique. La cessation de ces activités n'est pas une option envisageable pour le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie en raison des importants impacts socioéconomiques qui en découlera et s'y opposera fermement.
- Les normes et le régime d'autorisation proposés par le projet pilote afin d'encadrer la pratique d'activités dans la ZHR et les massifs de conservation sont inadaptés à la réalité régionale, illustrent une méconnaissance du territoire ainsi que des activités qui y sont pratiquées et dénotent un manque de considération pour l'ensemble de la population de la Haute-Gaspésie, tout particulièrement les intervenants socioéconomiques. La sphère sociale du concept de développement durable a manifestement été oubliée ou tout simplement rejetée lors de

l'élaboration du projet pilote. Le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie milite en faveur de mesures de conservation du caribou montagnard qui tiennent compte du bien-être de la population locale et de la qualité du milieu de vie de ces derniers.

- Bien que le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie s'oppose à une modification réglementaire destinée à définir les ZHR et massifs de conservation, mentionnons que de nombreuses erreurs et incongruités sont constatées à l'analyse des limites de la ZHR et des massifs de conservation proposée. Ces incohérences illustrent l'échec du MELCCFP à collaborer activement avec le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie et les intervenants visés par les mesures proposées.
- Il est absolument nécessaire que le gouvernement du Québec retire sa proposition et revoie les modalités de gestion envisagées de l'habitat du caribou montagnard.

4.1.4.2. L'ACCÈS AU TERRITOIRE, PERMIS ET AUTORISATION

- Afin de contribuer à l'effort de conservation du caribou et de son habitat, des ressources colossales soutenues par le MAMH ont été déployées afin de développer de nouveaux sites de pratique d'activités récréotouristiques non motorisées sur la côte haute-gaspésienne, particulièrement pour la saison hivernale, loin des secteurs de sensibilité biologique. Des efforts devront continuer à être consentis dans ce domaine.
- Comme partout sur la planète, la région est frappée par les changements climatiques. Ceux-ci font en sorte que la possibilité de fréquenter les secteurs situés en basse altitude est d'année en année incertaine en raison des faibles accumulations de neige découlant des hivers de plus en plus doux que l'on connaît. Cette situation augmente le besoin d'accéder à des sommets plus élevés, généralement plus de 600 mètres, qui reçoivent davantage de précipitations sous forme de neige afin de pratiquer diverses activités, notamment le ski de montagne.
- La pratique de la motoneige et du quad en sentier ainsi que la motoneige hors-piste sont des activités sportives générant des retombées socioéconomiques majeures sur le territoire de la Haute-Gaspésie. Bien que des efforts doivent continuer à être consentis, plusieurs millions de dollars ont été investis afin d'améliorer les infrastructures dans le domaine, le niveau de sécurité et le respect de l'environnement et de la faune. Des entreprises du territoire se sont professionnalisées et offrent un produit de grande qualité. L'extension de la saison touristique et les retombées économiques majeures dans le milieu ont permis le maintien d'infrastructures et services tels l'hébergement, la restauration et les commerces de proximité sur une base annuelle, et non plus saisonnière, ce qui favorise une plus grande qualité de vie dans le milieu.
- Présentement, les restrictions d'accès à certaines montagnes ont d'importantes conséquences socioéconomiques (baisse d'attractivité de la région, exode de la communauté locale, perte d'expertise, etc.) et génèrent d'importants enjeux en matière de sécurité. De plus, cet accès au territoire s'effectue majoritairement par l'utilisation de chemins forestiers. Nous savons que cet élément représente une préoccupation majeure en regard de la question de la protection du caribou montagnard de la Gaspésie. Cet élément fait l'objet d'un traitement spécifique à la section 4.1 du document, toutefois nous tenons à souligner l'importance de la question des chemins forestiers eu égard à l'industrie récréotouristique. La question des chemins forestiers doit être traitée avec une approche globale, car ils interfèrent avec de nombreux éléments tels l'évacuation d'urgence, l'entretien des infrastructures de télécommunication et d'électricité, la lutte contre les incendies de forêt et les insectes, etc.
- L'accès au territoire implique la possibilité d'accéder à un lieu, ce qui implique parfois des activités d'aménagement, de construction, d'entretien, de réfection ou d'amélioration des infrastructures. Assujettir ces interventions à des normes et à un régime d'autorisation lourd, long et coûteux constitue une mesure restreignant l'accès au territoire. Les demandes actuellement déposées doivent être traitées rapidement et les frais associés à l'utilisation du territoire doivent être levés.
- Pour ce, le MELCCFP doit éviter de s'ingérer dans le processus administratif mené par le MRNF dans le cadre de demandes d'autorisations d'utilisation du territoire public et d'obtention de permis d'intervention pour réaliser des activités d'aménagement forestier à des fins récréatives dans la forêt publique.

- L'accès au territoire implique aussi une levée du moratoire visant les autorisations d'exercer des activités commerciales sur le territoire de la Réserve faunique des Chic-Chocs, un prolongement du terme des autorisations octroyées et une hausse du nombre de clients pouvant être guidés au cours d'une journée par les entreprises bénéficiant d'une autorisation, et ce, tant sur le territoire de la Réserve que du Parc national de la Gaspésie.
- Il est essentiel que le MELCCFP et le MRNF soutiennent activement le développement durable de nouveaux secteurs de pratique d'activités récréotouristiques, tant sur le territoire municipal et public que sur celui du Parc national de la Gaspésie et de la Réserve faunique des Chic-Chocs.

4.1.4.3. IMPACTS SOCIOÉCONOMIQUES DU PROJET PILOTE ET DES MESURES INTÉRIMAIRES PRÉSENTEMENT EN VIGUEUR

- Les impacts socioéconomiques découlant de la mise en œuvre des mesures proposées par le projet pilote, conjugués avec les mesures intérimaires déjà en vigueur, génèrent des pertes sociales et économiques d'un niveau inacceptable. La section 3.1.3 présente l'ampleur de ces impacts. Nous croyons nécessaire de rappeler certains éléments l'étude réalisée par de RCGT :
 - diminution de 1,3 M\$ du chiffre d'affaires annuel des entreprises du secteur récréotouristique ;
 - diminution du PIB sur le territoire de la Haute-Gaspésie variant entre 3,7 M\$ et 10,7 M\$ annuellement ;
 - pertes d'emplois variant entre 179 et 494 emplois sur le territoire de la MRC en vertu des différents scénarios ;
 - menace de fermeture pour plus de 74 % des entreprises œuvrant dans le récréotourisme.

4.1.4.4. LA GESTION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE AFIN D'ENCADRER LES ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES

- Pour la pratique des activités récréotouristiques, la MRC milite en faveur de la mise en place d'un mode de gestion dynamique du territoire.
- Ce mode de gestion vise à permettre l'accès au territoire en l'absence de caribou montagnard et d'appliquer des restrictions uniquement lorsqu'un individu est observé. Une telle approche est donc déployée en temps réel.
- Cette approche vise essentiellement deux objectifs : le premier étant de contribuer à la protection du caribou forestier montagnard de la Gaspésie et le second étant de permettre un accès optimal au territoire pour permettre de façon planifiée et contrôlée, la pratique de diverses activités récréotouristiques, de villégiature et de prélèvements fauniques.
- Nous soumettons que la gestion dynamique du territoire s'avère être une mesure à mettre en œuvre dans le plus bref délai. Cette méthode s'avère concrète, réaliste et porteuse en termes de résultats tangibles à court et moyen termes. Elle a d'ailleurs été utilisée avec succès ailleurs au Canada.

De façon plus concrète, cette méthode appliquée dans le contexte qui nous occupe consisterait notamment :

- à effectuer une veille et une surveillance constante de la localisation de tous les caribous montagnards sans exception présents sur le territoire ;
- cette surveillance devra être réalisée à partir d'équipements des plus performants et à la fine pointe de la technologie : colliers émetteurs, suivi télémétrique, etc. Fait déplorable, il a été porté à notre attention que les colliers émetteurs installés sur des caribous accusent une technologie désuète et que ce ne serait pas tous les caribous en liberté qui bénéficieraient d'un collier. Des correctifs doivent être apportés sans délai afin d'optimiser cette mesure de suivi en temps réel . Des drones, des appareils peu coûteux et faciles à piloter, pourraient aussi être utilisés afin de recueillir des données fiables en temps réel. D'ailleurs, des intervenants du milieu développent présentement une expertise de haut niveau dans ce domaine ;
- pour l'obtention de résultats optimaux, la mise en œuvre de cette méthode devrait faire l'objet d'une collaboration du plus grand nombre possible d'intervenants au dossier : chercheurs, instances gouvernementales, MRC, utilisateurs du territoire, professionnels du secteur du récréotourisme, de la villégiature, de l'aménagement forestier et des travaux sylvicoles ;
- la mise en place d'une structure sur mesure dans le milieu pour l'implantation, l'opération et le suivi de l'approche dynamique du territoire sera essentielle ;
- une campagne d'information et de sensibilisation à cette nouvelle approche devra également être réalisée à diverses échelles afin d'optimiser la collaboration des principaux usagers, mais également de la population en général qui s'avère un acteur clé du dossier. Des outils existent présentement, il suffirait de les adapter un peu.

En plus de procurer des avantages très significatifs pour la protection du caribou, cette nouvelle méthode d'intervention procurera plusieurs avantages pour un ensemble d'autres acteurs de la recherche et les entreprises du milieu, notamment :

- faciliter le suivi plus efficace et en temps réel de tous les caribous par l'implantation systématique d'un collier à la fine pointe de la technologie sur chaque animal en liberté ;
- permettre l'accès à certains secteurs fermés en vertu du principe de précaution, faute de moyens de contrôle adéquats. Ceci pourrait permettre la pratique d'activités planifiées et contrôlées.

La mise en œuvre d'un tel mode de gestion implique l'aménagement de nouveaux secteurs de pratique d'activités récréotouristiques non motorisées, ce qui aurait un impact marginal sur le taux de perturbation, permettrait de concentrer les utilisateurs du territoire à des endroits prédéterminés et répondrait en tout temps aux besoins socioéconomiques de la Haute-Gaspésie.

Dans ce contexte, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie exige l'implantation dans les plus brefs délais de la méthode de gestion dynamique du territoire comme mesure de protection efficace du caribou montagnard et comme mesure d'atténuation des pertes économiques importantes reliées à la fermeture systématique et souvent improvisée de secteurs de pratiques d'activités récréotouristiques et de nombreux chemins forestiers sur le territoire de la Haute-Gaspésie par mesure préventive.

4.2.1. Description du secteur

La foresterie est un des piliers de la colonisation et du développement de la Haute-Gaspésie. De petites usines de sciage ou des infrastructures pour l'exportation du bois rond étaient présentes dans chaque village et ville. La drave a été pratiquée sur la plupart des rivières gaspésiennes pendant plusieurs années.

Le potentiel forestier de la MRC est important et il a toujours été mis en valeur. Cependant, ce potentiel s'est érodé lentement avec notamment la création du parc de la Gaspésie et les premières mesures de conservation du caribou dans les années 1990. Depuis 2000, la MRC a subi la fermeture de 2 usines de sciage importantes, soit la Scierie Pékan à Sainte-Anne-des-Monts et l'usine de sciage de La Martre. Les mesures intérimaires en place depuis 5 ans, le moratoire actuel sur les activités forestières et les mesures proposées par le projet pilote ont déjà des impacts importants et font craindre le pire pour les trois usines encore actives sur le territoire de la Haute-Gaspésie et pour l'ensemble de la filière forestière.

L'industrie forestière a donc dû s'ajuster de façon importante à une série d'exigences émises par les divers ministères impliqués dans la gestion forestière, faunique et environnementale. Les attentes de la population en général à l'égard de l'industrie forestière ont également forcé l'industrie et certains intervenants du domaine à modifier leur façon de faire et à mettre en place des pratiques plus respectueuses à plusieurs égards.

Nous pouvons affirmer que, de façon générale, l'industrie a réalisé un grand pas en avant en termes de pratique forestière. Toutefois, il est clair que du travail demeure encore à faire afin de poursuivre cette évolution positive et nous croyons que les principaux concernés sont ouverts à aller dans ce sens.

Une catégorie d'intervenant forestier, en l'occurrence les entreprises affectées à la réalisation des travaux sylvicoles, sont également des acteurs essentiels dans le domaine forestier. Ces entreprises jouent un rôle majeur dans l'économie locale et régionale.

4.2.2. Portrait sommaire de l'industrie

Les données qui suivent ont été produites par la firme RCGT dans le cadre de *l'étude sur les impacts socioéconomiques des mesures de conservation pour les caribous montagnards de la Gaspésie et leur habitat*.

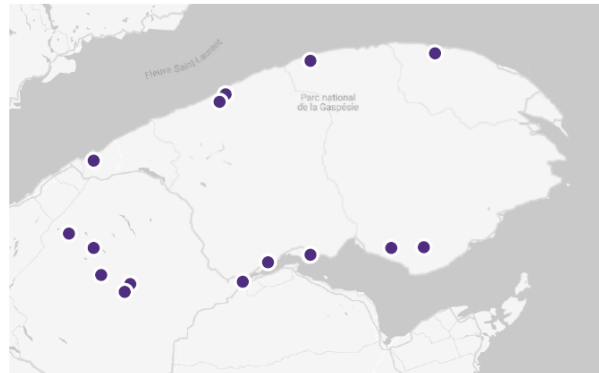
4.2.2.1. TERRITOIRE ET DENSITÉ

Territoire et densité Gaspésie, 2022

Territoire (km ²)	Forêt (km ²)	Forêt (%)
78 180	19 411	25

Répartition des usines de sciage par municipalité (permis actifs de 2 001 m³ ou plus) et volume de bois rond consommé Gaspésie, 2022

Municipalité	Nombre
Cap-Chat	2
Marsoui	1
Escuminac	1
Grande-Vallée	1
Nouvelle	1
Pointe-à-la-Croix	1
Saint-Alphonse	1
Saint-Elzéar	1
Nombre d'usines totales	9
<i>Volume de bois rond consommé</i>	<i>1 560 074 m³</i>



Trois usines de sciage sont actives dans la MRC de La Haute-Gaspésie.

Selon une étude PWC de 2021, l'industrie du bois représentait **1 420 emplois** dans la région.

Figure 17 : Territoire et densité, *Gaspésie 2022*¹⁹

Comme on peut le constater, trois usines de sciage sont localisées sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie. Deux se retrouvent dans la ville de Cap-Chat et une dans la municipalité de Marsoui. Selon les données du tableau précédent, ce sont 1 420 emplois que nous retrouvons au sein de l'ensemble des neuf usines de transformation de bois situées en Gaspésie.

L'ensemble des neuf usines de la région consomment plus de 1 500 000 mètres cubes de matières ligneuses annuellement.

¹⁹ Étude sur les impacts socioéconomiques des mesures de conservation pour les caribous montagnards de la Gaspésie et leur habitat, RCGT, septembre 2024.

4.2.2.2. POSSIBILITÉ FORESTIÈRE

Possibilité forestière selon les régions d'application des garanties d'approvisionnement

Gaspésie, 2020-2023, forêts publiques, m³ bruts

Région	Unités d'aménagement forestier	Territoires forestiers résiduels et forêts de proximité	Grand total
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 959 800	74 930	2 034 730
Ensemble du Québec	34 147 700	1 242 590	35 390 290

Volumes de bois réguliers récoltés dans les forêts publiques et privées

Gaspésie, 2021-2022, milliers de m³

Région	Forêts publiques		Forêts privées	
	Total résineux	Total feuillus	Total résineux	Total feuillus
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 226,4	303,5	157,6	49,5
Total	16 596,9	4 567,7	4 210,0	1 754,7

Figure 18 : Possibilité forestière selon les régions d'application des garanties d'approvisionnement, Gaspésie, 2020-2023, forêts publiques, m³ bruts et en milliers de m³²⁰
Source : ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Au sein de la Gaspésie, la part de l'approvisionnement en provenance de la forêt publique est établie à 1 226 milliers de mètres cubes comparativement à 158 milliers de mètres cubes en provenance de la forêt privée. Près de 89 % de l'approvisionnement provient donc de la forêt publique, ce qui est majeur.

La possibilité forestière de la région est de 2,034 millions de mètres cubes, soit 5,7 % de la possibilité forestière dans l'ensemble du Québec qui elle s'établit à 35,390 millions de mètres cubes.

Les principaux types de bois récoltés dans la région sont les résineux, représentant 80 % des récoltes dans les forêts publiques.

4.2.3. Les pertes économiques dans le secteur forestier et de la sylviculture reliées au projet pilote

Conscients que l'application des mesures proposées par le projet pilote entraînera d'importantes conséquences dans le secteur forestier et de la sylviculture, les impacts socioéconomiques ont été chiffrés par RCGT dans le cadre de la réalisation du mandat octroyé par le Regroupement des MRC.

²⁰ Étude sur les impacts socioéconomiques des mesures de conservation pour les caribous montagnards de la Gaspésie et leur habitat, RCGT, septembre 2024.

Nous présentons ci-dessous certains impacts négatifs identifiés dans le rapport de RCGT :

4.2.3.1. SCHÉMATISATION DES IMPACTS DES MESURES PROPOSÉES PAR LE PROJET PILOTE SUR L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

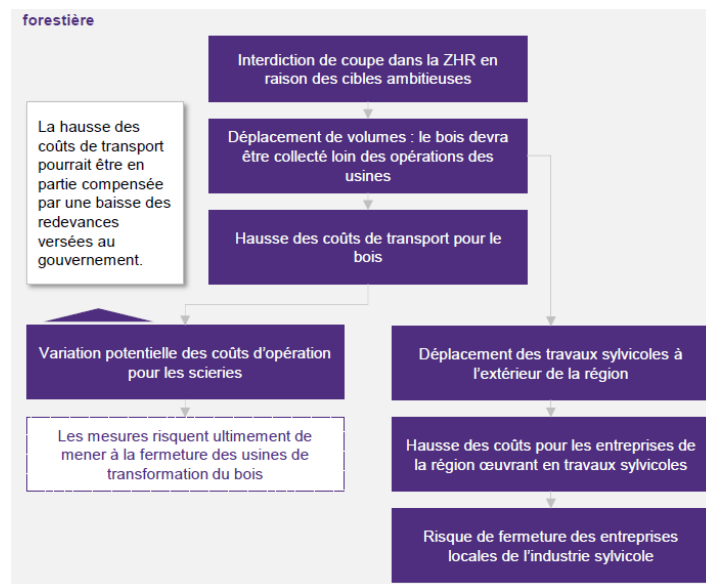


Figure 19 : Schématisation des impacts des mesures proposées par le projet pilote sur l'industrie forestière²¹

Les mesures envisagées dans le projet pilote viennent impacter sévèrement l'industrie forestière sur le territoire. Ces conséquences n'ont pas été évaluées par le gouvernement, tel que l'illustrent les réponses aux questions formulées par la MRC de La Haute-Gaspésie (Annexe B). Ceci est inadmissible et démontre le peu d'intérêt de l'appareil gouvernemental à l'égard du milieu.

La diminution majeure des volumes de bois traités par les usines présentes sur le territoire ou la fermeture de scieries en Haute-Gaspésie aura un impact **automatique et immédiat sur les budgets** attribués aux **entreprises de travaux sylvicoles**, ce qui menacera la **survie** de celles-ci **à court et moyen terme**.

Les deux éléments ci-devant mentionnés sont **extrêmement préoccupants** compte tenu de la **grande précarité de la MRC de La Haute-Gaspésie** aux plans social et économique (indice de vitalité économique extrêmement faible, 104^e MRC sur 104).

²¹ Étude sur les impacts socioéconomiques des mesures de conservation pour les caribous montagnards de la Gaspésie et leur habitat, RCGT, septembre 2024.

4.2.3.2. LES UNITÉS D'AMÉNAGEMENT ET ZONE FORESTIÈRE CONCERNÉES PAR LA ZHR

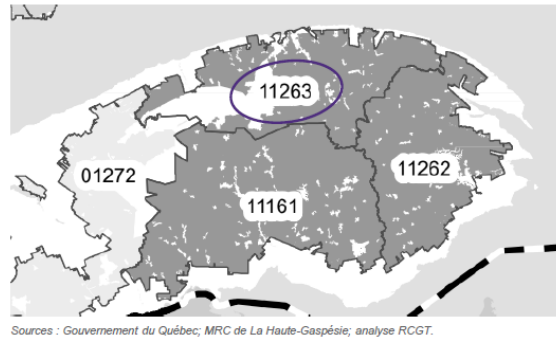


Figure 20 : Unités d'aménagement et régions d'applications
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie, 2023-2028²²

Superficie de l'UAF 112-63	367 741 hectares	<i>UAF 112-63 : Unité d'aménagement forestier qui approvisionne principalement des usines situées dans la MRC de La Haute-Gaspésie et dont les travaux en forêt sont principalement réalisés par des entreprises et travailleurs de la Haute-Gaspésie</i>
Superficie de la ZHR	193 383 hectares	
Proportion de la superficie de l'UAF concernée par les mesures de protection	52,6 %	

Figure 21 : Calcul de la superficie de l'UAF concernée par les mesures de protection ²⁰

En considérant la **cible d'un taux de perturbation de 35 %** dans la ZHR, il est **improbable** que la coupe du bois demeure permise. L'interdiction de coupe dans la ZHR aura des impacts négatifs majeurs et occasionnera notamment un déplacement de volumes de la matière ligneuse. En effet, les zones de récolte devront être redirigées vers d'autres territoires situés hors de la ZHR et majoritairement situés à l'extérieur de la MRC de La Haute-Gaspésie.

Dans un scénario où la coupe est interdite dans la ZHR, il est possible d'estimer la perte de superficie forestière associée à ce territoire. Plus spécifiquement, la **superficie de la ZHR** est de 193 383 hectares, ce qui représente **52,6 % de la superficie totale de l'UAF 112-63**, qui est de 367 741 hectares. Il s'agit donc d'une diminution majeure de l'activité forestière et sylvicole en Haute-Gaspésie, laquelle **entraînera inévitablement des pertes financières importantes dans l'économie du milieu ainsi que dans la région.**

²² Étude sur les impacts socioéconomiques des mesures de conservation pour les caribous montagnards de la Gaspésie et leur habitat, RCGT, septembre 2024.

4.2.3.3. LES MESURES PROPOSÉES PAR LE PROJET PILOTE, RISQUE DE DÉPLACEMENTS DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE À L'EXTÉRIEUR DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

Possibilité forestière annuelle moyenne de l'UAF 112-63 (2023-2028)	540 100 m ³
Possibilité forestière qui sera déplacée vers d'autres MRC	284 021 m ³

Figure 22 : Calcul de la possibilité forestière de l'UAF 112-663 à risque d'être déplacée²³,
Sources : Gouvernement du Québec ; MRC de La Haute-Gaspésie ; analyse RCGT.

La possibilité forestière de l'UAF 112-63 est de 540 100 mètres cubes chaque année, pour la période de 2023 à 2028.

Sachant que la ZHR représente 52,6 % de la superficie totale de l'UAF 112-63, en appliquant cette proportion à la possibilité forestière annuelle de ce territoire, il est possible d'estimer à **284 021 mètres cubes le volume de bois qui ne pourraient plus être exploités dans la ZHR** chaque année. Ces volumes risquent donc d'être déplacés vers d'autres territoires ou MRC de la région.

²³ Étude sur les impacts socioéconomiques des mesures de conservation pour les caribous montagnards de la Gaspésie et leur habitat, RCGT, septembre 2024.

4.2.3.4. DÉPLACEMENT DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ISSUES TRANSFORMATION DU BOIS

Volume de bois récolté au Québec (2020-2021)	27 804 700 m ³
PIB total généré par l'industrie forestière québécoise	17,8 G\$
PIB généré en moyenne par m ³ au Québec (direct indirect et induit)	640,18 \$/m ³
PIB direct généré en moyenne par m ³ au Québec (60 % du PIB total)	384,11 \$/m ³
Possibilité forestière qui sera déplacée à l'extérieur de la Haute-Gaspésie	284 021 m ³
PIB direct généré qui pourrait être déplacé à l'extérieur de la Haute-Gaspésie	109,1 M\$
Chiffre d'affaires qui pourrait être déplacé à l'extérieur de la Haute-Gaspésie	222,2 M\$
Nombre d'emplois directs qui pourraient être déplacés à l'extérieur de la Haute-Gaspésie	688 ETC

Note : La dernière étude visant à mesurer l'impact économique de la filière de la transformation du bois au Québec a été complétée en 2021. Les chiffres présentés sont ceux de 2021, à l'exception de la possibilité forestière annuelle qui est celle de 2023 à 2028.

Figure 23 : Calcul des impacts économiques potentiellement déplacés pour la transformation du bois, *Haute-Gaspésie, 2021*²⁴

Une des particularités de la Haute-Gaspésie est que les transformateurs du bois opèrent plusieurs scieries, réparties sur le territoire. À titre d'exemple, le Groupe de Scieries GDS, actif dans la municipalité de Marsoui, dispose de plusieurs autres usines en Gaspésie et au Bas-Saint-Laurent.

Les coûts élevés pour le transport du bois **risquent** éventuellement de **pousser certaines scieries à fermer** puisque les entreprises les opérant pourraient plutôt concentrer la transformation du bois dans les autres usines, situées plus près des lieux de collecte, à l'extérieur de la Haute-Gaspésie.

En considérant les ratios de PIB et d'emplois directs générés par mètre cube de bois collecté au Québec, il est possible d'estimer le déplacement des retombées économiques vers d'autres territoires qui pourraient découler d'une fermeture des usines.

Ultimement, un déplacement des volumes de bois à l'extérieur de la Haute-Gaspésie pourrait engendrer **un déplacement du chiffre d'affaires allant jusqu'à 222 M\$ si les scieries ferment, ce qui se traduit par 109,1 M\$ en PIB direct et 688 emplois directs sur le territoire de la Haute-Gaspésie**. Ces estimations de pertes engendreraient des conséquences extrêmement graves aux plans social et économique pour la communauté de la Haute-Gaspésie.

²⁴ Étude sur les impacts socioéconomiques des mesures de conservation pour les caribous montagnards de la Gaspésie et leur habitat, RCGT, septembre 2024.

4.2.3.5. IMPACTS DES MESURES DU PROJET PILOTE SUR L'INDUSTRIE SYLVICOLE

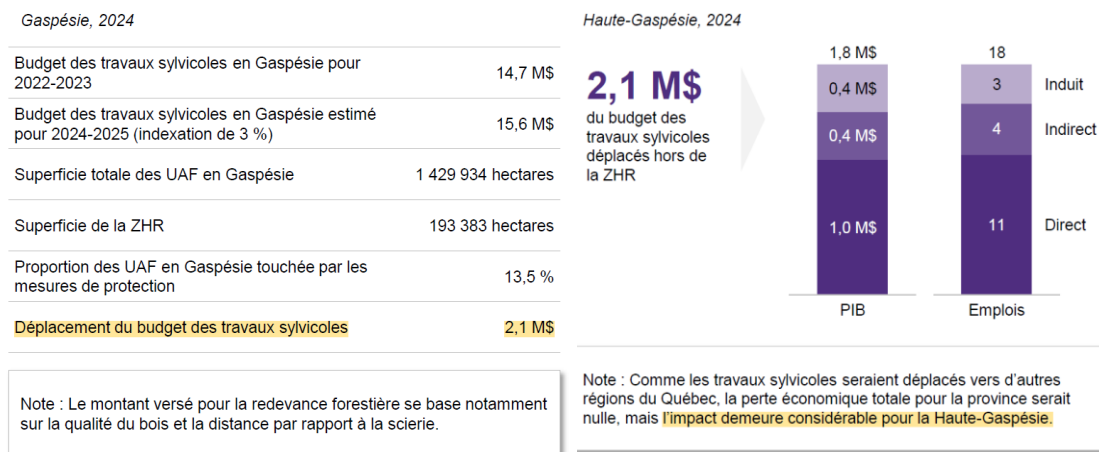


Figure 24 : Calcul du déplacement des travaux sylvicoles et pertes économiques potentielles associées au déplacement des travaux sylvicoles hors de la région²⁵

Les entreprises sylvicoles de la Haute-Gaspésie sont menacées de fermeture en raison du déplacement des travaux de collecte du bois, qui engendrerait un déplacement des travaux sylvicoles à l'extérieur de la ZHR et possiblement de la Haute-Gaspésie. Les entreprises de sylviculture sur le territoire de la Haute-Gaspésie sont des employeurs très importants. Nous pouvons estimer qu'ils fournissent plus d'une centaine d'emplois équivalent temps plein dans le milieu.

Le budget des travaux sylvicoles en Gaspésie est évalué à 15,6 M\$ pour 2024-2025. En considérant que la proportion des UAF en Gaspésie touchée par les mesures de conservation est de 13,5 %, **le déplacement du budget des travaux sylvicoles hors de la ZHR peut être estimé à 2,1 M\$ annuellement.**

De manière générale, si les entreprises sylvicoles de la Haute-Gaspésie souhaitent demeurer en opération, un déplacement des travaux sylvicoles à l'extérieur de la région engendrera une hausse des coûts de 5 % à 10 % pour les travaux mécanisés et de 15 % à 20 % pour les travaux manuels.

À court terme, il est possible que les entreprises de travaux sylvicoles de la région de la Haute-Gaspésie demeurent en opération. Toutefois, à plus long terme, il existe un risque que ces entreprises ne soient pas en mesure de maintenir leur rentabilité en raison de l'augmentation des coûts associés au déplacement de volumes.

Dans un scénario où les entreprises sylvicoles de la Haute-Gaspésie ne parviennent pas à compenser leurs activités à la suite de la réduction du budget sur leur territoire, **une perte de chiffre d'affaires de 2,1 M\$ pourrait se traduire par une perte de 1 M\$ en PIB pour la région** et de **11 emplois à temps plein** dans les entreprises, en plus des effets indirects et induits.

²⁵ Étude sur les impacts socioéconomiques des mesures de conservation pour les caribous montagnards de la Gaspésie et leur habitat, RCGT, septembre 2024.

4.2.4. Observations et recommandations en regard du secteur de l'industrie forestière et sylvicole

À la lumière des impacts socioéconomiques identifiés dans le cadre de l'étude réalisée par RCGT, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie **invite le gouvernement du Québec à retirer le projet pilote visant la Gaspésie et à refaire ses devoirs en collaborant activement avec les intervenants socioéconomiques du milieu.** Les citoyennes et citoyens de la MRC composent depuis de nombreuses années avec une situation socioéconomique extrêmement précaire. Le classement de la MRC en termes d'indice de dévitalisation que nous avons largement traitée à la section 2.2.4 démontre clairement qu'**il n'y a pas place à l'erreur et que l'imposition de toute exigence gouvernementale supplémentaire ne peut être envisagée dans un contexte où celles-ci affectent négativement le milieu de vie qu'est la MRC de La Haute-Gaspésie sur les plans sociaux et économiques.**

Les **secteurs forestier et sylvicole sont très importants pour la communauté de la MRC de La Haute-Gaspésie.** À l'examen du **projet pilote**, nous constatons que les mesures proposées **ont des impacts extrêmement négatifs et majeurs sur ces secteurs.**

Nous présentons ci-après certains éléments spécifiques que nous jugeons essentiel de soumettre à l'attention des autorités gouvernementales et autres intervenants fortement impliqués dans le dossier du caribou montagnard de la Gaspésie.

4.2.4.1. L'IMPORTANCE DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER ET SYLVICOLE

Au regard de la protection du caribou

- a) L'aménagement forestier et sylvicole requiert des investissements financiers importants. De l'avis du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, ce sont des outils contribuant à assurer la protection du caribou en participant à la réhabilitation de l'habitat du caribou de manière plus contrôlée et rapide que les processus naturels :
 - des travaux sylvicoles pourraient être réalisés lors de la fermeture de certains chemins forestiers jugés non essentiels par les intervenants socioéconomiques de la Haute-Gaspésie. Le reboisement accélère le retour d'un couvert végétal approprié dans les anciennes voies d'accès. L'opération permet notamment la mise en place de barrières physiques qui réduisent la circulation des prédateurs et empêchent divers autres utilisateurs d'utiliser ces anciennes voies de circulation ;
 - le reboisement des coupes forestières ou d'aires naturellement perturbées (tordeuse, chablis, feu) permet d'assurer un retour rapide de la régénération en essences favorables à l'habitat du caribou. Cette opération peut être combinée à la fermeture des chemins ayant permis le reboisement, réduisant au maximum le taux de perturbation à long terme dans un secteur donné ;
 - la sylviculture permet de modifier les caractéristiques des peuplements forestiers pour les rendre plus favorables au caribou forestier. Elle permet notamment de contrôler la présence de feuillus ou d'arbres fruitiers tout en sélectionnant des essences qui assureront à long terme le maintien d'un couvert forestier résilient et propice au caribou.
- b) Nous croyons qu'il serait approprié de mettre fin au moratoire sur les travaux sylvicoles non commerciaux dans l'ensemble de la ZHR proposée par le projet pilote. En utilisant les bonnes pratiques, ces travaux ont toujours un effet positif pour la protection du caribou à long terme. De plus,

ces travaux pourront permettre d'augmenter la productivité en matière ligneuse de la forêt dans certains secteurs, réduisant la pression pour récolter du bois dans d'autres secteurs plus sensibles.

- c) À cela s'ajoute l'importance de maintenir, voire de renforcer, les mesures de contrôle des prédateurs en place.

Au regard de l'industrie forestière et sylvicole

- a) De l'avis du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, l'aménagement forestier et sylvicole requiert des investissements financiers importants puisque ces interventions constituent des outils contribuant à une gestion saine et optimale de la matière ligneuse sur un territoire :

- des scénarios de sylviculture intensive permettent de produire plus de bois sur une superficie plus faible, jusqu'à 3 fois, comparativement aux processus naturels. Ceci a l'avantage de permettre notamment d'utiliser le territoire forestier non exploité à d'autres usages complémentaires (récréatifs, fauniques, etc.) ;
- permet d'augmenter la valeur des produits issus de la forêt et les retombées socioéconomiques qui en découlent, tout en augmentant de façon significative le volume et la qualité de la production ;
- nécessité d'augmenter de façon substantielle les budgets et le volume de travaux sylvicoles au sein des secteurs propices à ces interventions sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie. Ceci permettra de compenser les pertes socioéconomiques majeures reliées au transfert d'allocations de Garanties d'approvisionnement (GA) déjà amorcé vers les autres MRC de la région (pertes financières importantes).

- b) Le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie **demande au gouvernement du Québec d'émettre le décret M-30** le plus tôt possible afin de permettre la réalisation du projet de 16 M\$ déjà approuvé par le gouvernement fédéral. Ce dossier rencontre un blocage strictement en raison d'un débat de juridiction entre Québec et Ottawa. Ce projet s'inscrit dans un programme fédéral visant à procéder à la plantation de 2 milliards d'arbres afin d'améliorer le bilan environnemental au pays. Ce projet permettrait dès 2025 d'amorcer les efforts d'intensification au niveau des travaux sylvicoles sur le territoire de la MRC, ceux-ci pouvant être réalisés hors de la ZHR projetée. Il permettrait également de solutionner le problème majeur de la récupération des bois de chablis sur le territoire. **Il s'agit d'une mesure où tous sortiraient gagnants : le caribou, l'environnement et la communauté.**

- c) Le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie demande que le territoire forestier résiduel (TFR 112-002) soit exclu de l'application de mesures de conservation et qu'une récolte rapide des chablis totaux et partiels subis en 2023 y soit autorisée. Le tout permettrait la récolte de ces arbres dans un délai suffisant pour préserver leur valeur commerciale, tout en étant bénéfique pour le bilan de GES de la province. De plus, tout comme au niveau de la forêt privée, ces territoires sont très peu propices à l'habitat du caribou. Il y aurait donc très peu, sinon aucun impact, sur l'espèce.

- d) Bien que le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie s'oppose à une modification réglementaire destinée à définir les ZHR et massifs de conservation, mentionnons que de nombreuses erreurs et incongruités sont constatées à l'analyse des limites de la ZHR et des massifs de conservation proposée.

Ces incohérences illustrent l'échec du MELCCFP à collaborer activement avec le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie et les intervenants visés par les mesures proposées.

- e) Le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie demande une confirmation de reconduction du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) (52 000 \$ / année) et des mesures caribous (375 000 \$ / an sur 5 ans) pour 2024 et les années suivantes.
- f) Il est impératif qu'une récolte rapide des chablis totaux et partiels dans les parties de la 112-63 qui présentent un fort taux de perturbation à perpétuité soit autorisée et que des scénarios de sylviculture intensive sur ces superficies soient mis en place. Par la même occasion, les travaux de déboisement nécessaires à la suite de la fermeture de certains chemins forestiers jugés non prioritaires pourraient être réalisés.
- g) Au niveau de la forêt privée, il serait pertinent d'intensifier les travaux sylvicoles en offrant aux propriétaires des incitatifs avantageux.
- h) De travaux sylvicoles comportant des modalités sans impacts négatifs, voire favorables pour l'habitat du caribou pourraient être réalisés : rationalisation de la voirie, réduction du nombre de chemins forestiers, contrôle de l'enfeuillage, plantation d'essences désirées à croissance rapide, etc. Cette façon de faire permettrait de créer une forme de zone tampon à proximité de l'habitat du caribou. La réalisation de cette façon de faire novatrice nécessiterait l'implication de diverses expertises dans le domaine (chercheurs, ingénieurs forestiers, instances gouvernementales, secteur récréotouristique, milieu, etc.).
- i) Les secteurs dans la périphérie du nord de la ZHR proposée sont les plus productifs, les plus proches des usines et ceux comportant le plus fort taux de perturbation à perpétuité pour faire de la sylviculture intensive. L'aménagement forestier et les travaux sylvicoles dans ces secteurs sont primordiaux pour la vitalité du milieu.
- j) Les interventions ayant un faible impact sur le taux de perturbation doivent être privilégiées : récolte sans implantation de nouveau chemin ou dans des secteurs où la récolte n'a que peu d'effet sur le taux de perturbation, comme la récolte dans un parc éolien déjà fortement perturbé à perpétuité, ou la récolte résultant de perturbations naturelles.
- k) Plusieurs des éléments ci-devant mentionnés ont l'avantage de pouvoir se réaliser à travers des programmes et des budgets déjà existants pour le secteur forestier et sylvicole.
- l) Les interventions ci-devant mentionnées permettraient d'assurer le maintien d'un réseau routier forestier jugé prioritaire pour diverses activités importantes (récréotourisme, évacuations d'urgence, infrastructure de communication et d'énergie, lutte aux incendies de forêt, etc.). Sans ces interventions, le réseau deviendra rapidement désuet dans un contexte où la MRC de La Haute-Gaspésie et les villes, municipalités et villages de son territoire ne disposent pas des ressources financières leur permettant d'en assurer l'entretien.

4.3. L'INDUSTRIE ÉOLIENNE

Dans le cadre de sa stratégie de développement éolien annoncée en mai dernier, Hydro-Québec prévoit ajouter 10 000 mégawatts de nouvelles capacités éoliennes d'ici 10 ans dans la province. La construction de parcs éoliens plus grands et plus nombreux devrait se faire simultanément avec la construction d'une ligne de transport.

Depuis le début des années 2000, la Gaspésie s'est positionnée comme étant l'une des principales régions du Québec dédiées au développement de la filière éolienne. Depuis, ce sont des centaines de millions de dollars qui ont été investis à travers la construction de parcs éoliens générant actuellement plus de 1000 mégawatts et des retombées économiques substantielles ont découlé de la création d'entreprises fabricant des composantes éoliennes ainsi que de l'entretien des parcs existants par des entreprises locales.

Les municipalités et MRC de la région ont démontré un fort niveau d'implication et d'innovation dans le domaine en créant notamment une régie intermunicipale impliquée directement dans la mise en œuvre de projets de parcs éoliens sur le territoire gaspésien. Cette nouvelle façon de faire s'avère une avancée significative en matière d'implication du milieu eu égard à l'exploitation de ressources naturelles renouvelables sur leur territoire.

L'innovation et le dynamisme sont allés encore plus loin par la mise en place d'une collaboration avec les MRC de la région voisine du Bas-Saint-Laurent et la création d'une alliance interrégionale réunissant toutes les MRC des deux régions administratives. Aujourd'hui, ces organisations régionales et interrégionales sont actionnaires de plusieurs parcs éoliens. Cette formule novatrice dans le domaine de l'énergie renouvelable, du secteur privé et du secteur municipal permet de générer plusieurs millions de dollars de revenus en redevances qui sont redistribués aux MRC et municipalités locales membres. À titre d'exemple, seulement pour les MRC et municipalités locales de la Gaspésie, c'est près de 5 M\$ de revenus alloués annuellement à celles-ci.

Les mesures proposées par le projet pilote s'avèrent extrêmement problématiques en ce qui a trait à la poursuite du développement des parcs éoliens sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie. Il y a actuellement plusieurs parcs éoliens en Haute-Gaspésie, tels que Le Nordais, implanté à Cap-Chat et dans la MRC de La Matanie, ainsi que ceux de Gros-Morne et de Mont-Louis, ces deux derniers étant situés en ZHR. Puisque le démantèlement des parcs existants est peu probable, l'objectif énoncé par le gouvernement de réduire le taux de perturbation de la ZHR de 87,4 % à 35 % aurait pour effet de restreindre, voire de rendre impossible, la création de nouveaux parcs éoliens.

Un autre élément extrêmement important à considérer concerne la nécessité d'éventuellement construire une nouvelle ligne de transport d'énergie afin de permettre la production et l'exportation d'énergie éolienne produite en Gaspésie. **À l'analyse du projet pilote, nous comprenons que la création de nouvelles catégories d'habitats fauniques est fortement susceptible d'entraver tant la construction de cette nouvelle ligne de transport que les futurs parcs.**

La mise en œuvre des mesures proposées par le projet pilote privera la MRC de La Haute-Gaspésie des retombées économiques suivantes :

- potentiel de parc éolien non développé : 200 MW à 600 MW ;
- pertes reliées à l'absence de construction de nouveaux parcs éoliens (estimation de 3 M\$ du mégawatt) : 600 M\$ à 1,8 G\$;
- pertes d'opportunités d'emplois pendant la période de construction des parcs : 250 à 300 emplois ;
- perte des retombées économiques régionales indirectes pendant la construction, 20 % du coût de construction du projet : 140 M\$ à 400 M\$;
- perte d'emplois permanents annuels reliée à l'entretien et l'opération des parcs : 20 emplois ;
- pertes en redevances annuelles aux municipalités locales du territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie : 600 000 \$ à 2 M\$, en fonction du nombre de MW qui pourraient être produits par des parcs situés à l'intérieur de la ZHR proposée.

Considérant que la durée de vie moyenne d'un parc est établie à un minimum de vingt-cinq ans, les municipalités locales de la Haute-Gaspésie pourraient ainsi être privées d'une somme qui varie entre 15 M\$ et 50 M\$.

5. AUTRES ÉLÉMENTS MAJEURS IMPACTÉS PAR LE PROJET PILOTE

5.1. LES CHEMINS FORESTIERS, UNE VOCATION MULTIRESSOURCE

Le réseau de chemins forestiers occupe une très grande place dans l'ensemble du dossier de la conservation du caribou montagnard et de son habitat. Ces infrastructures constituent un élément multiressource permettant l'accès au territoire à une multitude d'intervenants, incluant la population locale, et non pas seulement au secteur de l'aménagement forestier.

Un outil multiressource indéniablement, car les chemins forestiers sont utilisés pour la réalisation de travaux sylvicoles, pour la récolte d'arbres à la suite des chablis ou pour la lutte contre les incendies de forêt et les insectes, des interventions qui sont malheureusement de plus en plus fréquentes en raison des phénomènes climatiques observés et projetés. Ces chemins sont également utilisés pour permettre l'accès à des sites de villégiature, de chasse et de pêche sportive et pour la pratique d'un ensemble d'activités récréotouristiques principalement dans l'arrière-pays de la Haute-Gaspésie. La société Hydro-Québec et les compagnies de télécommunication utilisent aussi ces accès forestiers pour l'entretien de leurs installations qui s'avèrent des services essentiels pour le milieu. À cela, il faut ajouter l'importante question de la recherche et du sauvetage ainsi que de l'évacuation médicale.

Nous sommes d'avis qu'il est essentiel de définir de façon plus fine les diverses catégories de chemins forestiers, certains étant jugés essentiels notamment pour des raisons socioéconomiques et de sécurité et d'autres, possiblement moins essentiels. Dans cette optique, la réalisation d'un exercice de catégorisation des divers chemins et accès forestiers, ce qui implique la réalisation d'un inventaire complet, doit absolument être réalisée préalablement à toute fermeture afin d'éviter des erreurs déplorables et lourdes de conséquences à divers niveaux. Cet exercice de priorisation doit absolument être réalisé en étroite association avec les acteurs du milieu et autres intervenants intéressés par cet important dossier.

Selon une estimation exhaustive réalisée par la MRC, celle-ci bénéficie d'approximativement d'un réseau de 550 km de chemins forestiers primaires sur le territoire. L'entretien de base est actuellement assuré en majeure partie par l'industrie forestière et s'élèverait à une somme qui varie entre 250 000 \$ et 300 000 \$ annuellement. Il est clair que le retrait, même partiel, de l'industrie forestière sur le territoire de la Haute-Gaspésie aura inévitablement un impact en regard de l'entretien du réseau de chemin de pénétration en milieu forestier ainsi que vers les secteurs récréotouristiques, de villégiature et de prélèvements fauniques. D'ailleurs, le moratoire actuellement imposé par le gouvernement du Québec à l'industrie forestière crée déjà une pression financière sur les municipalités et la MRC, lesquelles étant interpellées par divers usagers afin de procéder à des travaux d'entretien saisonnier des chemins forestiers dorénavant délaissés par l'industrie forestière. Le conseil de la MRC considère qu'advenant une accentuation de la problématique, cela entraînera inévitablement la nécessité d'une implication financière du gouvernement du Québec afin de garantir l'accès à l'arrière-pays forestier et faunique de la Haute-Gaspésie pour la poursuite de la pratique notamment des activités de récréotourisme, principale activité économique du milieu.

La MRC de La Haute-Gaspésie est consciente que la question des chemins forestiers s'avère une source de préoccupation majeure dans le dossier. Certains chercheurs impliqués de longue date dans le dossier du caribou montagnard de la Gaspésie accordent une importance capitale à ce volet de la protection de l'espèce. Nous respectons cette préoccupation et sommes ouverts à collaborer avec divers intervenants dans le dossier afin de réaliser une démarche basée sur le respect, l'ouverture et la recherche de solutions équilibrées, porteuses d'espoir pour l'espèce menacée qu'est le caribou et le milieu de vie de la Haute-Gaspésie.

5.2. LES MINES

Sur le plan économique, la Gaspésie et la MRC de La Haute-Gaspésie ont bénéficié pendant de nombreuses années de l'activité minière. On pense immédiatement à Murdochville, où des activités majeures ont propulsé la création d'une ville qui a atteint les 5000 habitants en 1950 avant de voir sa population chuter à 700 résidents au tournant des années 2000 en raison de la fermeture de la mine. Il est clair que les opérations de la mine de Murdochville ont généré des retombées économiques majeures sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie. Il faut également mentionner brièvement les opérations de Mines Madeleine près de Sainte-Anne-des-Monts de 1969 à 1982, qui a généré quelque 200 emplois directs dans la MRC.

En juillet 2023, l'entreprise Métaux Osisko a confirmé l'acquisition de l'ancienne mine de cuivre de Murdochville pour la somme de 34 M\$. Si le projet se confirme, selon les prévisions d'ici 2030, le projet pourrait employer quelque 700 travailleurs. Bien que Murdochville ne se situe pas en Haute-Gaspésie, le projet s'inscrit dans le développement minier de la région, sur un territoire contigu à celui de la MRC de La Haute-Gaspésie. La mise en œuvre des mesures proposées par le projet pilote compromettrait la réalisation de ce projet.

Selon Métaux Osisko, le gisement de ce projet d'extraction consisterait en la plus grande ressource de cuivre non exploitée dans l'est de l'Amérique du Nord puisqu'elle contiendrait 3,1 milliards de livres de sulfure de cuivre.

Le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie appuie l'actuel projet de relance de la mine de Murdochville par l'entreprise Osisko. Il s'agit d'une opportunité majeure de relance, non seulement de la ville de Murdochville qui en a grand besoin, mais également pour la Haute-Gaspésie, voisine immédiate de Murdochville. Le projet générera aussi des impacts majeurs au sein de l'important dossier du transport des marchandises en Gaspésie puisque l'utilisation du rail gaspésien et/ou des ports maritimes pour l'exportation du minerai et de ses sous-produits sera incontournable.

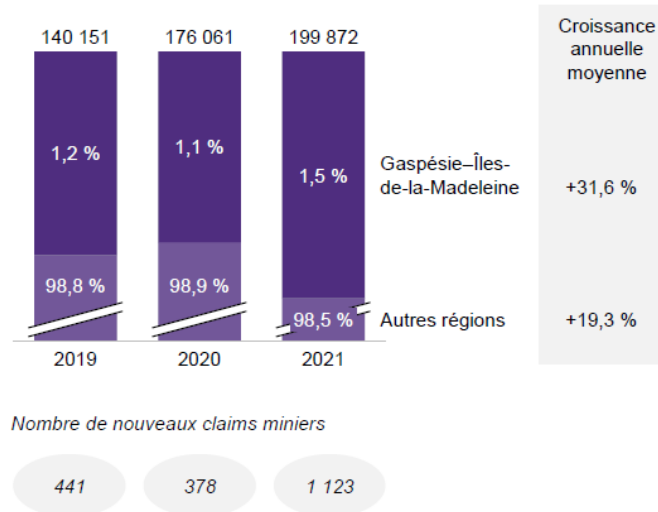


Figure 25 : Répartition des titres miniers d’exploration actifs²⁶

Ensemble du Québec, 2019 à 2021, nombre de claims

Sources : ministère des Ressources naturelles et des Forêts ;

Statistique Canada (Profil de recensement de 2021) ; Association minière du Québec.

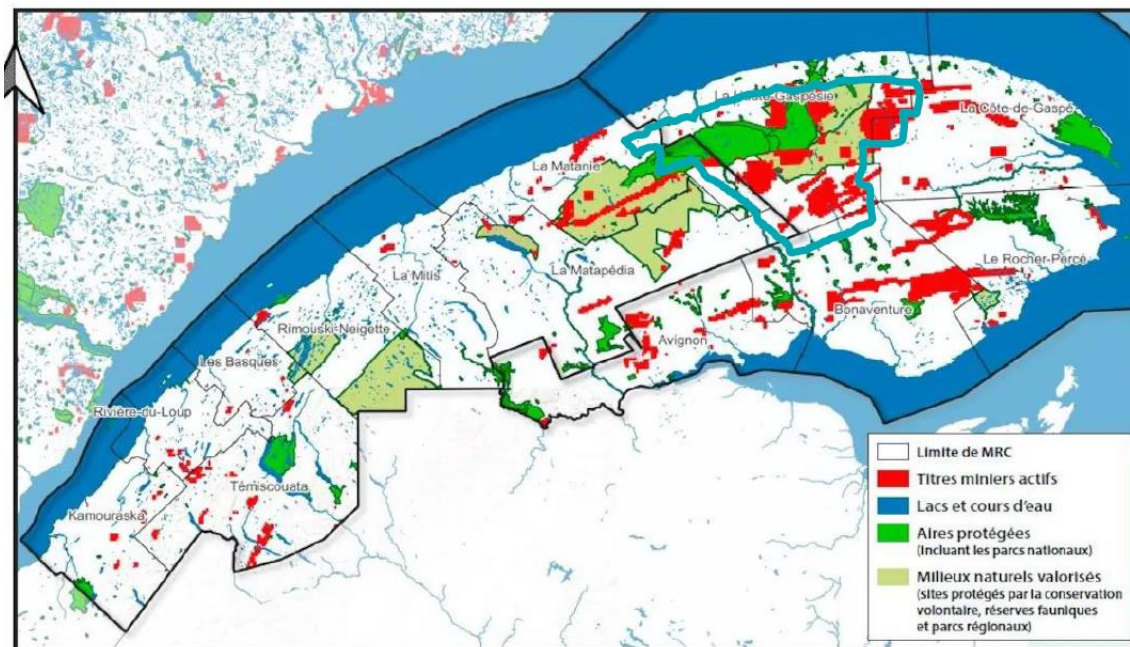
En 2020, les sociétés minières employaient 681 personnes en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, représentant 2,2 % des emplois de la région et générant 2,8 % de son PIB total. Selon le profil de recensement de 2021, l’extraction minière et l’exploitation en carrière comptaient 45 travailleurs dans la MRC de La Haute-Gaspésie.

En 2021, le nombre de titres d’exploration minière actifs au Québec s’élevait à 199 872, marquant une croissance annuelle de 19,4 % depuis 2019. Dans la région de la Gaspésie, cette croissance est encore plus prononcée, avec une augmentation de 31,6 %.

Le nombre de nouveaux titres d’exploration inscrits au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers a connu une augmentation significative de 197,1 % en 2021 par rapport à 2020, passant de 378 à 1 123 titres.

Une part importante des titres miniers d’exploitation se trouve dans la MRC de La Haute-Gaspésie. La carte des claims miniers en Gaspésie et au Bas-Saint-Laurent est présentée ci-après.

²⁶ Étude sur les impacts socioéconomiques des mesures de conservation pour les caribous montagnards de la Gaspésie et leur habitat, RCGT, septembre 2024.



Source : Étude sur les impacts socioéconomiques des mesures de conservation pour les caribous montagnards de la Gaspésie et leur habitat, RCGT, septembre 2024

L’explosion systématique du nombre de claims miniers au cours des dernières années au Québec, en Gaspésie et sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie est jugée préoccupante par le conseil de la MRC. Bien que celui-ci ne s’oppose pas systématiquement à l’opération de mines sur le territoire, il est cependant conscient que ce type d’activité est fortement susceptible d’engendrer des impacts majeurs et négatifs, tant sur le caribou montagnard que sur diverses autres espèces fauniques menacées ainsi que sur les paysages et l’ensemble des activités reliées au récréotourisme, lesquelles constituent la pierre angulaire du développement social et économique de la MRC de La Haute-Gaspésie.

Dans cette optique, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie souhaite que chaque futur projet minier sur le territoire fasse l’objet d’une consultation préalable des intervenants du milieu et des divers intervenants sectoriels concernés par le projet, incluant les communautés locales. De plus, une analyse environnementale complète et rigoureuse de tous les aspects du projet devra aussi être effectuée préalablement à l’émission de droits ou d’autorisations gouvernementales.

6. LE CONTEXTE POLITIQUE FÉDÉRAL ET QUÉBÉCOIS

Le constat : rivalité, incohérence, improvisation et méconnaissance des enjeux de la MRC de La Haute-Gaspésie.

Tous les intervenants concernés par la protection du caribou au Québec constatent malheureusement une rivalité stérile, notamment dans le cadre d'un débat de juridiction exercé par le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec dans ce dossier. Cette énergie dépensée en vain aurait avantage à être remplacée par des efforts visant la recherche et l'application de mesures efficaces pour protéger le caribou et son habitat tout en maintenant un équilibre permettant aux communautés visées de pouvoir continuer à occuper dignement leur territoire grâce au maintien de conditions sociales et économiques favorables.

De plus, il est essentiel de supporter adéquatement aux plans technique et financier les communautés impactées sévèrement par les diverses mesures déjà en place ou à venir.

6.1. LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Le gouvernement fédéral joue un rôle majeur dans le dossier de la protection caribou à travers le pays, particulièrement au Québec. De très fortes pressions sont exercées par le gouvernement fédéral pour que des mesures de conservation du caribou (forestier et montagnard) et de son habitat soient mises en œuvre par le gouvernement du Québec. Cette joute politique fait en sorte que le dossier du caribou montagnard de la Gaspésie souffre de ce climat plutôt malsain qui ne favorise pas la mise en œuvre d'une démarche constructive, éclairée et concertée sur le plan intergouvernemental.

Il apparaît important de préciser que la MRC de La Haute-Gaspésie s'est dotée en 2023 d'un plan de développement touristique pour son territoire. Cet outil de planification et de développement au coût de près de 430 000 \$ fut réalisé grâce à un financement quasi total du gouvernement fédéral via Développement économique Canada pour les régions du Québec. Cet outil stratégique touche la majeure partie du territoire visé par les nouvelles mesures proposées par le projet pilote. Il s'agit d'une situation pour le moins déplorable reflétant une fois de plus le manque de cohérence dans les actions gouvernementales visant la MRC et la Gaspésie.

Ce plan de développement touristique de la MRC de La Haute-Gaspésie a été adopté à la suite d'une vaste consultation de l'ensemble des acteurs du milieu et de la région. Les recommandations qu'il contient ont déjà commencé à être mises en application. Il est essentiel de préciser que les principales orientations du plan sont à l'effet de miser prioritairement sur le développement durable de l'offre touristique et de plein air présente sur le territoire de la Haute-Gaspésie, notamment au sein des monts Chic-Chocs et McGerrigle. Les acteurs du milieu adhèrent à cette démarche de développement structurée et concertée. Cependant, un grand niveau de déception les anime lorsqu'ils constatent le fort niveau d'incohérence et d'improvisation démontré tant par le gouvernement du Canada que le gouvernement du Québec dans le dossier. En effet, il apparaît plutôt difficile de conjuguer le développement et la consolidation du développement touristique et récréatif en Haute-Gaspésie avec l'imposition de contraintes majeures sur le plan de l'accès à ce même territoire.

6.2. LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

En ce qui concerne l'approche du gouvernement du Québec dans le dossier de la protection du caribou montagnard de la Gaspésie, les membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie sont également déçus du peu d'intérêt manifesté par les instances ministérielles eu égard à l'importance capitale que revêt ce dossier pour le présent et l'avenir de leur communauté et de la région. Chaque fois que le dossier de la protection du caribou montagnard fut abordé par le gouvernement du Québec au cours des dernières décennies, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie s'est fait un devoir de participer activement à chacun des exercices.

Il en a été de même dans les mois qui ont précédé le dépôt du projet pilote, où de nombreux éléments et recommandations furent communiqués à l'appareil gouvernemental par la MRC. Toutefois, le contenu du document d'avril dernier semble une fois de plus davantage imprégné d'une vision centralisatrice et d'une méconnaissance des enjeux locaux et régionaux que des préoccupations et recommandations soumises par les élus et intervenants socioéconomiques de la MRC.

Enfin, compte tenu de l'urgence et de l'importance de ce dossier, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie demande au gouvernement du Québec de considérer l'ensemble des enjeux majeurs en cours et de lever les mesures intérimaires en place. Il exige également que le gouvernement du Québec procède à une évaluation systématique des impacts occasionnés par l'implantation de nouvelles mesures de conservation du caribou sur l'occupation du territoire et le maintien de conditions sociales et économiques décentes dans le milieu de vie qu'est la MRC de La Haute-Gaspésie.

7. PROPOSITION GOUVERNEMENTALE DU 30 AVRIL 2024 ET PRINCIPAUX CONSTATS

Le 30 avril dernier, le gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a procédé au dépôt de projets pilotes visant la protection des caribous dans le secteur de Charlevoix et de la Gaspésie.

Une consultation publique a été lancée lors du dévoilement des projets pilotes et devait prendre fin le 31 juillet 2024. Face à ce court délai en pleine période estivale, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a multiplié les démarches politiques et administratives et obtenu une prolongation de délai au 31 octobre 2024. Cette situation laissait présager dès le départ une sévère lacune à la démarche gouvernementale. Comment peut-on considérer la démarche de consultation comme étant sérieuse, rigoureuse et légitime dans ce contexte ?

La MRC de La Haute-Gaspésie a examiné attentivement la proposition gouvernementale déposée en avril 2024. Considérant l'importance du dossier et le caractère manifestement vague et imprécis du document, la MRC de La Haute-Gaspésie a transmis, le 17 mai 2024, une liste de 43 questions au MELCCFP afin d'obtenir plus de précision sur le contenu du document présentant les modalités du projet pilote. Malheureusement, les réponses reçues le 11 juin 2024 de la part du ministère s'avèrent insatisfaisantes et reflètent un manque de rigueur, de la méconnaissance, voire de l'indifférence quant à la réalité socioéconomique de la MRC de La Haute-Gaspésie. La lecture du document contenant les 43 questions et réponses ([Annexe B](#)) confirme l'affirmation ci-devant.

Par ailleurs, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a demandé au MELCCFP d'organiser des séances d'information afin de permettre à l'ensemble des intervenants touchés par les mesures proposées de saisir la portée du projet pilote, ce qui a été refusé et source d'importantes frustrations au sein de la communauté.

Voici les principaux constats que tire la MRC de La Haute-Gaspésie à l'examen des mesures proposées par le projet pilote et des réponses reçues du MELCCFP à la suite des questionnements transmis :

- le caractère vague et imprécis des mesures proposées ;
- le caractère largement discrétionnaire des lignes directrices proposées ;
- l'absence d'informations à l'égard de nombreux éléments réglementaires et administratifs destinés à mettre en œuvre les mesures proposées ;
- l'absence d'évaluations des impacts socioéconomiques des mesures proposées en regard de la dimension socioéconomique du milieu de vie qu'est le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie ;
- l'absence de considérations des impacts de l'application des mesures proposées sur le mode de vie des résidentes et résidents de la Haute-Gaspésie sur les activités des secteurs concernés ;
- l'absence d'études ou de données scientifiques en regard au potentiel de succès des mesures proposées pour la conservation du caribou montagnard et de son habitat. Ce point est particulièrement important dans un contexte où le gouvernement du Québec a déjà instauré au cours des dernières décennies de nombreuses mesures destinées à protéger le caribou montagnard, et ce, sans effets positifs satisfaisants. Puisque les mesures passées ont eu des

- impacts catastrophiques sur la vitalité socioéconomique de la Haute-Gaspésie, le conseil de la MRC considère qu'il n'y a plus de place à l'improvisation de la part des deux paliers de gouvernement ;
- l'absence de démarche visant à favoriser l'acceptabilité sociale du projet pilote dans la communauté, un élément pourtant incontournable ;
 - l'absence de mesures d'atténuation et/ou de compensation à offrir à l'ensemble des intervenants fortement impactées par la mise en place des nouvelles mesures.

À cela s'ajoute un fort sentiment de déception ressenti par les intervenants politiques et socioéconomiques du territoire de la MRC dont les préoccupations et recommandations, pourtant soulevées à de nombreuses reprises au cours des dernières années, n'ont pas été prises en compte par le gouvernement du Québec lors de l'élaboration du projet pilote.

7.1. DE NOMBREUSES CONTRAINTES IMPOSÉES AU FIL DU TEMPS ET PEU DE RÉSULTATS

Depuis plusieurs années, le gouvernement du Québec, par l'entremise de divers ministères, a mis en place de nombreuses mesures visant la conservation du caribou montagnard et de son habitat. Nous avons recensé l'historique et l'objet principal des diverses mesures mises en place depuis 1937 jusqu'à aujourd'hui, les voici :

Ces éléments chronologiques s'inspirent du mémoire déposé par le Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine lors des consultations organisées par la Commission indépendante sur le caribou forestier et montagnard en 2022 :

- **1937** : création du Parc national de la Gaspésie dans l'unique but de protéger le caribou. La chasse est interdite sur ce territoire ;
- **1949** : chasse au caribou interdite partout en Gaspésie. On compte alors quelque 700 caribous ;
- **1977** : les coupes forestières et l'exploitation minière sont interdites dans les limites du parc ;
- **1980—1989** : on constate une baisse entre 60-80 % du cheptel durant les années 1980 avec toutefois une certaine stabilisation vers la fin des années 80 ;
- **1984** : le comité consultatif indépendant sur les espèces en péril, appelé plus formellement le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), déclare le caribou montagnard de la Gaspésie « espèce menacée » ;
- **1990—1995** : premier plan de rétablissement du caribou de la Gaspésie ;
- **mi -1990** : on compte quelque 200-250 caribous ;
- **1990—1996** : mise en place d'opérations de contrôle des prédateurs ;
- **2000 et 2002** le caribou de la Gaspésie est déclaré « En voie de disparition » par le COSEPAC ;
- **2001** : le Québec attribue au caribou le statut « Vulnérable » (LEMV). On compte environ 150 caribous ;
- **2001** : reprise des mesures de contrôle des prédateurs ;
- **2002—2012** : adoption du deuxième plan de rétablissement du caribou de la Gaspésie qui prévoit notamment le contrôle des prédateurs, un plan d'aménagement forestier adapté. L'impact des activités humaines fait débat ;

- **2003** : déclaré « En voie de disparition » par le gouvernement fédéral (LEP) ;
- **2009** : déclaré « Menacé » au Québec (LEMV) ;
- **2010** : le nombre de caribous à l'automne 2010 est estimé entre 133 et 181 individus avec 3,6 % de faons dans la population. **Ces résultats sont loin d'atteindre l'objectif fixé dans le plan de rétablissement de 175 caribous dans la population en 2012 avec 17 % de faons dans la population ;**
- **2012** : on estime maintenant la population de caribou entre 85 à 105 bêtes ;
- **2019—2029** : adoption du troisième plan de rétablissement du caribou de la Gaspésie ;
- **2020** : le gouvernement fédéral publie le programme de rétablissement modifié du caribou des bois ;
- **automne 2020** : les résultats des derniers inventaires réalisés par le MFFP (2020) estiment que 32 à 36 caribous fréquentent les secteurs du mont Albert et des monts McGerrigle seulement ;
- **printemps 2024** : publication des projets pilotes pour la population de caribous forestiers de Charlevoix et la population de caribous montagnards de la Gaspésie ;
- **été 2024** : publication par le gouvernement fédéral du décret d'urgence visant à protéger l'habitat du caribou boréal au Québec et lancement des consultations publiques.

Force est de constater que malgré une série de mesures mises en place par le gouvernement du Québec au cours des dernières décennies, le nombre de caribous montagnards en Gaspésie n'a cessé de fondre, le cheptel étant passé de 200 têtes dans les années 1990 à une centaine d'individus en 2012 et au triste décompte d'une vingtaine de caribous en 2024.

Certains scientifiques, dont le professeur Daniel Fortier, professeur titulaire au Département de géographie de la Faculté des arts et sciences et directeur du Laboratoire de géomorphologie et de géotechnique des régions froides à l'Université de Montréal, affirment que la fonte du pergélisol de certains sommets de la Haute-Gaspésie résultant des changements climatiques est une cause importante du déclin de la population de caribous.

Il faut inévitablement se questionner sur les causes de cet échec, mais également prendre acte que plusieurs des mesures implantées ont occasionné des pertes économiques significatives en Haute-Gaspésie. Ceci amène inévitablement l'ensemble des intervenants du milieu à manifester une **extrême prudence** à l'égard des nouvelles mesures envisagées par le gouvernement du Québec dans sa **proposition du 30 avril 2024**. En effet, la situation sociale et économique extrêmement précaire qui prévaut au sein de la MRC de La Haute-Gaspésie **ne peut pas supporter une pression accrue sur le plan de contraintes d'accessibilité à ses secteurs traditionnellement utilisés notamment pour les activités récréotouristiques, de prélèvements fauniques, de villégiature, sylvicoles et d'aménagements forestiers.**

La MRC de La Haute-Gaspésie est de loin la MRC de la région qui bénéficie du **plus haut taux d'affectation faunique et territoriale**. En effet, **actuellement c'est près de 40 % de son territoire qui est déjà grevé d'une affectation particulière**. Or, advenant la mise en œuvre des mesures proposées par le projet pilote, le pourcentage de territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie qui serait soumis à une affectation faunique ou territoriale spécifique **passerait à 72 %, ce qui représente les trois quarts de son territoire.**

Au-delà des chiffres, ces affectations fauniques et territoriales ont des impacts réels et importants pour la communauté locale. Elles impliquent diverses contraintes et exigences particulières qui non seulement limitent, mais empêchent carrément dans certains cas la pratique de diverses activités économiques allant du secteur forestier jusqu'aux activités de villégiature et de récréotourisme dites légères comme la simple randonnée pédestre ou le ski. Cette situation entraînerait donc des conséquences négatives majeures sur l'occupation du territoire, voire l'avenir à court, moyen et long terme du milieu de vie visé.

Le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie s'oppose à cette augmentation exagérée des portions de son territoire qui seront visées par des affectations fauniques ou territoriales. De plus, la MRC exige que les **acteurs locaux et régionaux** visés par ces mesures soient non seulement **consultés**, mais également **impliqués dans le processus** de révision des aires d'affectations visant leur territoire respectif.

7.2. INCOHÉRENCES ET IMPRÉCISIONS DU PROJET PILOTE

Nous réitérons le haut niveau d'insatisfactions ressenti par le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie à l'égard du projet pilote. Nous illustrerons dans les pages qui suivent les principales lacunes de la proposition gouvernementale, que ce soit au niveau des incohérences, des imprécisions et du manque de connaissance fine du contexte social et économique de la MRC.

Parmi les exemples d'incohérences et d'imprécisions relevés dans l'exercice du projet pilote gouvernemental sur le caribou montagnard de la Gaspésie, il est important de rappeler que le projet pilote proposé par le gouvernement du Québec est susceptible de générer des impacts socioéconomiques extrêmement négatifs dans le milieu de la Haute-Gaspésie advenant sa mise en œuvre. Dans cette perspective, il est essentiel que le projet soit défini de façon très précise afin de pouvoir évaluer l'ampleur desdits impacts. Cet exercice est impossible à effectuer par les intervenants du milieu, notamment en raison des nombreuses imprécisions et absences de réponses aux 43 questions transmises au gouvernement par la MRC le 17 mai 2024 ([Annexe B](#)). En effet, en regard des 43 questions adressées, à 10 reprises, les réponses reçues des instances gouvernementales sont à l'effet qu'il n'est pas possible de fournir les réponses demandées et que de futures dispositions légales, réglementaires et administratives seront ultérieurement adoptées pour préciser la portée du projet pilote.

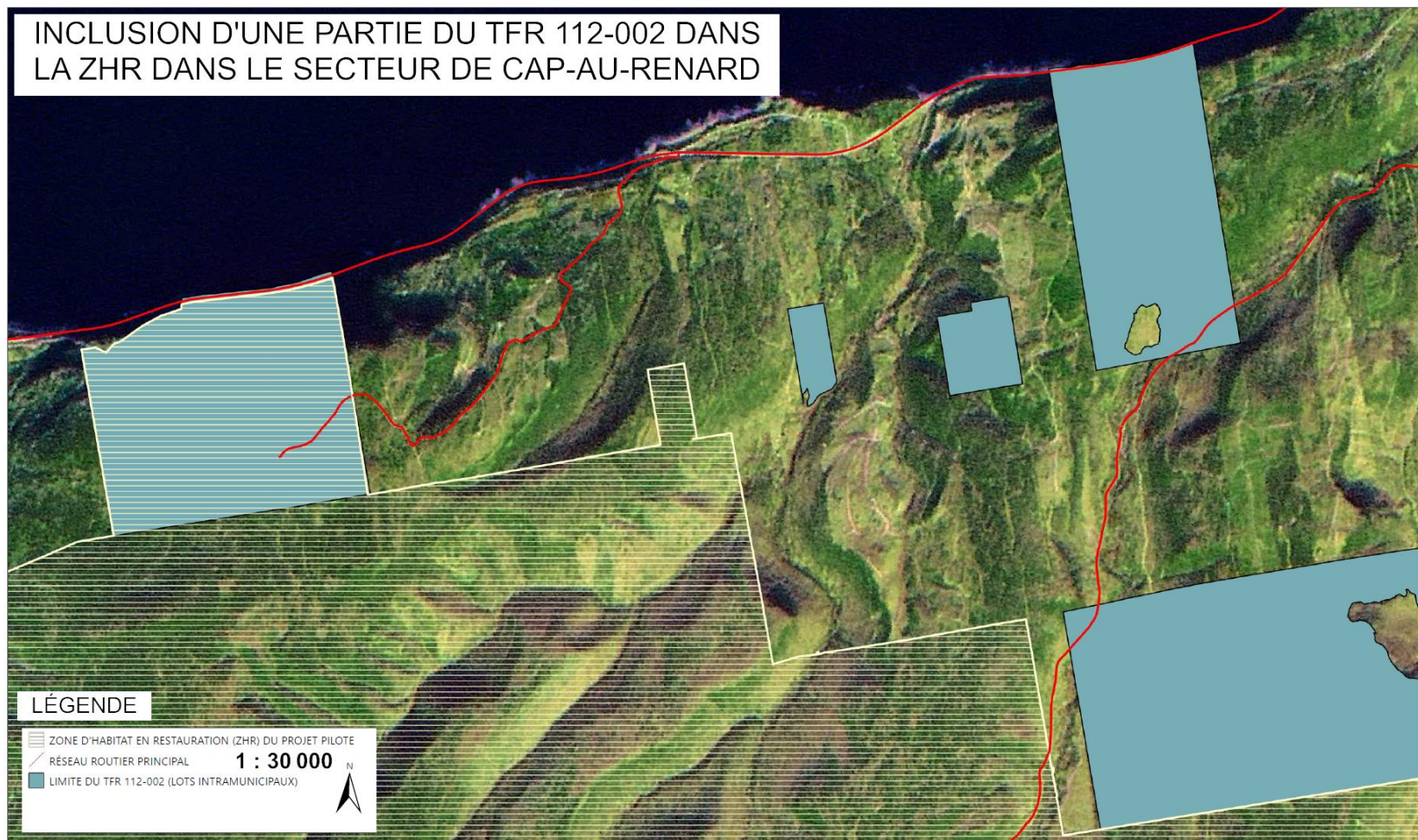
Le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie considère qu'il serait inapproprié, voire irresponsable de se prononcer quant aux mesures spécifiques proposées par le projet pilote actuellement déposé puisqu'il y a encore trop d'inconnues à ce moment-ci quant aux modalités d'application des mesures proposées. L'expérience du passé démontre qu'au-delà des grandes orientations et principes gouvernementaux, ce sont souvent les mesures spécifiques de mise en œuvre qui s'avèrent extrêmement problématiques et inadaptées à la réalité du milieu.

De plus, la délimitation du périmètre des habitats fauniques proposée est incohérente, improvisée et ne tient pas compte de la réalité du terrain, ce qui a pour effet de contribuer à augmenter le taux de perturbation ainsi que le réalisme d'atteindre l'objectif de 35 % de niveau de perturbation au sein de la ZHR et des massifs de conservation. Dans cette optique, nous questionnons la logique d'inclure de nombreux secteurs, notamment des terres privées et des parcs éoliens au sein de celle-ci. Les éléments

cartographiques ci-après illustrent bien les incohérences et le manque de connaissance du territoire par l'appareil gouvernemental.

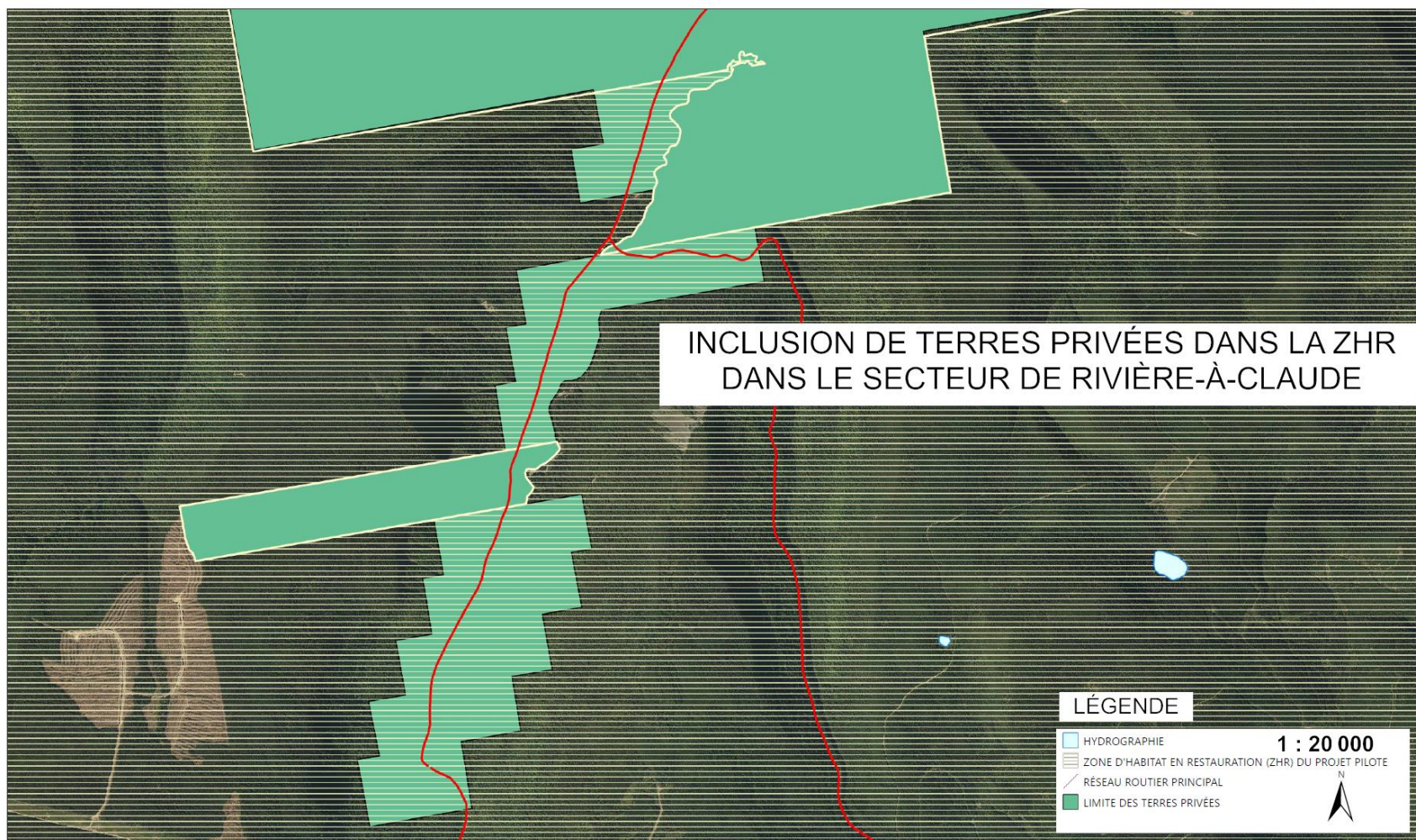
Situation no 1 : inclusion d'une partie du TFR 112-002 au sein de la ZHR au sein du secteur de Cap-au-Renard

Une importante incohérence, un manque de précision et un niveau de contradiction se dégagent de l'observation de la carte ci-après. On peut en effet constater que dans la délimitation de la ZHR, le gouvernement a inclus le bloc de terrain TFR 112-002 (TPI) de Cap-au-Renard alors que les autres blocs de lots du TFR 112-002 du secteur ne sont pas inclus. Il est également incohérent, exagéré et très préjudiciable d'étendre les limites de la ZHR jusqu'aux limites du fleuve Saint-Laurent dans ce secteur.



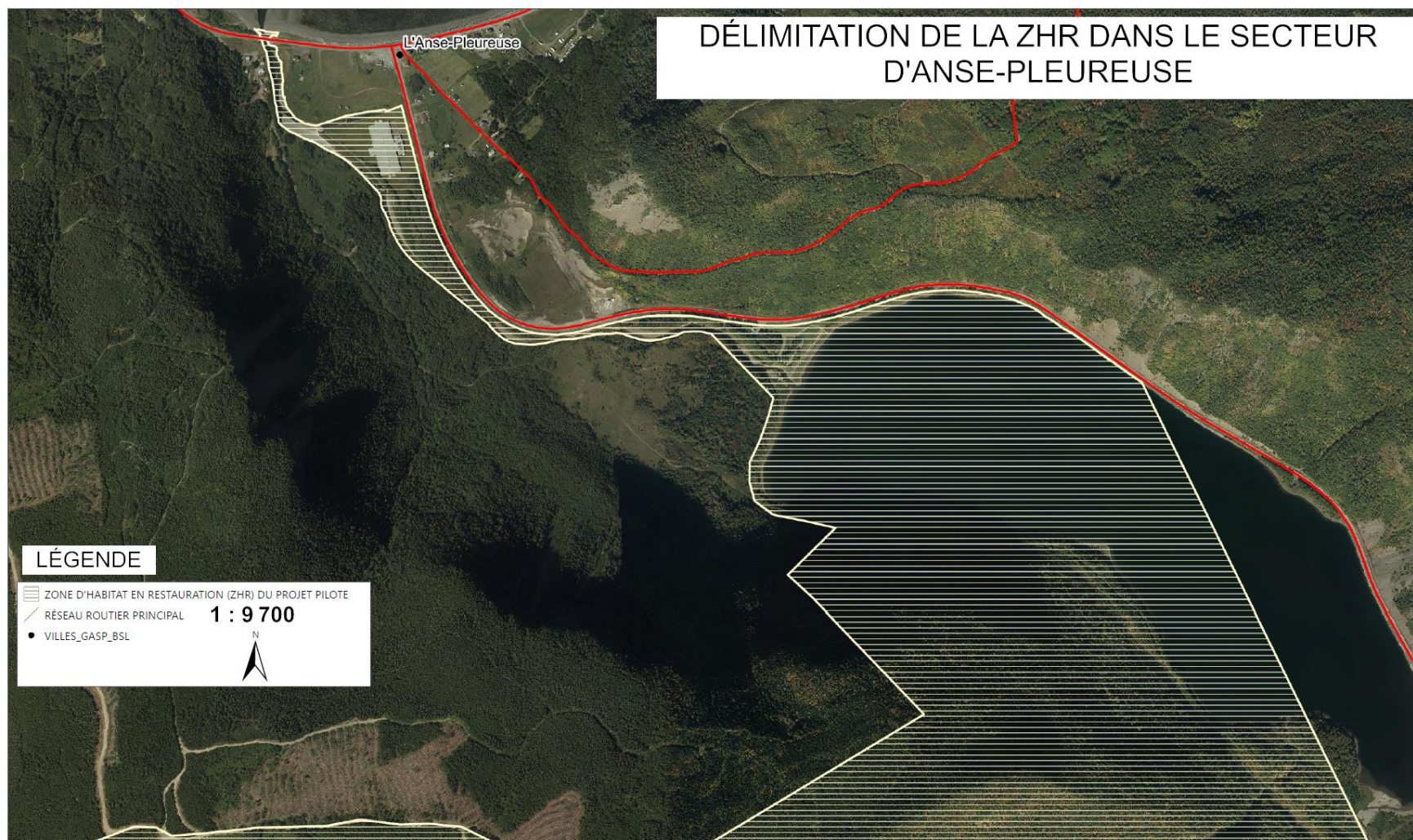
Situation no 2 : L'inclusion dans la ZHR de plusieurs terrains privés situés sur les rangs 4 et 5 du canton Duchesnay, à Rivière-à-Claude.

L'examen de cette carte démontre l'incohérence et la nette contradiction entre la volonté exprimée par le gouvernement de ne pas inclure de terrains privés au sein de la ZHR. Cette volonté gouvernementale a notamment été communiquée en réponse aux questions soumises par la MRC de La Haute-Gaspésie : « exclure les territoires de tenure privée de la ZHR et des massifs » (voir question 7, [Annexe B](#)).



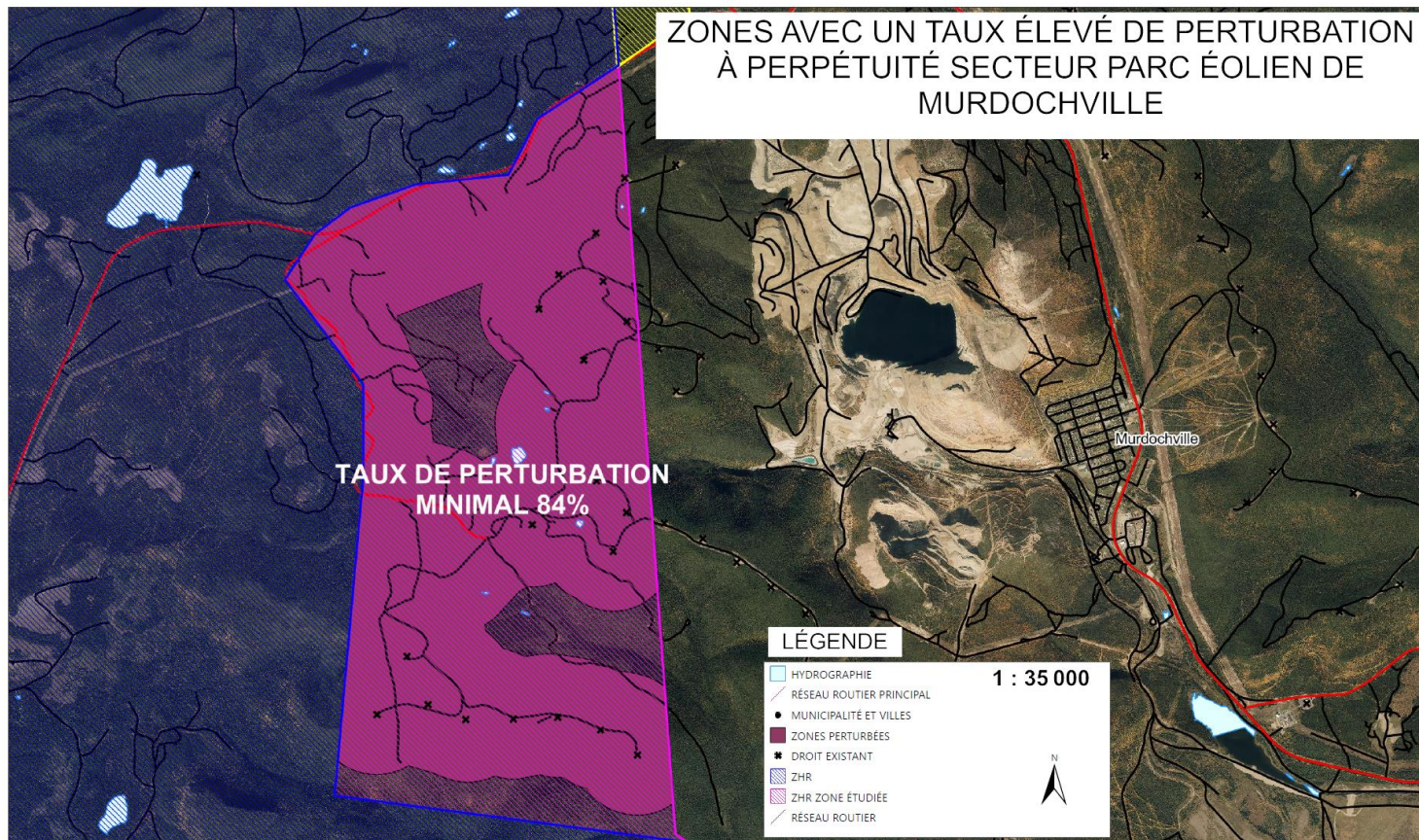
Situation no 3 : Inclusion dans la ZHR d'une moitié du Lac-de-L'Anse-Pleureuse et des terrains de la pisciculture.

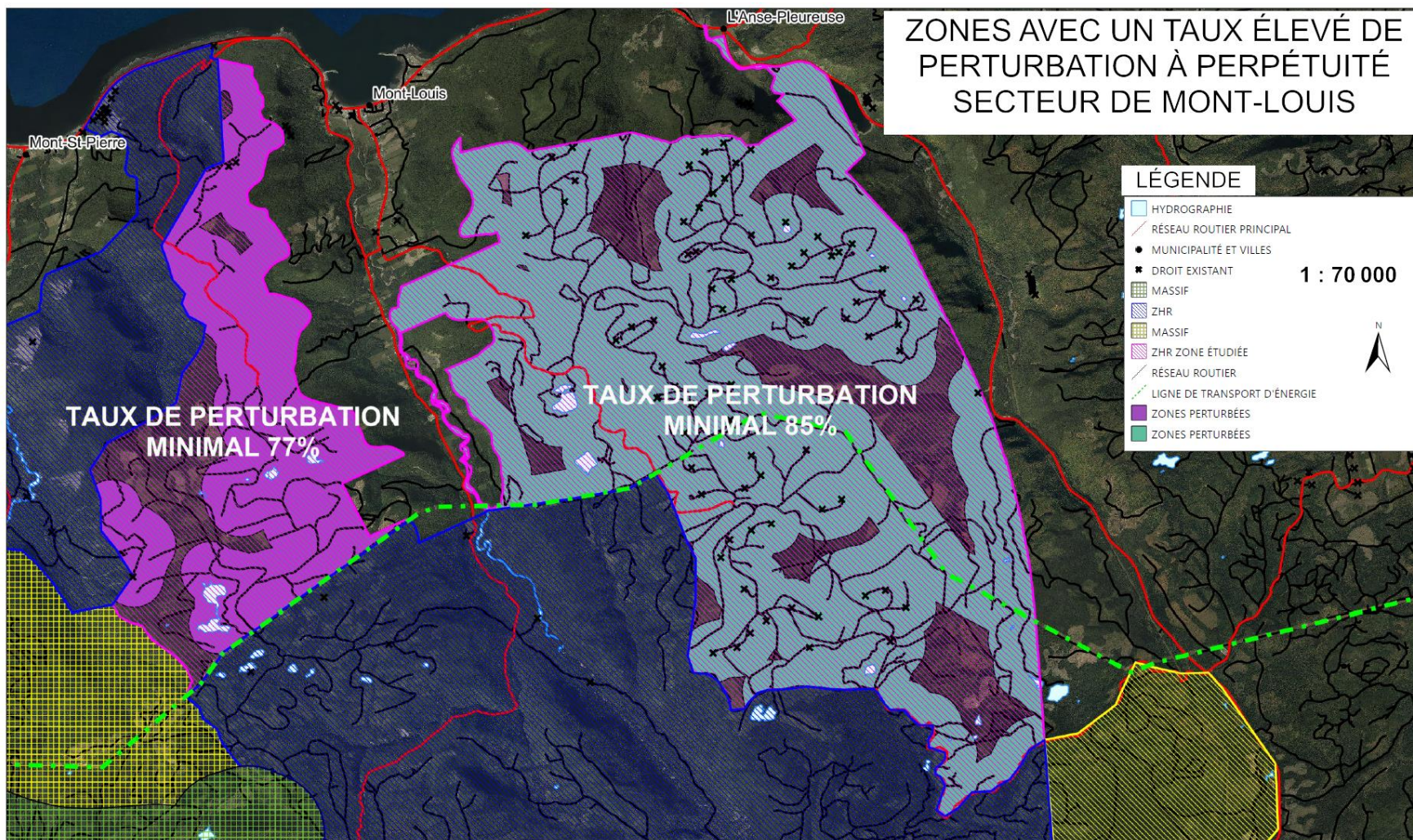
L'observation de cette carte démontre une autre situation d'incohérence et de manque de connaissance du milieu dans le cadre de la délimitation de la ZHR. Comment expliquer la logique qui soutient d'inclure un terrain contigu au fleuve Saint-Laurent sur lequel se trouve les installations d'une pisciculture désaffectée et une portion seulement d'un lac qui plus est, est localisé aux abords d'un village et d'une route nationale.



Situation no 4 : L'inclusion dans la ZHR des parcs éoliens de Murdochville et de Mont-Louis.

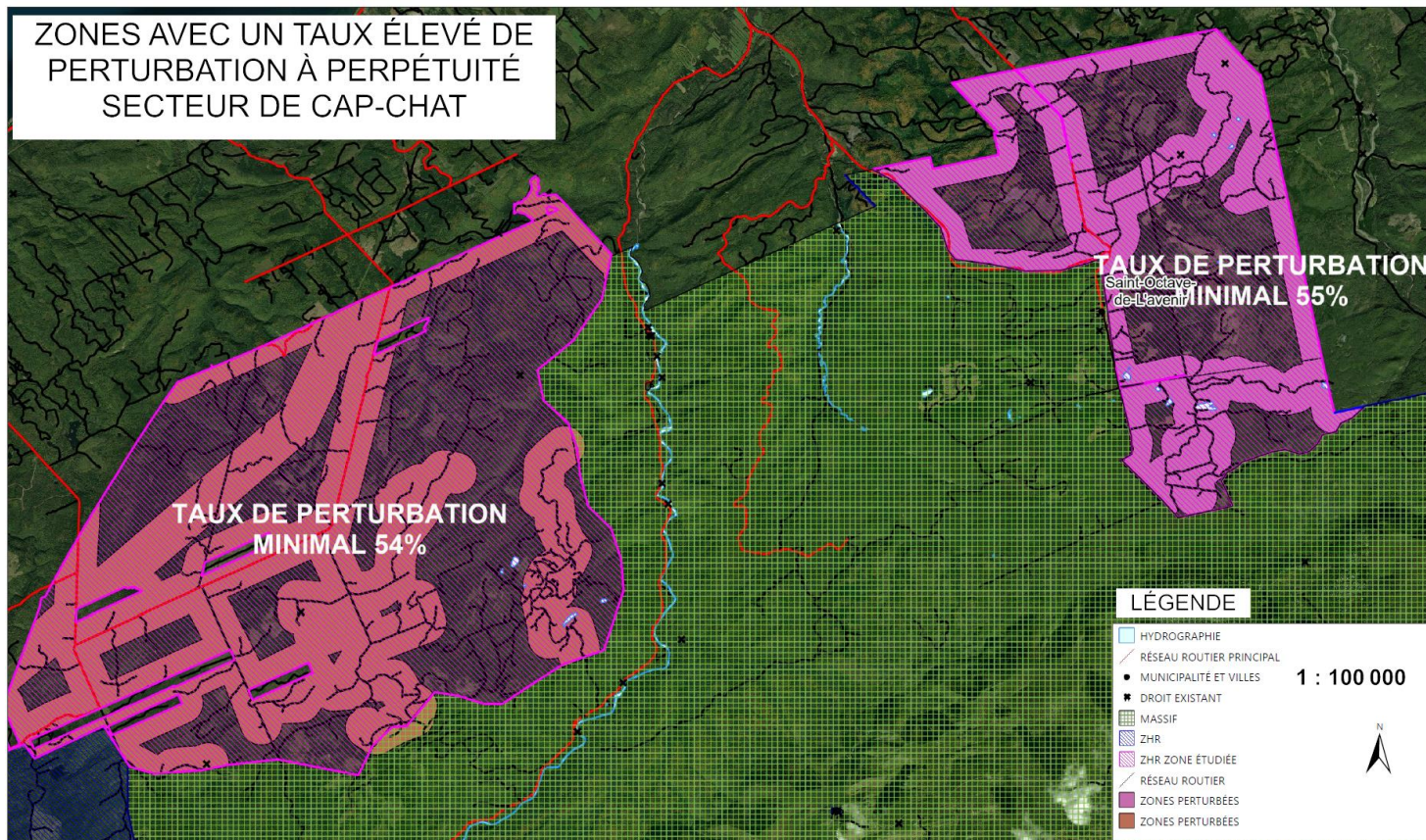
Il est reconnu que le taux de perturbation présent dans les secteurs où se retrouvent des parcs éoliens est généralement élevé. Cette situation est occasionnée par divers facteurs, notamment le bruit des éoliennes, les opérations d'entretien des équipements et les travaux d'entretien des lignes électriques. Le niveau de perturbation présent est appelé à demeurer de façon permanente. Dans le cas des parcs éoliens de Murdochville et Mont-Louis, des niveaux de perturbation de 84 % et 85 % sont attribués. Le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie juge qu'il n'est pas envisageable de démanteler ou de mettre fin à l'exploitation des parcs éoliens déjà existants. Il est incohérent d'inclure notamment ces deux parcs éoliens au sein de la ZHR et croyons que cette approche ne fait que créer une pression indue sur l'objectif de diminuer à 35 % le niveau de perturbation moyen dans l'ensemble du secteur visé.



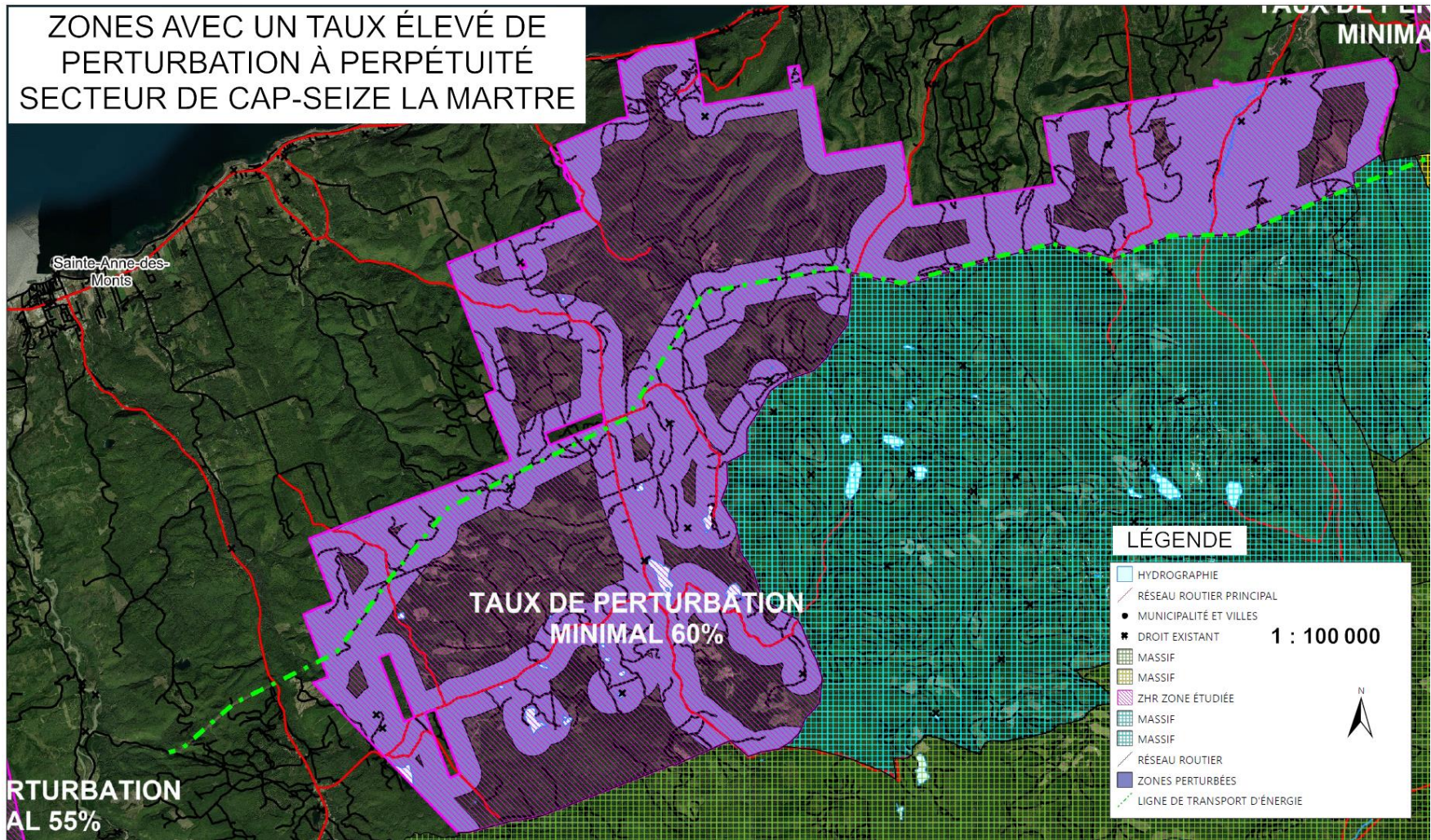


Situation no 5 : Zones avec un taux élevé de perturbation à perpétuité. Secteurs : Cap-Chat, Cap-Seize, La Martre et Rivière-à-Claude.

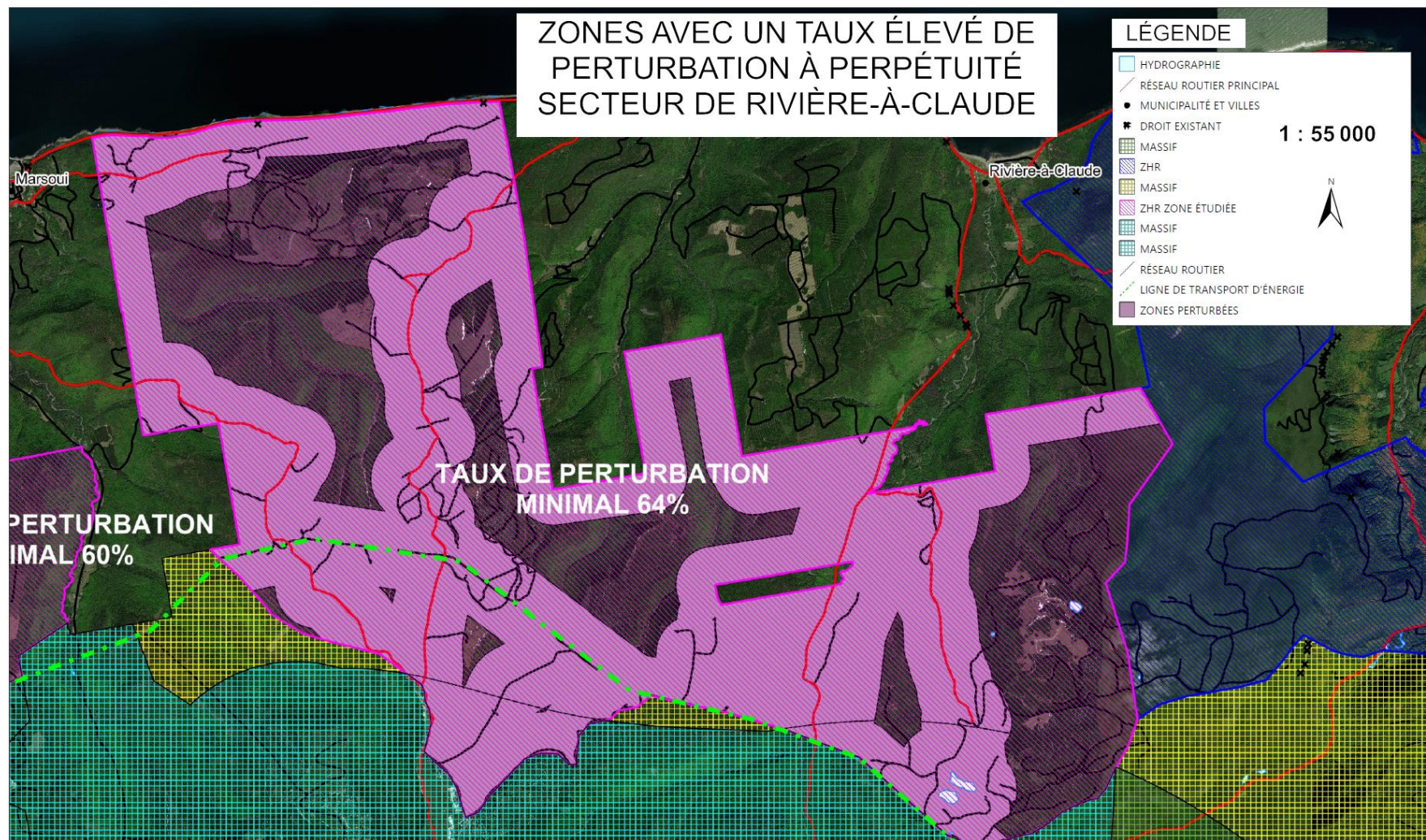
Les cartes ci-après démontrent une fois de plus l'incohérence dans l'approche gouvernementale pour la délimitation du périmètre de la ZHR eu égard à l'objectif d'atteindre un niveau maximal de 35 % au sein de la zone. En effet, comment expliquer la logique et l'objectif recherché en incluant au sein de la ZHR différents secteurs situés à proximité immédiate des municipalités où il y a une forte occupation territoriale qui génère inévitablement un taux de perturbation élevé et qui, par surcroît, sont très peu propices à la présence du caribou. Une fois de plus, nous croyons que cette approche ne fait que diminuer la possibilité d'atteindre l'objectif d'un taux de perturbation maximal de 35 %.



ZONES AVEC UN TAUX ÉLEVÉ DE
PERTURBATION À PERPÉTUITÉ
SECTEUR DE CAP-SEIZE LA MARTRE



ZONES AVEC UN TAUX ÉLEVÉ DE PERTURBATION À PERPÉTUITÉ SECTEUR DE RIVIÈRE-À-CLAUDE



7.3. ZHR ET MASSIFS DE CONSERVATION : UNE PROPOSITION IRRESPONSABLE ET INACCEPTABLE

Comme indiqué à la section précédente, l'examen du périmètre de la ZHR et des massifs de conservation proposés par le projet pilote démontre plusieurs aberrations, un caractère improvisé et un manque de considération à l'égard des spécificités et enjeux présents sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie. Des conséquences extrêmement néfastes pour le développement social et économique ainsi que pour le milieu de vie qu'est la communauté de la Haute-Gaspésie résulteraient de la création de ces habitats fauniques sur le territoire visé.

Nous désirons également remettre en question la pertinence de proposer des mesures de conservation visant une superficie de 5 000 km² dans un contexte où le cheptel de caribous de la Gaspésie est estimé à une vingtaine d'individus, et ce, malgré l'existence d'un courant scientifique se positionnant en faveur de la mise en œuvre de mesures de conservation visant un territoire aussi vaste. Ce concept de « 5 000 km² systématiques » nous apparaît comme étant un autre exemple d'application mur à mur de mesures de la part de l'appareil gouvernemental et d'un manque de discernement.

Également, nous tenons à souligner qu'il n'existe aucune preuve crédible et vérifiable que l'habitat pourra atteindre les objectifs visés par le projet pilote proposé, même en interdisant l'ensemble des activités forestières, récréotouristiques, de villégiatures et de prélèvements fauniques. L'objectif d'un taux de perturbation de 35 % est irréaliste, à moins de prévoir le retrait de certains droits existants et des expropriations (parcs éoliens, lignes électriques, baux, autorisation d'utilisation du territoire public, permis d'intervention pour réaliser des activités d'aménagement forestier dans la forêt publique, sentiers et infrastructure SÉPAQ, réseaux routiers principaux, etc.), ce qui ne passera jamais le test de l'acceptabilité sociale au niveau local et pourrait avoir des conséquences socioéconomiques désastreuses.

L'utilisation de **nouveaux outils technologiques** fournissant des informations en temps réel et le recours à un système de **gestion dynamique** du territoire permettraient d'obtenir des résultats beaucoup plus efficaces pour la conservation du caribou et de son habitat ainsi que la communauté.

Le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie s'oppose fermement à la proposition de création d'une ZHR et de massifs de conservation, rappelle le manque de rigueur dans la délimitation des habitats fauniques proposée et s'oppose à la mise en œuvre des mesures proposées. Conséquemment, il demande au gouvernement du Québec :

- **de suspendre pour une période indéterminée tout processus visant à :**
 - **créer de nouvelles catégories d'habitats fauniques qui pourraient être implantées en Gaspésie;**
 - **modifier les caractéristiques de l'habitat du caribou montagnard de la Gaspésie;**
 - **assujettir des activités à un régime de normes et d'autorisation.**
- **de revoir complètement la nature des mesures fauniques qui pourraient être déployées en Gaspésie ;**

- de tenir, sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie, des activités d’information et des consultations publiques spécifiques en lien avec d’éventuelles propositions mesures de conservation du caribou et de son habitat;
- d’impliquer activement les intervenants de la Haute-Gaspésie ainsi que les autres parties directement concernées par cet important dossier, tant dans la révision du projet pilote en cours que des éventuelles modalités de mise en œuvre.

7.4. OBSERVATIONS QUANT AU CARACTÈRE IMPRÉCIS DU PROJET PILOTE PROPOSÉ

La MRC de La Haute-Gaspésie a procédé à un **examen rigoureux des mesures** proposées par le projet pilote. Ce document concerne un **dossier extrêmement délicat et important** qui perdure depuis de nombreuses décennies. Il propose des mesures susceptibles d’avoir un impact majeur, voire même dévastateur, sur les conditions sociales et économiques du milieu de vie qu’est le territoire de la Haute-Gaspésie. Dans cette optique, **le conseil de la MRC accorde une importance capitale** au contenu de ce document et à l’exercice gouvernemental en cours.

L’une des **conclusions** qui s’imposent à la suite de l’examen du document est que son **contenu révèle un caractère d’imprécision, d’incohérence et de méconnaissance de la réalité sociale et économique du milieu** auquel il s’adresse. Nous déplorons également une **forme d’indifférence** qui semble se dégager du contenu du document, mais également dans la façon dont l’exercice gouvernemental a été réalisé. En effet, **l’absence de consultation spécifique et directe des acteurs du milieu** ainsi que des autres intervenants impliqués dans le dossier s’avère inappropriée et inacceptable.

Les **nombreuses imprécisions et lacunes de la proposition gouvernementale** ont nécessité que la MRC transmette **43 questions** aux instances gouvernementales afin de tenter de mieux cerner certains objectifs et modalités apparaissant dans le document. Nous déplorons fortement que la majorité des réponses reçues n’aient pas permis d’éclairer la MRC quant aux mesures proposées et à leur mise en œuvre. **Cette situation est totalement inacceptable** compte tenu de l’importance capitale du dossier en cours et des **impacts extrêmement préjudiciables** des mesures proposées sur le milieu **social et économique de la MRC**.

Considérant l’importance du dossier et le caractère beaucoup trop imprécis de la proposition gouvernementale, le conseil de la MRC considère que le gouvernement du Québec **doit revoir substantiellement ce document afin de lancer une consultation publique** éclairée et concluante sur le plan du résultat. Ce sera une occasion pour corriger certaines lacunes de la démarche en cours, notamment en **consultant et en impliquant directement** cette fois-ci **l’ensemble des acteurs concernés** par le dossier.

7.5. POSITION DU CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE QUANT AUX INTENTIONS DE MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

1. Nous constatons que l'essentiel de la proposition gouvernementale consiste à modifier le contenu de deux règlements qui ont pour effet de permettre l'application du chapitre IV.1 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, RLRQ, c. C— 61.1 (« LCMVF »).
2. Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats, RLRQ E-12.01, r. 2, (« REFMV »)

Bonification des caractéristiques d'habitat

- Il est suggéré de bonifier les caractéristiques d'habitat pour le caribou des bois, écotype montagnard, population de la Gaspésie. L'ajout de certaines portions du cycle de vie du caribou, de la notion d'utilisation passée des secteurs ainsi que l'inclusion de la notion de « milieux adjacents », laquelle est destinée à permettre une gestion des perturbations au-delà des habitats fréquentés ou préférentiels du caribou de façon à assurer une gestion de l'habitat à grande échelle, auraient des conséquences désastreuses pour la vitalité de la Haute-Gaspésie. Cette suggestion de bonification est inacceptable.

Définition de massifs de conservation

- La définition suggérée offre un pouvoir discrétionnaire indu au MELCCFP. En permettant d'assujettir des activités à des normes et à un régime d'autorisation en fonction de la fréquentation passée ou future de sites par le caribou montagnard, les intervenants du milieu seraient privés de la prévisibilité requise afin de déployer une multitude d'activités à fort impact positif sur le plan socioéconomique. La population de caribou étant en constant mouvement, seul un mode de gestion dynamique du territoire permettrait de mettre en place des mesures efficaces en fonction des déplacements. Par ailleurs, l'utilisation du terme « intensivement » est vague, imprécise et est sujette à une interprétation restrictive qui ne serait pas avantageuse pour la Haute-Gaspésie. En ce sens, la définition suggérée est rejetée.
- De nombreuses activités anthropiques essentielles à la vitalité socioéconomique sont réalisées dans les massifs de conservation suggérés et de nombreuses autres sont restreintes en raison des incertitudes entourant les mesures de conservation du caribou montagnard et de son habitat. Un encadrement plus étroit de ces activités par l'accroissement du nombre d'activités pour lesquelles une autorisation serait requise limiterait la capacité des intervenants de la Haute-Gaspésie de réaliser de nombreuses activités essentielles au bien-être individuel et collectif. Par ailleurs, les conditions dont certaines normes pourraient être assorties sont inconciliables avec la réalité socioéconomique de la Haute-Gaspésie, qui est dépendante de la saisonnalité de certaines activités. Interdire ou limiter la pratique de certaines activités pendant la seule période de l'année où elles peuvent se dérouler aurait un impact dévastateur pour la région, et ce, au même titre que des restrictions à la bonification des secteurs permettant la pratique de telles activités.

Définition de Zone d'habitat en restauration

- Il est suggéré qu'une définition de « zone d'habitat en restauration » soit intégrée au REFMV. Il est mentionné que l'objectif visé est de favoriser une restauration active de l'habitat du caribou afin de tendre vers un taux de perturbation de moins 35 % et le retour à « un environnement de qualité ». Le projet pilote suggéré fait référence à un taux de perturbation de 87,4 % de la ZHR projetée. L'objectif d'atteindre un taux de perturbation de 35 % est utopique et le tracé de la ZHR projetée inclut de nombreux secteurs qu'il est incohérent d'inclure. L'encadrement souhaité des activités par le MELCCFP n'est pas souhaitable pour la MRC de La Haute-Gaspésie.

3. Règlement sur les habitats fauniques, RLRQ, c. C -61.1, r. 18 (« RHF »)

- Le chapitre IV.1 de la LCMVF prévoit que « toute activité susceptible de modifier un élément physique, biologique ou chimique propre à un habitat faunique est interdite ». Les modifications proposées au RHF auraient notamment pour effet de définir de nouveaux habitats fauniques et d'attribuer une compétence de gestion territoriale au MELCCFP en lui permettant de déterminer la nature des activités pouvant être réalisées sur une vaste superficie du territoire de la Haute-Gaspésie ainsi que les modalités d'exercice de ces activités. L'attribution d'un tel pouvoir au ministère aurait pour effet de permettre au MELCCFP de s'ingérer indûment dans la gestion territoriale alors qu'une cogestion est exigée.
- Les modifications suggérées ne proposent pas une application acceptable du régime d'exception prévu par le chapitre IV.1 de la LCMVF. Les activités à fort impact socioéconomique ne sont ni permises sans contraintes, ni encadrées par des contraintes raisonnables et sont uniquement assujettie à un régime d'autorisation qui ne fera qu'accentuer la précarisation des emplois dans la région.

Sentier

- Il est suggéré d'intégrer au RHF une définition de « sentier » afin d'encadrer la pratique de certaines activités. La définition suggérée n'est pas conforme à la réalité du terrain.
- En Haute-Gaspésie, les « sentiers » ne sont pas nécessairement linéaires et ne sont pas forcément destinés à être utilisés par l'ensemble des utilisateurs pour des activités non motorisées ou motorisées. Les sentiers sont parfois linéaires, parfois sinueux, parfois larges de quelques mètres, parfois tout simplement suffisants afin de permettre à une personne de s'y déplacer. Ils sont parfois en milieux escarpés en altitude et prennent la forme de « z », parfois linéaires. Certains sentiers sont multiusages, d'autres, destinés à des usagers, en particulier.
- Il y a lieu d'apporter des nuances, de définir plus précisément certains concepts, par exemple ceux de sentiers linéaires ou non linéaires, et de permettre sans contraintes la construction, l'aménagement, l'amélioration, l'entretien et la réfection de certaines formes de sentiers à impact faible ou nul sur le taux de perturbation.

Nature des activités permises sans contraintes

- La MRC est au fait des modalités découlant des différentes formes de droits fonciers : bail de location à des fins d'intérêt privé, propriété privée, *claim minier*, etc. Ceci étant dit, il est choquant, à la lecture des intentions de modifications réglementaires, de constater que certaines activités de nature industrielles à fort impact sont, dans bien des cas, permises sans contraintes, alors que des interventions à impact minime voir nul sur le taux de perturbation sont normées ou assujettie à un régime d'autorisation. Les activités récréotouristiques non motorisées devraient être normées et permises sans contraintes dans l'ensemble de l'aire de répartition. Le même traitement devrait être accordé aux activités d'aménagement, de construction, d'entretien, de réfection et d'amélioration d'infrastructures destinées à la pratique de telles activités. De plus, l'utilisation de moyens mécanisés permettant d'atteindre les secteurs de pratique d'activités récréotouristiques, lesquels sont parfois situés en milieu isolé, doit être possible.

Activités normées et régime d'autorisation

- Dans la ZHR et les massifs de conservation, le projet pilote suggère d'encadrer la pratique d'activités de faibles impacts par des normes et de mettre en place un régime d'autorisation pour la pratique d'activités qui ne sont pas visées par des normes ou qui sont considérées comme ayant un impact modéré ou élevé. Des lignes directrices sont proposées afin d'orienter le traitement des demandes d'autorisation. Contrairement à ce qui est avancé dans le projet pilote, le régime d'autorisation n'offre aucune prévisibilité aux intervenants de la Haute-Gaspésie. L'analyse des demandes impliquera une interprétation des lignes directrices et des décisions qui ne tiendront pas compte de la réalité régionale et de leurs impacts socioéconomiques. Il sera impossible d'uniformiser le traitement qui sera accordé aux différentes demandes et d'assurer une cohésion entre les décisions, indépendamment des mécanismes dont se dote le MELCCFP. Qui plus est, il est difficile de croire que plusieurs activités actuellement pratiquées, notamment les activités récréotouristiques non motorisées dans les monts Chic-Chocs et McGerrigle pendant la période hivernale dans ou à proximité de secteurs de sensibilité biologique, pourront continuer de l'être. Il est essentiel que de telles activités puissent se poursuivre et que l'offre soit bonifiée.
- Malgré son opposition à la mise en place d'un régime d'autorisation, la MRC de La Haute-Gaspésie mentionne tout de même qu'elle juge inacceptable que l'analyse des demandes implique des frais pour les demandeurs et que les délais pour obtenir une réponse dépassent 30 jours.
- L'accès au territoire situé au-delà des 600 mètres d'altitude étant une mesure d'adaptation aux changements climatiques, il est essentiel que des autorisations d'utilisation du territoire public et que des permis d'intervention pour réaliser des activités d'aménagement dans la forêt publique soient octroyés rapidement, dès l'automne 2024 et l'hiver 2025, afin que de nouveaux secteurs soient développés (aménagement, construction, entretien, réfection ou amélioration d'infrastructures naturelles) pour la pratique d'activités récréotouristiques.

8. POSITION DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, CONSENSUS RÉGIONAL ET ABSENCE D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE

Il est important de rappeler que le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, à l'instar de l'ensemble des organisations et de la population qu'il représente, a toujours considéré le dossier de la protection du caribou montagnard comme un dossier extrêmement important. La position défendue a toujours été cohérente, incluant un double objectif soit : de contribuer aux efforts de protection du caribou montagnard tout en assurant un niveau de développement social et économique capable de garantir les conditions nécessaires au maintien d'un milieu de vie décent pour la communauté. Cette vision est toujours celle défendue à ce jour et les élus municipaux sont convaincus qu'il s'agit de la voie équilibrée à privilégier dans le dossier.

Considérant l'importance du dossier, la MRC a toujours été présente lors des débats et tribunes où ce dossier jugé prioritaire a été traité.

Aujourd'hui plus que jamais, la notion d'acceptabilité sociale revêt une importance capitale et lorsque nous y faisons référence, nous devons considérer en premier lieu le positionnement des acteurs du milieu directement concernés. Dans cette perspective, nous considérons que le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, composé d'un préfet élu au suffrage universel et de tous les maires élus démocratiquement par les citoyennes et citoyens du milieu de vie principalement visé par le projet pilote, a non seulement la légitimité, mais également le devoir de se prononcer officiellement sur cet important dossier. C'est donc animé de la ferme volonté de représenter leur milieu et de défendre les intérêts de celui-ci que le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a enclenché un processus de réflexion, d'analyse et de positionnement politique sur le dossier en cours. Le fruit de cette démarche est le présent mémoire.

Le conseil de la MRC ne peut passer sous silence l'absence de consultation spécifique qu'aurait dû réaliser le gouvernement du Québec sur le territoire de la Haute-Gaspésie. Il est difficilement compréhensible que les intervenants et la communauté directement visés et impactés par le projet pilote n'aient pas eu droit à des séances publiques d'information sur leur territoire afin de bien saisir l'ensemble des éléments de ce projet gouvernemental complexe, mal défini et extrêmement lourd de conséquences pour le milieu de vie de la Haute-Gaspésie. Il est important de préciser qu'une demande à cet effet a été présentée par la MRC, laquelle a essuyé un refus.

Le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie réitère par le biais du présent mémoire la pertinence de tenir des activités de consultation et d'information animées par les autorités gouvernementales sur son territoire.

Dans la perspective de valider ses craintes et son positionnement aux niveaux municipal et régional, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a considéré opportun de partager ses préoccupations à l'ensemble des quatre autres MRC de la Gaspésie et a sollicité leur positionnement sur le dossier du caribou montagnard. Un consensus unanime se dégage des quatre autres MRC de la péninsule à l'effet que celles-ci appuient la position exprimée par le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie. Les copies des résolutions officielles des quatre autres MRC du territoire gaspésien sont jointes à l'[Annexe D](#). Nous croyons qu'il

s'agit ici de l'expression d'un consensus régional qui se doit d'être considéré de façon particulière, tant par le gouvernement du Québec que par le gouvernement fédéral.

9. CONCERTATION DES ACTEURS

Le dossier de la conservation du caribou montagnard et de son habitat fait l'objet d'un débat public depuis de nombreuses décennies. Les divers intervenants sectoriels concernés dans ce dossier (milieu de la recherche, de l'environnement, du développement économique, de la politique et des communautés visées) se sont tour à tour prononcés sur la question.

À l'instar de beaucoup d'autres dossiers, nous constatons un important clivage entre les intervenants, un manque de communication et, par le fait même, un niveau de collaboration et de concertation quasi inexistant. Il en résulte inévitablement des positions contradictoires et conflictuelles et une absence de collaboration destinée à élaborer des solutions globales et bénéfiques tant pour la protection du caribou que pour garantir l'essentielle poursuite des activités sociales et économiques au sein des milieux de vie occupés par les communautés visées par ce dossier.

Dans cette optique, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie privilégie un plus grand niveau de communication et de collaboration entre l'ensemble des acteurs impliqués dans cet important dossier.

9.1. DES AVENUES DE COLLABORATION POTENTIELLES AVEC LE SECTEUR DE LA RECHERCHE

9.1.1. Le secteur de la recherche scientifique

Malgré le fait que les missions, objectifs et mandats des divers acteurs préoccupés par le dossier de la conservation du caribou soient différents, le conseil de La MRC de La Haute-Gaspésie est convaincu que la mise en place d'un climat favorable au respect, à la transparence et à la communication favorisera la collaboration entre l'ensemble des intervenants majeurs au dossier. Une telle collaboration est essentielle.

Dans cette perspective, des représentants de la MRC ont rencontré des professeurs, chercheurs et biologistes émérites dans le domaine de la conservation du caribou montagnard afin de connaître davantage leurs préoccupations, leurs positions et leurs recommandations sur le dossier. Les échanges furent enrichissants, chaque intervenant a pu exprimer sa vision sur le dossier et nous croyons qu'il existe un intéressant potentiel de collaboration future entre la MRC et le milieu de la recherche.

Les éléments suivants ont fait l'objet des échanges :

- un projet de supplémentation par le biais d'élevage et de reproduction du caribou montagnard directement sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie serait bénéfique ;
- la nécessité d'une **révision en profondeur** des mesures de conservation suggérées eu égard au contenu du présent mémoire ;
- l'importance de maintenir un niveau **élevé d'activités récréotouristiques** qualifiées de « douces » sur le territoire, en raison des **faibles impacts** négatifs de celles-ci **sur le caribou** ;

- la **stricte nécessité d’appliquer un modèle de gestion dynamique du territoire**. Il s’agit d’une méthode intelligente, souple et adaptée à la situation du caribou montagnard qui se déplace pendant de longues périodes sur le territoire de la Haute-Gaspésie et des MR avoisinantes. Le principe étant d’adapter le niveau, la fréquence et la nature des activités en fonction de la présence ou non de caribous sur le territoire. Afin d’observer le déplacement précis et en temps réel des caribous, l’utilisation de colliers émetteurs de nouvelle génération sur tous les individus en place et non une partie seulement de ceux-ci comme c’est le cas actuellement est de mise. L’utilisation de drone est aussi à privilégier. Ces façons de faire sont essentielles pour la mise en œuvre d’un mode de gestion dynamique du territoire ;
- **poursuivre les mesures prévues au programme de réduction des prédateurs** naturels du caribou (autres espèces animales), notamment au sein du parc de la Gaspésie.

9.2. LA SUPPLÉMENTATION : UN PROJET ABSOLUMENT NÉCESSAIRE

Compte tenu du très faible nombre de caribous montagnards dénombrés en Gaspésie et de l’échec de l’ensemble des mesures prises à ce jour par les instances gouvernementales pour assurer sa conservation et son habitat, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie considère qu’il est essentiel de procéder à la réalisation d’un projet de supplémentation de l’espèce. Ce projet s’inspire des recommandations émises par M. Serge Couturier, Biologiste, Ph. D. dans son mémoire présenté à la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards (Couturier, 2022) et de la mesure 12 du Plan de rétablissement de la population de caribous de la Gaspésie 2019-2029, qui prévoit que :

Malgré tous les efforts de conservation qui sont déployés, il demeure possible que la population de caribous de la Gaspésie poursuive son déclin. Ainsi, des avenues pour soutenir la population par des méthodes alternatives (reproduction en enclos, garde en captivité, etc.) adaptées au contexte local de la population pourraient être envisagées.

Rappelons que la supplémentation consiste en la mise en captivité de l’ensemble du cheptel d’une espèce menacée afin de soutenir la reproduction de façon à augmenter les effectifs d’une population sauvage au stade critique de l’extinction (Couturier, 2022). Il prévoit aussi la réintroduction des animaux juvéniles dans le milieu naturel en présence de conditions favorables. Selon le chercheur Couturier, un projet semblable de supplémentation a d’ailleurs déjà été réalisé avec succès au Québec dans les années 1960-70 dans la région de Charlevoix.

Bien que le MELCCFP a présentement recours à la mise en captivité, cette initiative ne semble pas s’inscrire dans le cadre d’un effort de supplémentation. Le conseil de la MRC est convaincu de la nécessité absolue de déployer un projet de supplémentation sur son territoire et demande officiellement au gouvernement du Québec de mettre en œuvre celui-ci dans les plus brefs délais. L’implication de représentants du secteur de la recherche sur le caribou montagnard et de représentants de la MRC de La Haute-Gaspésie pour évaluer, mettre en œuvre et opérer ce projet s’avère essentielle.

9.2.1. Implantation d’un centre de recherche en Haute-Gaspésie

Le territoire de la Haute-Gaspésie offre des caractéristiques uniques, notamment sur les plans géographique, géologique, faunique et récréatif. En 2023, la MRC s’est dotée d’un plan de développement touristique des Chic-Chocs et de la Haute-Gaspésie. Cet exercice de planification et de développement a

fait ressortir de nombreux projets compatibles avec un développement durable du territoire. Parmi ceux-ci, nous retrouvons un concept visant l'implantation d'un centre d'expérimentation et de recherche sur la nordicité et les Chic-Chocs. Nous croyons ce projet bénéficie d'une conjoncture favorable, notamment en raison de la situation des caribous montagnards et de l'impact des changements climatiques en Haute-Gaspésie.

Le conseil de la MRC considère qu'il serait souhaitable que ce dossier fasse l'objet d'une évaluation approfondie de la part des deux paliers de gouvernement impliqués dans la conservation du caribou. L'implication d'intervenants spécialisés dans le domaine de la recherche sur le caribou et différentes autres espèces florales et fauniques reconnues comme vulnérables ou menacées présentes dans les Chic-Chocs serait un atout indéniable. Elle permettrait d'accroître les connaissances scientifiques, de favoriser l'accès au territoire et d'encadrer de manière appropriée et raisonnable les activités réalisées dans l'arrière-pays de la Haute-Gaspésie. La MRC propose qu'un comité mixte (gouvernements, scientifique, MRC et intervenants socioéconomiques) soit mis en place et mandaté afin d'évaluer les modalités de réalisation de ce projet.

9.3. COGESTION ET IMPLICATION ESSENTIELLE DU MILIEU

L'expérience du passé démontre clairement que le gouvernement du Québec est à l'origine de nombreuses lacunes, voire d'aberrations, en matière de planification et de gestion territoriale. Cela s'explique notamment par une centralisation du mode de gouvernance et de gestion du territoire. Cette approche inadaptée à la réalité régionale est préjudiciable pour l'ensemble des intervenants de la Haute-Gaspésie.

Le gouvernement doit revoir en profondeur sa façon de faire actuelle de façon en impliquant les intervenants locaux de façon à saisir les particularités du milieu. Un exercice de décentralisation s'avère urgent et nécessaire. Il nous apparaît essentiel d'effectuer une régionalisation des activités reliées à la mise en œuvre des mesures de conservation actuelles et futures du caribou. Ceci signifie plus concrètement d'implanter une forme de cogestion impliquant tant le gouvernement du Québec, la MRC de La Haute-Gaspésie, les intervenants socioéconomiques que d'autres parties directement concernées par le dossier ou par les impacts indirects ou induits découlant de l'application des mesures de conservation du caribou montagnard. Ces intervenants devront jouer un rôle prépondérant dans l'élaboration des objectifs, l'identification des contraintes socioéconomiques ainsi que dans la mise en œuvre et le contrôle des mesures qui seront éventuellement mises en place.

Ce mode de gestion territorial serait également plus respectueux du rôle et des responsabilités dévolus aux municipalités régionales de comté en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ c. A-19,1 en ce qui a trait à la planification, l'aménagement et le développement de leur territoire respectif. La MRC de La Haute-Gaspésie s'attend à ce que le gouvernement du Québec démontre un plus grand respect à l'égard de cette notion.

10. MESURES COMPENSATOIRES (IMPACTS DU PROJET PILOTE DANS LE MILIEU)

Nous croyons avoir clairement démontré au sein de ce document les importants impacts négatifs qui affecteraient éventuellement le milieu social et économique de la MRC de La Haute-Gaspésie advenant la mise en œuvre des mesures proposées par le projet pilote. Nous référons ici notamment aux pertes suivantes :

- dans le domaine du récréotourisme : des pertes financières annuelles et récurrentes pouvant atteindre 22,9 M\$ et des pertes d’emplois pouvant atteindre 494 postes ETC à l’échelle de la MRC et de 598 postes ETC à l’échelle de la province ;
- menace de fermeture de 74 % des entreprises en récréotourisme (sondage réalisé par RCGT) et pertes annuelles de 1,3 M\$ en raison des mesures intérimaires présentement en vigueur ;
- dans le domaine forestier et sylvicole, un déplacement des volumes de bois à l’extérieur de la Haute-Gaspésie pourrait engendrer des pertes allant jusqu’à 222 M\$ si les scieries ferment et 688 emplois directs sur le territoire de la Haute-Gaspésie ;
- dans le secteur éolien, des pertes pouvant atteindre 1,8 GM \$ en raison de l’impossibilité de construire de nouveaux parcs éoliens, des pertes d’opportunités d’emplois ponctuelles de 250 à 300 postes ETC et des pertes en redevances annuelles destinées aux municipalités locales du territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie pouvant atteindre 2 M\$;
- divers autres impacts négatifs occasionnés par les mesures du projet pilote en regard de nombreux éléments sur le territoire (atteintes aux mesures d’attraction et de rétention de la population, obstacle aux mesures de diversification économique en cours, etc.).

Le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie demande que les intervenants socioéconomiques subissant présentement des pertes financières soient compensés équitablement, que des enveloppes budgétaires soient consenties afin de mettre en œuvre les recommandations figurant au présent mémoire afin de soutenir la consolidation et le développement des secteurs affectés, que ces enveloppes soient cogérées par le gouvernement du Québec et la MRC de La Haute-Gaspésie et que toutes éventuelles mesures de conservation du caribou soient assorties de mesures financières compensatoires.

11. SOMMAIRE : PRÉOCCUPATIONS, RECOMMANDATIONS ET POSITION DU CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

Le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie considère avoir non seulement la légitimité, mais également le devoir de se prononcer et de défendre les intérêts de la communauté de la Haute-Gaspésie dans le cadre des consultations menées dans le contexte des projets pilotes pour la population de caribous forestiers de Charlevoix et la population de caribous montagnards de la Gaspésie.

Nous retrouvons au sein du présent mémoire le résultat de son analyse, de ses préoccupations, de ses recommandations et de son positionnement global en regard de la proposition soumise par le gouvernement du Québec le 30 avril 2024. Les principaux éléments qui se dégagent du présent mémoire sont les suivants :

1) Le pourcentage d'affectation territoriale

Le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie est visé par l'un des plus forts pourcentages d'affectation territoriale spécifique à l'échelle québécoise. La mise en œuvre des mesures proposées par le projet pilote porterait de 39 % à 72,6 % la portion du territoire de la MRC qui serait réglementée et sujette à diverses contraintes, normes et régime d'autorisation encadrant l'usage du territoire. À titre de comparaison, le gouvernement du Québec a établi une cible de 30 % d'ici 2030 pour la mise en place d'aires protégées sur l'ensemble du territoire québécois. Le chiffre de 72,6 % démontre clairement l'ampleur du désastre qui sévirait en Haute-Gaspésie dans l'éventualité où les mesures proposées par le projet pilote seraient mises en œuvre. Le conseil de la MRC s'oppose fortement à cette mesure (voir section 2.2.2).

2) L'indice de vitalité économique de la MRC

Le classement de la MRC de La Haute-Gaspésie à la 104^e position sur les 104 MRC et communautés du Québec en termes d'indice de vitalité économique est très révélateur de l'important défi qui interpelle les élus et l'ensemble des intervenants socioéconomiques du territoire. Dans cette optique, le conseil de la MRC s'opposera vivement à toute mesure susceptible d'affecter négativement l'économie actuellement très fragile du milieu ainsi que la qualité de vie de sa population (voir section 2.2.4).

3) Le récréotourisme

Le secteur du récréotourisme est l'une des pierres angulaires de la démarche de développement économique déployée au cours des 20 dernières années afin d'amorcer une importante démarche de diversification socioéconomique. Des résultats très positifs sont observables sur le territoire de la MRC. Toutefois, plusieurs mesures proposées dans le projet pilote sont susceptibles d'impacter très lourdement et de façon négative un ensemble d'activités récréotouristiques, et par le fait même l'ensemble de la communauté locale.

L'étude de RCGT affirme que l'application des mesures proposées par le projet pilote serait susceptible de générer :

- une diminution de 30 à 85 % du chiffre d'affaires annuel des entreprises du secteur du récréotourisme, ce qui représente des pertes pouvant atteindre 22,9 M\$;

- une diminution du PIB de la MRC pouvant atteindre 10,7 M\$ et des pertes d’emplois pouvant atteindre 494 postes ETC dans la région. À l’échelle québécoise, la diminution du PIB pourrait atteindre 21,1 M\$ et la perte de 598 postes ETC. ;
- à titre illustratif, la Haute-Gaspésie avec ses 11 000 habitants et une perte potentielle de 494 postes ETC est l’équivalent d’une perte de plus de 55 000 emplois à l’échelle de la Ville de Montréal qui compte 1,8 million d’habitants (Statistique Canada, 2022) ;
- RCGT établit que l’application des normes prévues impliquerait une diminution potentielle de 85 % de l’attractivité de la région et une menace de fermeture des entreprises du secteur du récréotourisme à la hauteur de 74 % ;
- les mesures intérimaires présentement en place occasionnent des pertes de chiffres d’affaires annuelles de 1,3 M\$.

Considérant les données ci-devant, le conseil de la MRC s’oppose catégoriquement à la mise en place des mesures proposées dans le projet pilote dans sa forme actuelle (voir section 3.1).

4) L’industrie forestière et sylvicole

Le secteur de l’industrie forestière, incluant notamment l’industrie du bois d’œuvre et le secteur des travaux sylvicoles, est une filière importante au sein de la MRC de La Haute-Gaspésie. L’application de mesures antérieures pour la conservation de l’habitat du caribou a déjà causé la fermeture de plusieurs scieries sur le territoire, ce qui a occasionné de nombreuses pertes d’emploi et fuites économiques vers d’autres régions. Le rapport de RCGT identifie des impacts négatifs majeurs qui pourraient résulter de l’application des mesures proposées par le projet pilote :

- fermeture des trois usines actuellement en opération sur le territoire de la MRC et le déplacement des activités au sein d’autres usines ailleurs en Gaspésie ou dans d’autres MRC en raison de la diminution et de l’éloignement des secteurs faisant l’objet d’une garantie d’approvisionnement (GA) ;
- un déplacement des volumes de bois à l’extérieur de la Haute-Gaspésie pourrait engendrer un déplacement du chiffre d’affaires allant jusqu’à 222 M\$;
- une perte de 688 emplois ETC sur le territoire de la Haute-Gaspésie ;
- une diminution du PIB direct estimée à 109,1 M\$.

Travaux sylvicoles

Le rapport de RCGT indique que l’application des mesures prévues proposées par le projet pilote entraînerait une perte économique de 2,1 M\$ annuellement sur le territoire de la Haute-Gaspésie ;

Pour remédier aux inconvénients actuels et futurs reliés aux contraintes d’accessibilité au territoire, le

de la MRC demande aux instances gouvernementales d'accorder des budgets spécifiques et supplémentaires afin de permettre un niveau plus élevé de travaux sylvicoles en Haute-Gaspésie. Nous croyons que ces travaux, adéquatement planifiés et réalisés, se révéleraient sans impact négatif, voire positif, sur l'habitat du caribou montagnard :

- accentuation des travaux sylvicoles sur certaines portions du territoire de la Haute-Gaspésie, notamment sur les tenures privées ;
- déblocage du décret M-30 en attente de l'aval du gouvernement du Québec depuis trop longtemps, ce qui empêche la réalisation d'un projet de plantation d'arbres sur le territoire de la MRC à la hauteur de 16 M\$ (projet déjà approuvé et financé par le gouvernement fédéral) ;
- privilégier des interventions qui ont un impact extrêmement faible sur le taux de perturbation.

En considération des éléments ci-devant, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie s'oppose à l'application des mesures proposées par le projet pilote et demande au gouvernement du Québec de revoir en profondeur ce projet (voir section 3.2).

5) L'industrie éolienne

La MRC de La Haute-Gaspésie s'est impliquée activement dans le développement de la filière éolienne au sein de la région. Plusieurs parcs éoliens ont été érigés sur son territoire et des retombées socioéconomiques majeures en découlent. Le projet pilote contient des dispositions qui mettent en péril les parcs existants et entraveraient la construction de futurs parcs, notamment en Haute-Gaspésie. Cette situation est inconcevable puisqu'elle freinerait tout le processus de planification et de développement du secteur éolien sur le territoire. La mise en œuvre des mesures proposées par le projet pilote engendrerait les conséquences suivantes :

- empêcher la construction de futurs parcs sur le territoire de la Haute-Gaspésie totalisant une puissance entre 200 MW et 600 MW ;
- des pertes financières liées à la construction de nouveaux parcs s'élevant entre 600 millions et 1,8 milliard de dollars ;
- des pertes d'emploi estimées entre 250 et 300 pendant la période de construction des parcs ;
- des pertes en retombées économiques régionales indirectes pendant la construction qui varient entre 140 M\$ et 400 M\$;
- des pertes en redevances financières versées aux municipalités locales de la Haute-Gaspésie à la hauteur de 600 000 \$ à 2 M\$ par année avant indexation pendant toute la période de production énergétique du parc. Considérant que la durée de vie moyenne d'un parc est établie à un minimum de vingt-cinq ans, les municipalités locales de la Haute-Gaspésie pourraient ainsi être privées d'une somme variant entre 15 M\$ et 50 M\$.

Il est important de mentionner que les mesures proposées sont fortement susceptibles d'entraver également la construction d'une nouvelle ligne de transport d'énergie, absolument nécessaire pour raccorder les futurs parcs éoliens gaspésiens. Cette contrainte est des plus importantes et commande la mise en place de mesures particulières concernant l'ensemble du volet éolien.

Le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie exige que le gouvernement du Québec permette la construction et l'entretien de futurs parcs éoliens sur l'ensemble du territoire de la Haute-Gaspésie indépendamment des mesures de conservation du caribou qui seront mises en place dans le futur (voir section 3.3).

6) Les chemins forestiers

La question des chemins forestiers prend une très grande place dans le dossier de la conservation du caribou montagnard. Nous sommes conscients que cet aspect doit être évalué en profondeur, avec ou sans projet pilote. La MRC ne peut toutefois souscrire à une démarche de fermeture systématique d'une importante portion de ces voies de circulation. Les chemins forestiers sont également des chemins multiressources et multiusages. L'appellation « chemins forestiers » serait donc à proscrire pour bien définir leurs usages. Tout exercice de fermeture éventuelle de ces chemins multiressources devra obligatoirement être précédé d'un exercice de catégorisation et de priorisation de ceux-ci de concert avec les intervenants du milieu. Procéder à une fermeture massive et non suffisamment analysée de plusieurs voies de circulation existantes aurait inévitablement des impacts néfastes à plusieurs égards. Ces voies d'accès sont effectivement utilisées pour plusieurs services essentiels, tels que les opérations de recherche et de sauvetage, les évacuations de personnes en situation d'urgence (accidents, sinistres), la construction et l'entretien de lignes de transport d'énergie et de télécommunication, la lutte contre les incendies de forêt et les insectes, etc.

L'implantation de mesures intérimaires au cours des dernières années en regard de la conservation de l'habitat du caribou montagnard entraîne un déficit d'entretien et de réparation des infrastructures routières en place dans le secteur de l'arrière-pays de la Haute-Gaspésie. Afin d'assurer la poursuite, notamment des activités récréotouristiques, et de continuer de permettre l'accès au territoire aux usagers locaux (villégiature, activités de prélèvements fauniques, etc.), la MRC et les municipalités locales sont déjà très sollicitées afin d'assurer l'entretien de ces voies de circulation abandonnées par l'industrie forestière qui s'est vue retirer des permis de récolte, voire même des droits de réalisation d'activités sylvicoles.

Nous estimons à près de 300 000 \$ annuellement le budget de base qui est nécessaire pour assurer l'entretien de ce réseau de transport multiressource. Ceci étant dit, des fonds supplémentaires pourraient être requis pour la réfection en continu de certaines infrastructures, dont les ponts et ponceaux. Nous interpellons le gouvernement du Québec, responsable de la mise en place des mesures intérimaires, afin qu'il indemnise les municipalités locales et les TNO afin que ceux-ci soient en mesure d'assumer les coûts reliés à l'entretien de ce réseau essentiel afin de garantir l'accès au territoire. De plus, le conseil de la MRC s'oppose à toute démarche de fermeture massive de chemins multiressources (chemins forestiers) sur son territoire, tant et aussi longtemps qu'un exercice de catégorisation et de priorisation de l'ensemble des voies de circulations en milieu forestier n'aura pas été réalisé conjointement avec les acteurs concernés du milieu (voir section 4.1).

7) La gestion dynamique

La méthode traditionnelle utilisée par le gouvernement jusqu'à aujourd'hui pour tenter de conserver l'habitat du caribou s'avère désuète et très peu efficace, et ce, malgré les nombreuses interdictions d'accès déjà appliquées sur une grande partie du territoire de la MRC. Les pertes économiques liées aux mesures intérimaires et antérieures se chiffrent à un coût de dizaines de millions de dollars dans le milieu. Cette façon de faire dévastatrice pour l'économie locale et régionale doit être remplacée par de nouvelles mesures novatrices et efficaces. L'examen de situations comparables dans d'autres provinces canadiennes nous amène à nous pencher sérieusement sur l'approche de la gestion dynamique du territoire. Il s'agit d'une méthode consistant à autoriser ou prohiber certains usages sur le territoire en fonction de la présence ou non d'une espèce menacée comme le caribou. Les récents développements sur le plan technologique permettent de doter chaque individu du cheptel d'un collier électronique qui fournit sa localisation précise en temps réel. Nous croyons que l'application de cette mesure sur le territoire de la Haute-Gaspésie, où un très petit cheptel estimé à moins de trente individus est présent, s'avère une solution à envisager au premier plan et à très court terme. Plusieurs acteurs de la recherche dans le domaine du caribou montagnard militent également en ce sens. Des drones, des appareils peu coûteux et faciles à piloter, pourraient aussi être utilisés afin de recueillir des données fiables en temps réel. D'ailleurs, des intervenants du milieu développent présentement une expertise de haut niveau dans ce domaine. Des mesures en information et en sensibilisation des usagers et de la population en général ainsi que du perfectionnement pour les gestionnaires d'entreprises récréatives sur le territoire s'avèrent des mesures complémentaires qui pourraient faire partie de l'implantation de ce mode de gestion dynamique.

Le conseil de la MRC demande au gouvernement du Québec de procéder dans les meilleurs délais à l'implantation de ce modèle de gestion du territoire, qui permettra d'ailleurs de mieux préserver l'habitat du caribou montagnard en Gaspésie. Cette nouvelle façon de faire devra être mise en place en impliquant notamment les acteurs du domaine de la recherche scientifique qui détiennent une vaste expertise dans ce domaine ainsi que l'ensemble des intervenants socioéconomiques impliqués, notamment ceux actifs dans le secteur récréotouristique (section 3.1.4.4).

8) Le contexte politique fédéral et québécois

Tous les intervenants concernés par la protection du caribou au Québec constatent malheureusement une rivalité stérile, notamment dans le cadre d'un débat de juridiction exercé par le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec dans ce dossier. Cette énergie dépensée en vain aurait avantage à être remplacée par des efforts visant la recherche et l'application de mesures efficaces pour préserver le caribou et son habitat, tout en maintenant un équilibre permettant aux communautés visées de continuer à occuper dignement leur territoire grâce au maintien de conditions sociales et économiques favorables. L'absence de cohésion et de collaboration entre ces deux paliers de gouvernement contribue à polariser ce dossier en plaçant d'un côté les pro-protections du caribou et de l'autre, les prodéfenseurs de l'occupation du territoire par la communauté. Il est fort probable que les véritables solutions doivent passer par un équilibre entre les positions exprimées par les deux groupes. Or, l'attitude actuelle des deux paliers de gouvernement ne se prête nullement à l'élaboration de solutions consensuelles et optimales, tant pour la protection du caribou que pour la survie des communautés affectées par la problématique.

Nous rappelons que le gouvernement fédéral a financé en 2023 à la hauteur d'environ 430 000 \$ l'élaboration d'un plan de développement touristique des Chic-Chocs et de la Haute-Gaspésie. Après une vaste consultation des acteurs du milieu et une fine analyse par des spécialistes en la matière des divers potentiels de développement du territoire, le secteur du récréotourisme fut retenu comme élément prioritaire à développer afin de poursuivre les efforts de diversification économique déjà amorcés par les acteurs du milieu. Le milieu adhère à cette démarche de développement structurée et concertée. Cependant, un grand niveau de déception les anime lorsqu'ils constatent le fort niveau d'incohérence et d'improvisation démontré par les gouvernements du Canada et du Québec dans ce dossier. En effet, il apparaît plutôt difficile de conjuguer la consolidation du développement touristique et récréatif dans le secteur des Chic-Chocs et l'imposition de contraintes majeures sur le plan de l'accès à ce même territoire.

En conséquence, le conseil de la MRC demande aux deux paliers de gouvernement de mettre fin à l'actuelle guerre de juridiction, de collaborer à la mise en place d'objectifs et de mesures optimales pour la conservation du caribou montagnard et de son habitat, tout en garantissant le maintien d'un contexte socioéconomique favorable pour la poursuite et l'amélioration des conditions de vie de la population présente sur le territoire de la Haute-Gaspésie. Il faut également supporter adéquatement aux plans techniques et financiers les communautés impactées sévèrement par les diverses mesures déjà en place ou à venir (voir section 5).

9) Le projet pilote

Le projet pilote déposé reflète un haut niveau d'imprécisions, d'incohérences ainsi que l'absence de connaissances et de préoccupations à l'égard de la réalité territoriale et socioéconomique du territoire auquel il s'adresse, en l'occurrence le milieu de vie qu'est la MRC de La Haute-Gaspésie. Cette lourde affirmation s'établit notamment à partir des éléments contenus dans les l'annexe B et la section 6.2 du présent mémoire :

- **annexe B**, réponses gouvernementales du 11 juin 2024 aux 43 questions soumises par la MRC le 17 mai 2024. Les réponses reçues démontrent clairement que plusieurs des mesures proposées ne sont pas adéquatement définies et précises, qu'elles laissent une large place à l'interprétation et à une application arbitraire de la part du gouvernement. Sur les 43 réponses reçues du gouvernement, à 10 reprises, il est mentionné que divers éléments devront être définis ultérieurement afin de pouvoir répondre à la question adressée par la MRC. Il s'agit là d'une démonstration claire que le projet pilote déposé s'avère largement imprécis et ne permet pas de satisfaire aux exigences d'une véritable consultation publique gouvernementale ;
- **le contenu de la section 6.2** du mémoire présente des exemples concrets d'incohérences au sein du projet pilote.

Zone d'habitat en restauration, massifs de conservation et intentions de modifications réglementaires

L'examen des délimitations de la ZHR et des massifs de conservation proposés démontre plusieurs aberrations, un caractère improvisé et un manque de considération à l'égard des spécificités et enjeux présents sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie. Des conséquences extrêmement néfastes pour

le développement social et économique et pour le milieu de vie qu'est la communauté de la Haute-Gaspésie résulteraient de l'intégration des définitions proposées au REFMV.

Nous désirons soulever un questionnement en regard de la superficie de 5000 km² proposée pour la future ZHR. Bien qu'appuyée par des bases scientifiques d'ordre général, est-ce que la norme de 5000 km² est adaptée à la situation du caribou montagnard, dont le nombre est actuellement estimé à moins d'une trentaine d'individus ? Cette norme du « 5 000 km² systématique » nous apparaît davantage comme un autre exemple d'application irréfléchie des mesures de la part de l'appareil gouvernemental.

Le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie s'oppose fermement à la bonification des caractéristiques de l'habitat du caribou et aux modifications proposées du REFMV et au RHF via les intentions de modifications réglementaires. Il demande au gouvernement du Québec :

- de suspendre pour une période indéterminée tout processus visant à adopter le projet pilote visant la Gaspésie ainsi que les modifications réglementaires suggérées ;
- de proposer d'autres mécanismes légaux que les intentions réglementaires suggérées en vertu du projet pilote proposé ;
- de tenir, sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie, des activités d'information et des consultations publiques spécifiques en lien avec d'éventuelles propositions mesures de conservation du caribou et de son habitat ;
- d'impliquer activement les intervenants socioéconomiques de la Haute-Gaspésie ainsi que les autres parties directement concernées par cet important dossier dans l'élaboration d'un nouveau projet pilote et des modalités de mise en œuvre.

10) Positionnements de la MRC de La Haute-Gaspésie et consensus régional

Il est important de rappeler que le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, à l'instar de l'ensemble des intervenants et de la population qu'il représente, a toujours considéré le dossier de la protection du caribou montagnard comme un dossier extrêmement important. La position défendue a toujours été cohérente, incluant un double objectif, soit : de contribuer aux efforts de conservation du caribou montagnard tout en assurant un niveau de développement social et économique capable de garantir les conditions nécessaires au maintien d'un milieu de vie décent pour la communauté. Cette vision est toujours celle défendue à ce jour et les élus municipaux sont convaincus qu'il s'agit de la voie équilibrée à privilégier dans le dossier.

Dans la perspective de valider ses craintes et son positionnement aux niveaux municipal et régional, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a considéré opportun de partager ses préoccupations aux quatre autres MRC de la Gaspésie et a sollicité leur appui. Celles-ci appuient sans réserve la position exprimée par le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie. Copie des résolutions officielles des quatre autres MRC du territoire gaspésien sont jointes à l'[Annexe D](#) du présent mémoire.

Par ailleurs, il est important de souligner que le Regroupement des MRC de la Gaspésie est un acteur majeur ayant appuyé et soutenu les démarches de la MRC de La Haute-Gaspésie, notamment en assumant le coût du mandat de la firme RCGT pour la réalisation de l'étude portant sur les impacts socioéconomiques reliés à la mise en œuvre des mesures proposées par le projet pilote. Le regroupement accompagne également la MRC de diverses façons dans la réflexion en cours. Nous croyons qu'il s'agit ici de l'expression d'un niveau de consensus régional qui se doit d'être considéré de façon particulière tant par le gouvernement du Québec que par le gouvernement fédéral dans le cadre de leurs décisions dans le dossier (voir section 7).

11) Absence de consultation gouvernementale dans le milieu

La MRC de La Haute-Gaspésie a réalisé des consultations ciblées sur son territoire afin de connaître la position de différents acteurs socioéconomiques en regard de l'enjeu important de la conservation du caribou montagnard et de son habitat. Les démarches de consultation ont également permis de recueillir les données nécessaires afin d'estimer les impacts financiers et socioéconomiques reliés à l'éventuelle mise en œuvre des mesures proposées par le projet pilote. Il n'était pas possible pour la MRC de procéder à des séances d'information ou de consultation de l'ensemble de la population, notamment pour les raisons suivantes :

- l'impossibilité d'informer adéquatement les intervenants du milieu en regard des nombreuses imprécisions, contradictions et incohérences des mesures proposées par le projet pilote ;
- cette responsabilité revient au porteur du dossier, qui est le gouvernement du Québec.

Le rôle de la MRC n'est pas de tenter d'expliquer ou de défendre divers projets gouvernementaux, mais plutôt de vérifier l'impact de ceux-ci sur son territoire et de défendre les intérêts de la population qu'elle représente.

Nous dénonçons le fait que le gouvernement du Québec n'ait pas eu la décence de venir sur le territoire de la Haute-Gaspésie afin de présenter les éléments de son projet pilote à la population et aux intervenants du territoire directement concernés et éventuellement lourdement impactés par les mesures proposées. À l'ère où la notion d'acceptabilité sociale est incontournable, cette situation est inacceptable.

Le conseil de la MRC considère essentiel que le gouvernement tienne des séances d'information et de consultation quant aux éventuelles mesures de conservation du caribou montagnard de la Gaspésie directement sur le territoire de la MRC. Ces rencontres devront se tenir dans les plus brefs délais en raison du haut niveau d'incertitude et d'inquiétude qui prévaut dans le milieu depuis l'annonce du 30 avril 2024 (voir section 8).

12) Concertation des acteurs

Le dossier de la conservation du caribou montagnard et de son habitat fait l'objet d'un débat public depuis de nombreuses décennies. Les divers intervenants sectoriels concernés dans ce dossier (milieu de la recherche, de l'environnement, du développement économique, de la politique et des communautés visées) se sont tour à tour prononcés sur la question.

À l'instar de beaucoup d'autres dossiers, nous constatons un important clivage entre les intervenants, un manque de communication et, par le fait même, un niveau de collaboration et de concertation quasi inexistant. Il en résulte inévitablement des positions contradictoires et conflictuelles et une absence de collaboration destinée à élaborer des solutions globales et bénéfiques tant pour la protection du caribou que pour garantir l'essentielle poursuite des activités sociales et économiques au sein des milieux de vie occupés par les communautés visées par ce dossier.

Dans cette optique, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie privilégie un plus grand niveau de communication et de collaboration entre l'ensemble des acteurs impliqués dans cet important dossier (voir section 8).

13) Collaborations avec le secteur de la recherche, projet de supplémentation, centre de recherche

Malgré le fait que les missions, objectifs et mandats des divers acteurs préoccupés par le dossier de la conservation du caribou soient différents, le conseil de La MRC de La Haute-Gaspésie est convaincu que la mise en place d'un climat favorable au respect, à la transparence et à la communication favorisera la collaboration entre l'ensemble des intervenants majeurs au dossier. Une telle collaboration est essentielle.

Dans cette perspective, des représentants de la MRC ont rencontré avec des professeurs, chercheurs et biologistes émérites dans le domaine de la conservation du caribou montagnard afin de connaître davantage leurs préoccupations, leurs positions et leurs recommandations sur le dossier. Les échanges furent enrichissants, chaque intervenant a pu exprimer sa vision sur le dossier et nous croyons qu'il existe un intéressant potentiel de collaboration future entre la MRC et le milieu de la recherche.

Les éléments suivants ont fait l'objet des échanges :

- le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie considère qu'il est essentiel de procéder à la réalisation d'un projet de supplémentation de l'espèce. Ce projet s'inspire des recommandations émises par M. Serge Couturier, Biologiste, Ph. D. dans son mémoire présenté à la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards (Couturier, 2022) et de la mesure 12 du Plan de rétablissement de la population de caribous de la Gaspésie 2019-2029 ;
- la supplémentation consiste en la mise en captivité de l'ensemble du cheptel d'une espèce menacée afin de soutenir la reproduction de façon à augmenter les effectifs d'une population sauvage au stade critique de l'extinction (Couturier, 2022). Il prévoit aussi la réintroduction des animaux juvéniles dans le milieu naturel en présence de conditions favorables. Selon le chercheur Couturier, un projet semblable de supplémentation a d'ailleurs déjà été réalisé avec succès au Québec dans les années 1960-70 dans la région de Charlevoix ;
- bien que le MELCCFP a présentement recours à la mise en captivité, cette initiative ne semble pas s'inscrire dans le cadre d'un effort de supplémentation. Le conseil de la MRC est convaincu de la nécessité absolue de déployer un projet de supplémentation sur son territoire et demande officiellement au gouvernement du Québec de mettre en œuvre celui-ci dans les plus brefs délais. L'implication de représentants du secteur de la recherche sur le caribou montagnard et de

représentants de la MRC de La Haute-Gaspésie pour évaluer, mettre en œuvre et opérer ce projet s'avère essentielle ;

- l'importance de maintenir un niveau **élevé d'activités récréotouristiques** qualifiées de « douces » sur le territoire, en raison des **faibles impacts** négatifs de celles-ci **sur le caribou** ;
- la **stricte nécessité d'appliquer un modèle de gestion dynamique du territoire**. Il s'agit d'une méthode intelligente, souple et adaptée à la situation du caribou montagnard qui se déplace pendant de longues périodes sur le territoire de la Haute-Gaspésie et des MRC avoisinantes. Le principe étant d'adapter le niveau, la fréquence et la nature des activités en fonction de la présence ou non de caribous sur le territoire. Afin d'observer le déplacement précis et en temps réel des caribous, l'utilisation de colliers émetteurs de nouvelle génération sur tous les individus en place et non une partie seulement de ceux-ci comme c'est le cas actuellement est de mise. L'utilisation de drone est aussi à privilégier. Ces façons de faire sont essentielles pour la mise en œuvre d'un mode de gestion dynamique du territoire ;
- **poursuivre les mesures prévues au programme de réduction des prédateurs** naturels du caribou (autres espèces animales), notamment au sein du parc de la Gaspésie ;
- le plan de développement touristique des Chic-Chocs et de la Haute-Gaspésie élaboré en 2023 par la MRC préconise l'implantation d'un centre d'expérimentation et de recherche sur la nordicité et les Chic-Chocs. Le conseil de la MRC souhaite que l'implantation de ce centre sur le territoire de la Haute-Gaspésie soit analysée par les deux paliers de gouvernement et puisse être intégrée à la réflexion en cours sur la mise en place de mesures de protection du caribou montagnard et de son habitat (voir section 8.1).

14) La cogestion et l'implication essentielle du milieu

L'expérience du passé démontre clairement que le gouvernement du Québec est à l'origine de nombreuses lacunes, voire d'aberrations, en matière de planification et de gestion territoriale. Cela s'explique notamment par une centralisation du mode de gouvernance et de gestion du territoire. Cette approche inadaptée à la réalité régionale est préjudiciable pour l'ensemble des intervenants de la Haute-Gaspésie.

Le gouvernement doit revoir en profondeur sa façon de faire actuelle de façon en impliquant les intervenants locaux de façon à saisir les particularités du milieu. Un exercice de décentralisation s'avère urgent et nécessaire. Il nous apparaît essentiel d'effectuer une régionalisation des activités reliées à la mise en œuvre des mesures de conservation actuelles et futures du caribou. Ceci signifie plus concrètement d'implanter une forme de cogestion impliquant tant le gouvernement du Québec, la MRC de La Haute-Gaspésie, les intervenants socioéconomiques que d'autres parties directement concernées par le dossier ou par les impacts indirects ou induits découlant de l'application des mesures de conservation du caribou montagnard. Ces intervenants devront jouer un rôle prépondérant dans l'élaboration des objectifs, l'identification des contraintes socioéconomiques ainsi que dans la mise en œuvre et le contrôle des mesures qui seront éventuellement mises en place.

Ce mode de gestion territorial serait également plus respectueux du rôle et des responsabilités dévolus aux municipalités régionales de comté en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ c. A-19,1 en ce qui a trait à la planification, l'aménagement et le développement de leur territoire respectif. La MRC de La Haute-Gaspésie s'attend à ce que le gouvernement du Québec démontre un plus grand respect à l'égard de cette notion (section 8.2).

15) Mesures compensatoires

Nous croyons avoir clairement démontré au sein de ce document les importants impacts négatifs qui affecteraient éventuellement le milieu social et économique de la MRC de La Haute-Gaspésie advenant la mise en œuvre des mesures proposées par le projet pilote. Nous référons ici notamment aux pertes suivantes :

- dans le domaine du récréotourisme : des pertes financières annuelles et récurrentes pouvant atteindre 22,9 M\$ et des pertes d'emplois pouvant atteindre 494 postes ETC à l'échelle de la MRC et de 598 postes ETC à l'échelle de la province;
- menace de fermeture de 74 % des entreprises en récréotourisme (sondage réalisé par RCGT) et pertes annuelles de 1,3 M\$ en raison des mesures intérimaires présentement en vigueur;
- dans le domaine forestier et sylvicole, un déplacement des volumes de bois à l'extérieur de la Haute-Gaspésie pourrait engendrer des pertes allant jusqu'à 222 M\$ si les scieries ferment et 688 emplois directs sur le territoire de la Haute-Gaspésie;
- dans le secteur éolien, des pertes pouvant atteindre 1,8 GM \$ en raison de l'impossibilité de construire de nouveaux parcs éoliens, des pertes d'opportunités d'emplois ponctuelles de 250 à 300 postes ETC et des pertes en redevances annuelles destinées aux municipalités locales du territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie pouvant atteindre 2 M\$;
- divers autres impacts négatifs occasionnés par les mesures du projet pilote en regard de nombreux éléments sur le territoire (atteintes aux mesures d'attraction et de rétention de la population, obstacle aux mesures de diversification économique en cours, etc.).

Le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie demande que les intervenants socioéconomiques subissant présentement des pertes financières soient compensés équitablement, que des enveloppes budgétaires soient consenties afin de mettre en œuvre les recommandations figurant au présent mémoire afin de soutenir la consolidation et le développement des secteurs affectés, que ces enveloppes soient cogérées par le gouvernement du Québec et la MRC de La Haute-Gaspésie et que toutes éventuelles mesures de conservation du caribou soient assorties de mesures financières compensatoires (section 9).

ANNEXE A — PRÉSENTATION DES MUNICIPALITÉS LOCALES, MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

La MRC de La Haute-Gaspésie regroupe 9 unités administratives réparties en 8 municipalités, dont 2 villes et 2 territoires non organisés (TNO) : Cap-Chat (ville), Sainte-Anne-des-Monts (ville), La Martre, Marsoui, Rivière-à-Claude, Mont-Saint-Pierre, Saint-Maxime-du-Mont-Louis et Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, ainsi que 2 TNO : Coulée-des-Adolphe et Mont-Albert.

Code	Municipalité	Désignation	Population (2024)	Superficie terrestre(km ²)
04005	Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	M	290	261,12
04010	Saint-Maxime-du-Mont-Louis	M	1 046	230,31
04015	Mont-Saint-Pierre	VL	202	51,53
04020	Rivière-à-Claude	M	151	156,05
04025	Marsoui	VL	273	177,07
04030	La Martre	M	189	178,30
04037	Sainte-Anne-des-Monts	V	6 090	264,59
04047	Cap-Chat	V	2 573	181,01
04902	Mont-Albert	NO	175	3 465,08
04904	Coulée-des-Adolphe	NO	0	87,29
Total :			10 989	5 052,35

Désignation

M = Municipalité

NO = Territoire non organisé

V = Ville

VL = Village

Ville de Cap-Chat (Cap-Chat et secteur Les Capucins)

Située à l'entrée ouest de la MRC de La Haute-Gaspésie, la ville de Cap-Chat est issue du regroupement de la ville de Cap-Chat et de la municipalité des Capucins. Ses panoramas se partagent entre le magnifique fleuve Saint-Laurent et les montagnes du parc national de la Gaspésie. Elle est renommée pour la production d'énergie éolienne, notamment grâce à la présence du parc éolien Le Nordais, premier parc éolien implanté en Gaspésie et le plus ancien du Québec. Avec ses 76 éoliennes à axe horizontal et sa plus haute éolienne à axe vertical au monde, le parc éolien de Cap-Chat constitue une attraction touristique majeure.

Le tourisme représente donc un secteur économique important pour la ville de Cap-Chat, notamment grâce à ses attraits naturels tels que le marais salé de la Baie des Capucins, le site récréotouristique du Rocher Cap-Chat et sa voie d'accès au Village Grande Nature Chic-Chocs, ainsi qu'à l'Auberge de montagne des Chic-Chocs de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq). La randonnée pédestre, l'équitation, le kayak, le quad et le VTT sont des activités particulièrement prisées des visiteurs.

Mentionnons enfin que l'industrie forestière joue un rôle important dans l'économie locale, avec la présence de deux usines de sciage : Damabois, division Cap-Chat et Bois Chic-Chocs, dont l'approvisionnement provient principalement de la forêt publique gaspésienne et de producteurs privés



Source : Site internet, ville de Cap-Chat

de la région. L'industrie de la pêche occupe également une place importante dans l'économie avec ses produits destinés surtout à la transformation et à l'exportation²⁷.

Ville de Sainte-Anne-des-Monts (Sainte-Anne-des-Monts et secteur Tourelle)

Elle est la plus grande ville de la Haute-Gaspésie. Cette dernière est née de la fusion de l'ancienne municipalité de Sainte-Anne-des-Monts avec celle de Tourelle. Principal centre de services en Gaspésie, on y retrouve une grande concentration d'entreprises et de services gouvernementaux : hôpital, écoles primaires et secondaire, poste de police, palais de justice, maison de la culture, aréna, etc. On y trouve aussi une marina, un havre de pêche, un terrain de golf, plusieurs sentiers de randonnée, des parcs et terrains de jeux et bien d'autres. Le tourisme représente donc une importante industrie locale, dont le principal attrait est le musée-aquarium Exploramer, situé à proximité du fleuve Saint-Laurent. Ce musée est un complexe d'activités centré sur le milieu marin et les écosystèmes du fleuve Saint-Laurent.

La ville est située à l'embouchure de la route 299 qui mène au parc national de la Gaspésie et à ses montagnes, les monts McGerrigle et Chic-Chocs. De la ville, on peut apercevoir le panorama de cette chaîne de montagnes ainsi que le sommet du mont Jacques-Cartier, qui est le deuxième plus haut sommet du Québec. En été comme en hiver, la présence du parc à proximité permet à Sainte-Anne-des-Monts d'être un lieu très prisé par les adeptes de la nature, que ce soit pour le ski de fond, le ski télémark, la randonnée pédestre ou équestre, le parapente, le kayak ou la pêche au saumon. Des sentiers balisés faisant le tour de la Gaspésie permettent également aux amateurs de motoneige d'y pratiquer leur sport favori. C'est aussi dans ce parc que les orignaux sont les plus nombreux et que l'on retrouve les seuls



Source : Ville de Sainte-Anne-des-Monts ; photographie : Pascal Lévesque

troupeaux de caribous au sud du fleuve Saint-Laurent.

Une partie de la population dépend encore de la mer et continue à travailler dans l'industrie maritime. Selon le rapport de recherche publié en avril 2023 par l'Institut de recherche en économie contemporaine

(IRÉC)²⁸, Sainte-Anne-des-Monts « est sans contredit le cœur du secteur des pêches et de l'aquaculture

²⁷ [Perception québécoise face aux ressources alimentaires comestibles du Saint-Laurent : le cas de Cap-Chat en Haute Gaspésie - Mange ton Saint-Laurent! \(mangetonsaintlaurent.com\)](https://www.mangetonsaintlaurent.com/)

²⁸ [Les-peches-et-laquaculture-commerciales-en-Gaspesie.-Un-portrait-sectoriel-et-territorial-IREC-VF-3.pdf](#)

commerciale en Haute-Gaspésie », grâce à la présence sur son territoire d'Exploramer, d'un chantier naval, ainsi que de quelques entreprises de transformation de produits aquatiques.

Municipalité de La Martre (La Martre et secteur Cap-au-Renard)

La municipalité se compose du village de La Martre et du secteur Cap-au-Renard. Six kilomètres de bord de mer séparent ces deux localités. En venant de l'ouest, c'est Cap-au-Renard que l'on rencontre en premier. Les visiteurs y retrouvent une magnifique chapelle et un belvédère en bordure du fleuve qui invitent à la découverte de la grève et à la détente. En poursuivant la route vers l'est, on ne manquera pas de s'arrêter pour admirer *Le Voile de la Mariée*, une magnifique chute au bord de la route.



Source : Municipalité de La Martre

Nichée entre mer et montagne, La Martre est surtout connue pour son phare rouge, toujours fonctionnel, qui possède

une structure en bois unique. L'ascension de ce phare offre une vue spectaculaire sur la mer et abrite une boutique de produits régionaux. La municipalité est riche en artéfacts qui remontent au paléo-indien, soit environ 8 000 à 10 000 ans avant aujourd'hui. Ces artéfacts sont exposés dans les locaux de l'hôtel de ville. Elle offre également aux visiteurs et aux touristes un camping, leur permettant de bénéficier de ses différents attraits touristiques, de pratiquer la pêche à la truite ou de faire la randonnée pédestre dans les boisés qui longent la rivière La Martre.

Outre les emplois générés par l'industrie touristique, plusieurs résidents de La Martre occupent des emplois dans les commerces et les services de Sainte-Anne-des-Monts et des environs.

Municipalité de Marsoui

Marsoui est un paisible village gaspésien niché aux abords du fleuve St-Laurent, de la rivière Marsoui et des montagnes. Elle offre aux visiteurs une passerelle aménagée sur la plage, un camping municipal, le parc Alphonse-Couturier, situé près de la rivière en bordure du fleuve Saint-Laurent, où l'on retrouve une halte touristique, des monuments historiques et des sculptures. Elle propose également des accès à de nombreux lacs et rivières, propices à la pêche sportive, ainsi que des sentiers récréotouristiques pour la pratique de la randonnée pédestre, du ski de fond et de la raquette.

La municipalité se distingue avec son volet culturel et artistique exceptionnel dans la région, en raison de la présence du parc Alphonse-Couturier, dédié aux arts et de la compagnie Mandoline Hybride (instigatrice de Salon58, dédiée à l'accueil d'artistes en résidence, et à FURIES, son festival de danse contemporaine).

L'industrie de la transformation du bois y est bien établie depuis plusieurs années et constitue l'une des principales activités économiques de la région. L'entreprise Bois Marsoui (GDS), employeur majeur de la région, y exploite une usine de sciage depuis plusieurs années. L'implantation d'érablières commerciales vers les années 2000 a également permis à la municipalité de diversifier son économie. Situées au cœur du village, les Entreprises 3B se spécialisent dans la production de sirop d'érable biologique et dans la transformation en produits dérivés.

Municipalité de Rivière-à-Claude (Rivière-à-Claude et secteur Ruisseau-à-Rebours)

Cette municipalité regroupe deux villages distincts, soit Rivière-à-Claude et Ruisseau-à-Rebours. Séparées par une zone de basses terres et blotties au pied des montagnes, ces localités longent le littoral. Elles offrent aux visiteurs des randonnées pédestres en forêt ou aux abords du fleuve Saint-Laurent, de la baignade, du vélo, une aire de pique-nique, une rampe de mise à l'eau, des expéditions en kayak de mer, etc.



Source : Municipalité de Marsoui ; photographie Moïse Marcoux-Chabot

La municipalité de Rivière-à-Claude est reconnue pour l'accueil chaleureux de ses habitants. On ne peut passer dans ce petit village sans apercevoir le belvédère Pierre Drapeau, où le visiteur peut s'arrêter pour pique-niquer ou tout simplement pour entendre le bruit des vagues.

Au cours des dernières années, la municipalité a vu de nouvelles entreprises s'y établir et offrir de nouvelles activités aux visiteurs et aux touristes. D'une part, la Coopérative de plein air et ski hors-piste de RAC propose des journées de ski guidées et divers autres services aux adeptes de plein air, tout en travaillant à cultiver ses terres pour offrir des légumes, été comme hiver, aux populations locales.

D'autre part, la nouvelle distillerie Cap-aux-Péchés, installée depuis juillet dernier dans l'ancienne église située sur le cap de Rivière-à-Claude, offre une expérience à la fois culturelle et gustative en mêlant l'histoire locale et la dégustation de spiritueux. Les tables à pique-nique installées sur le terrain et les sentiers pédestres situés à proximité (accessibles aux VTT et aux motoneiges) permettent aux visiteurs de profiter pleinement de ce paysage exceptionnel.



Source : Municipalité de Rivière-à-Claude

Municipalité de Mont-Saint-Pierre

La Haute-Gaspésie se caractérise par son paysage entre mer et montagne et c'est dans la municipalité de Mont-Saint-Pierre que ce décor féerique se dévoile. En fait, la vallée, le plateau, la montagne et la baie y sont en parfaite harmonie. Durant l'été, les amateurs de sports extrêmes ont la possibilité d'admirer ou de sillonner les airs à bord d'un deltaplane ou d'un parapente en tandem. On y retrouve aussi plusieurs offres d'hébergement et de restauration, incluant un camping boisé.

En été comme en hiver, Mont-Saint-Pierre est l'endroit parfait pour la pratique d'activités de plein air avec ses sentiers de randonnée pédestre, de vélo, de quad, de VTT et de motoneige. Il est aussi possible d'y faire du kayak, de la planche autotractée, de la planche à pagaie, du vélo de montagne et bien plus encore. Porte d'entrée du secteur Mont-Jacques-Cartier du parc national de la Gaspésie et de la réserve faunique des Chic-Chocs, les amateurs de plein air auront accès à d'autres activités diversifiées (chasse, pêche, location d'équipement, randonnée pédestre, etc.).

Depuis quelques années, Mont-Saint-Pierre travaille activement à la relance touristique de sa municipalité afin que celle-ci redevienne une destination de choix en Haute-Gaspésie. Une étape importante de ce plan de relance, la nouvelle Station de montagne sur mer, inaugurée en juin dernier. Ce projet touristique met le vol libre de l'avant, mais aussi son environnement géologique unique. Plus précisément, la station offre aux visiteurs une multitude d'activités permettant de profiter de ce décor exceptionnel : l'observatoire et son spectacle *l'Odyssée, la face cachée du mont Saint-Pierre*, l'église convertie en Salle du clocher et son spectacle *À vol d'oiseau*, ou l'un des deux sentiers pédestres (sentier du Delta et sentier du Lynx).



Source : Municipalité de Mont-Saint-Pierre

Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis (Mont-Louis, L'Anse-Pleureuse et St-Antoine-de-Gros-Morne)

Le village-relais de Saint-Maxime-du-Mont-Louis comprend deux autres villages dont, L'Anse-Pleureuse avec sa magnifique aire de pique-nique au bord d'un lac vierge et Gros-Morne avec sa colonie de guillemots à miroir. Il offre aux visiteurs tous les services de base et plus soit :



Source : Site Internet, municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis

d'hébergement, épicerie et dépanneurs, stations d'essence et de dépannage mécanique, guichet automatique, CLSC, pharmacie, quincaillerie, etc. Les

amateurs de sports nautiques sont grandement choyés dans cette municipalité. Avec sa merveilleuse baie et ses deux kilomètres de plage, ils peuvent y pratiquer différentes activités telles que le kayak, la pêche, le canot, la planche à voile et la baignade.

Sur le plan culturel, on y trouve des artistes, des galeries d'art, une salle de spectacles (La Pointe Sec) et des événements annuels. C'est une municipalité résolument tournée vers l'avenir, avec plusieurs projets de développement et deux parcs éoliens, dont l'un est le plus grand du Canada.

L'économie de Saint-Maxime-du-Mont-Louis s'est modifiée avec le temps. Autrefois village de pêche, la quête de la modernisation, arrimée à l'exploitation de la mine de Murdochville a été, à partir des années 1950, l'un des principaux moteurs de l'économie locale. Par la suite, de façon graduelle, des industries secondaires sont apparues, diversifiant l'économie avec des projets souvent novateurs pour transformer les ressources, tant dans le domaine des pêches que dans celui de la forêt. Aujourd'hui, l'économie de la municipalité repose sur les services, le tourisme, la forêt et la pêche. Selon l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC)²⁹, « Saint-Maxime-du-Mont-Louis constitue le second pôle d'activités liées au secteur des pêches et de l'aquaculture commerciale dans la MRC de La Haute-Gaspésie », avec la présence sur son territoire de deux usines de transformation de produits aquatiques : Cusimer et Atkins et Frères.

Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine (Manche-d'Épée, Madeleine-Centre et Rivière-Madeleine)

Située à l'extrémité est de la Haute-Gaspésie, Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine est formée de trois villages : Manche d'Épée, Madeleine-Centre et Rivière-Madeleine. La municipalité est connue pour ses paysages magnifiques combinant mer, rivières et montagnes.

Le secteur récréotouristique de la municipalité est riche et diversifié. On y retrouve, entre autres, l'un des trois phares accessibles au public en Haute-Gaspésie, qui offre une vue exceptionnelle sur le golfe Saint-Laurent. En plus du phare, les visiteurs peuvent également découvrir le musée situé dans l'ancien bâtiment qui abrite les systèmes de cornes de brume utilisés par les gardiens du phare lors des journées de brouillard. On y trouve également une passe migratoire souterraine pour le saumon de l'Atlantique (la plus longue du monde) et une marina partagée entre pêcheurs et plaisanciers. La municipalité propose une croisière découverte à bord du *Cap à l'ours*, d'où les visiteurs peuvent admirer le magnifique paysage côtier, observer la faune marine et découvrir l'histoire du village. Depuis 2023, une grande partie de la superficie du territoire faunique et récréatif de la municipalité (la Seigneurie de la Rivière-de-la-Madeleine) a été incluse à la réserve des Chic-Chocs et est dorénavant sous la gestion et l'exploitation de la Sépaq ; des investissements majeurs y sont planifiés pour les prochaines années.

²⁹ [Les-peches-et-laquaculture-commerciales-en-Gaspesie.-Un-portrait-sectoriel-et-territorial-IREC-VF-3.pdf](#)

Les amateurs de plein air peuvent y pratiquer des activités de toute sorte comme la randonnée pédestre, le vélo de route ou de montagne, la planche à voile, le kayak, etc. Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine est également un endroit tout indiqué pour pratiquer la chasse et la pêche. Les services locaux, tels que les restaurants, campings, hôtels, gîtes et boutiques, contribuent également à l'expérience touristique.



Source : Municipalité Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Nous présentons ici les 43 questions adressées par la MRC de La Haute-Gaspésie au gouvernement du Québec afin de clarifier divers éléments importants, mais très ambigus, du projet pilote du 30 avril 2024. Nous incluons également les réponses reçues de l'appareil gouvernemental.

Question MRC Haute-Gaspésie

Impacts socioéconomiques et acceptabilité sociale

1. Est-ce que les effets socioéconomiques des mesures d'atténuation ont été identifiés ? Ont-ils été chiffrés ? Dans l'affirmative, quelle méthodologie a été utilisée ? Est-ce que des études scientifiques ou économiques ont été réalisées ?

Réponse: Non. Les impacts socioéconomiques des projets pilotes seront évalués à l'issue des consultations, lors de l'identification des mesures de conservations retenues. Les présentes consultations visent notamment à recueillir les préoccupations et enjeux pour l'ensemble des secteurs d'activité. Nous vous invitons également à nous faire part des données qui pourraient alimenter une éventuelle analyse des effets socioéconomiques des mesures qui sont proposées dans le cadre des projets pilotes.

2. Les conséquences des modalités de gestion de l'habitat sur la réalisation des activités humaines ont-elles été identifiées ? Chiffrées ? Quelles mesures suggérées visent à limiter les conséquences sur la réalisation d'activités humaines ?

Réponse: Non. Il n'y a pas d'évaluation formelle dans le projet actuellement en consultation. Cependant, il faut souligner que d'emblée, les travaux visant à développer un encadrement réglementaire des activités ont été faits dans l'objectif de concilier la réalisation d'activités avec les objectifs de conservation de l'habitat du caribou. Cette conciliation a pour objectif de limiter les conséquences d'un encadrement légal et réglementaire sur la réalisation de certaines activités humaines ayant peu d'impact sur l'habitat du caribou ou dont les impacts peuvent être minimisés grâce à des conditions de réalisation. Il est possible de formuler des commentaires sur les intentions en matière d'encadrement réglementaire dans le cadre des consultations en cours.

3. Quelle démarche d'acceptabilité sociale permettant de qualifier le projet pilote comme étant « un choix de société » a été réalisée dans le cadre du processus ayant mené à l'élaboration du projet pilote ?

Réponse: Le projet pilote est le résultat d'une démarche de plusieurs étapes visant à concilier la conservation de la population de caribous montagnards de la Gaspésie et de son habitat et les activités socioéconomiques liées à l'utilisation du territoire. L'annonce des territoires envisagés en avril 2019, la tournée du ministre, les travaux du groupe opérationnel régional et l'intégration de recommandations soulevées par la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards ont contribué à élaborer le projet pilote. Les présentes consultations publique et distinctes des communautés autochtones contribueront également à préciser les projets pilotes dans l'optique d'en favoriser l'acceptabilité sociale.

4. Est-ce qu'un inventaire des activités pratiquées dans l'arrière-pays de la Haute-Gaspésie incluant la localisation des domaines de pratique a été réalisé ?

Réponse : En 2022, des travaux conjoints avec la Sépaq, la Direction régionale du territoire public de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine et la Direction de la gestion des forêts de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine du ministère des Ressources naturelles et des Forêts ont permis de localiser et considérer certains usages potentiels du territoire et les droits émis sous la responsabilité de ces instances.

5. Comment la réalité socioéconomique de la Haute-Gaspésie a-t-elle été prise en compte dans l'élaboration du projet pilote ? Comment sera-t-elle prise en compte lors de la mise en œuvre des mesures ?

Réponse: Les territoires ciblés par le projet pilote sont le résultat d'une intégration de plusieurs enjeux socioéconomiques, notamment en regard des impacts sur le domaine forestier et sur les différents usages sur le territoire. Les présentes consultations visent également à recueillir les préoccupations, enjeux et attentes pour l'ensemble des secteurs d'activité, incluant les besoins en lien avec les réalités socioéconomiques régionales. À l'issue des consultations, tous les commentaires reçus seront considérés pour finaliser les intentions quant à la mise en œuvre des projets pilotes.

6. Quelles mesures d'atténuation seront offertes aux différents secteurs impactés par les mesures de protection, particulièrement l'industrie récréotouristique non motorisée ?

Réponse: Il est trop tôt pour répondre à cette question. Le MELCCFP mise sur la consultation publique et les consultations distinctes des communautés autochtones afin d'identifier les besoins, attentes et préoccupations à cet effet. Par conséquent, nous vous invitons à nous transmettre vos besoins, attentes et préoccupations sur les initiatives d'atténuation des impacts socioéconomiques.

Cartographie et délimitation de l'habitat faunique et de l'aire de répartition

7. Comment les limites de la ZHR et des massifs de conservation ont-elles été déterminées ? Secteurs de sensibilité biologique ?

Réponse: La délimitation des territoires identifiés dans le cadre du projet pilote est basée sur l'aire de répartition de la population de caribous, tout en tentant de minimiser les impacts sur l'industrie forestière et exclure les territoires de tenure privée. Cette délimitation est issue notamment des travaux du groupe opérationnel régional et elle a été légèrement bonifiée afin d'intégrer la recommandation 22 de la Commission indépendante sur les caribous forestiers et caribous montagnards.

Les secteurs de sensibilité biologique sont des zones comprises dans la délimitation des territoires identifiés dans le cadre des projets pilotes. Ces secteurs ne sont pas fixes dans le temps puisque leur localisation dépend de l'utilisation de l'habitat par les caribous à différents moments de l'année. Ils correspondent ainsi à des secteurs qui peuvent être utilisés avec plus ou moins d'intensité au cours d'une année (ex. aire de mise bas, aire d'hivernage, aire de reproduction, élevage des jeunes, etc.).

8. Où sont-ils situés ? Pourriez-vous les identifier sur une carte ?

Réponse: De façon générale, et basée sur l'utilisation historique et actuelle, les sommets des secteurs Albert, Logan et Jacques-Cartier sont fréquentés pour l'élevage des jeunes en été et la reproduction en automne, en plus d'être des refuges contre les prédateurs. L'hiver, les caribous peuvent se déplacer à plus basse altitude dans des milieux plus abrités et fournissant davantage de nourriture. Le secteur des monts Blanche-Lamontagne, Champs-de-Mars, Vallières-de-St-Réal en sont des exemples. Le suivi télémétrique en cours permettra au fil du temps de bonifier les connaissances quant aux secteurs de sensibilité biologique.

9. Quelles seront les modalités d'accès à ces secteurs à différentes périodes de l'année ?

Réponse: Les modalités d'accès à ces secteurs vont varier en fonction des différents projets qui seront soumis à une autorisation en vertu de l'article 128.7 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. La période de réalisation de l'activité, sa durée, son niveau d'intensité, la superficie de déboisement, sans s'y restreindre, sont des critères qui risquent d'être considérés dans l'identification

des modalités de réalisation d'une activité et sur son acceptabilité. À noter que l'accès aux secteurs dans le parc de la Gaspésie demeure également régi par les règles applicables dans les parcs nationaux.

Encadrement des activités et régime d'autorisation

Lors de la rencontre du 9 mai dernier, nous avons cru comprendre que toute activité susceptible de modifier l'environnement chimique, physique ou biologique du caribou pourrait être assujettie au régime d'autorisation proposé :

10. Quelles sont les activités susceptibles de modifier l'environnement chimique, physique ou biologique du caribou ?

Réponse: Il n'est pas possible d'offrir une liste exhaustive des activités susceptibles de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à l'habitat du caribou. Les activités nommées dans le document soumis en consultation et portant sur les intentions en matière de modifications réglementaires sont jugées susceptibles de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à l'habitat du caribou, mais il ne s'agit pas d'une liste exhaustive. Afin de déterminer si une activité est susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique de l'habitat du caribou, il est nécessaire de connaître la nature de l'activité, sa localisation, sa durée, sa période de réalisation, ainsi que d'avoir des détails quant à l'utilisation de machinerie, l'achalandage du site, etc.

11. Comment le concept de « modification de l'environnement chimique, physique ou biologique du caribou » est-il défini ?

Réponse: On retrouve cette mention à l'article 128.6 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune : « une activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à l'habitat ». Ainsi, c'est un concept large et généralisé pour l'ensemble des habitats fauniques, mais qui n'est pas défini dans la Loi. Les activités jugées susceptibles de modifier un habitat dépendent de l'espèce qui est visée par l'habitat. Dans le cas du caribou, c'est une espèce particulièrement sensible aux modifications de son habitat. Diverses activités peuvent être considérées susceptibles de modifier un élément propre à son habitat, notamment les activités qui entraînent du déboisement ou qui causent du bruit.

12. Quels critères sont évalués lors de l'analyse et selon quels seuils ?

Réponse: Il n'y a pas de critères ou de seuils établis pour déterminer si une activité est considérée susceptible de modifier un élément propre à l'habitat d'un animal visé. Les éléments propres à l'habitat de l'espèce visée doivent être considérés, comme l'article 128.6 de la Loi l'indique. Pour le caribou, il s'agit d'une espèce qui a notamment besoin de forêts matures, d'accès à du lichen, d'un habitat peu fragmenté, d'un habitat silencieux, etc.

13. Quelle est la définition du concept suivant : « activité susceptible de modifier l'habitat du caribou » ?

Réponse: On retrouve cette mention à l'article 128.6 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune : « une activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à l'habitat ». Ainsi, c'est un concept large et généralisé pour l'ensemble des habitats fauniques, mais qui n'est pas défini dans la Loi.

14. Quels sont les critères permettant de déterminer si une activité rend le territoire impropre à la conservation du caribou ?

Réponse: Les lignes directrices 1 à 6 présentées à l'encadré 7 du document en consultation *Mesures de conservation pour les caribous forestiers et les caribous montagnards de la Gaspésie et leur habitat* mettent en évidence certains critères qui seront considérés notamment dans le cadre d'analyses de demandes d'autorisation. Ces analyses permettent de déterminer si une activité peut être réalisée en conciliation avec la conservation de l'habitat grâce à des conditions de réalisation incluses à l'autorisation.

15. Puisque les Guides d'orientations des activités n'ont pas été rendus publics, doit-on comprendre que le milieu municipal, les personnes morales et le grand public ne seront pas consultés à ce sujet ?

Réponse: Nous assumons que par l'expression « guides d'orientations des activités », vous faites référence au document des « Lignes directrices pour l'encadrement des activités dans les habitats fauniques des caribous forestiers de Charlevoix et des caribous montagnards de la Gaspésie ». Celles-ci sont résumées dans le document de consultation (voir encadré 7 du document *Mesures de conservation pour les caribous forestiers et les caribous montagnards de la Gaspésie et leur habitat*). De plus, afin de faciliter leur compréhension, des approches proposées pour atténuer les impacts d'une activité sont également disponibles à l'Annexe 2 du même document. Ces éléments sont au cœur de ce qui pourrait devenir un document complet présentant les lignes directrices. Il n'est pas prévu de consulter sur le document complet, mais il est possible au cours des présentes consultations de s'exprimer sur les éléments présentés.

16. Quand les Guides d'orientations des activités seront-ils rendus publics ?

Réponse: Il n'y a pas d'échéance établie pour la publication des « Lignes directrices pour l'encadrement des activités dans les habitats fauniques des caribous forestiers de Charlevoix et des caribous montagnards de la Gaspésie », mais elles devraient accompagner la mise en œuvre des projets en consultation.

17. Quelles activités sont visées par les Guides d'orientations des activités ?

Réponse: Les « Lignes directrices pour l'encadrement des activités dans les habitats fauniques des caribous forestiers de Charlevoix et des caribous montagnards de la Gaspésie » doivent être considérées pour l'encadrement de toutes les activités susceptibles de modifier un élément biologique, physique ou chimique de l'habitat des caribous forestiers et des caribous montagnards de la Gaspésie.

18. Quelles activités sont compatibles avec une meilleure protection de l'habitat du caribou ?

Réponse: Le tableau 2 du document en consultation « Intentions de modifications réglementaires en lien avec le caribou des bois, écotype forestier, et le caribou des bois, écotype montagnard, population de la Gaspésie – consultations dans le contexte des projets pilotes pour la population de caribous forestiers de Charlevoix et la population de caribous montagnards de la Gaspésie » présente les activités qui seraient considérées compatibles avec la protection de l'habitat du caribou si réalisées conformément à certaines conditions prévues au Règlement sur les habitats fauniques (cases de couleur vertes et jaunes). D'autres activités pourraient être considérées compatibles si réalisées selon certaines conditions établies dans une autorisation délivrée par le ministre.

19. Quels critères sont évalués afin de déterminer le potentiel de modification de l'habitat d'une activité ?

Réponse: Voir la réponse à la question 12.

20. Aux fins du cadre normatif, l'aménagement et l'entretien d'un domaine de ski hors-piste correspondent à quelles catégories d'activités ?

Réponse: Selon notre compréhension, un domaine de ski hors-piste inclut minimalement des corridors de glisse aménagés et des sentiers d'accès. Ainsi, certaines activités se retrouveront dans le document « [Intentions de modifications règlementaires en lien avec le caribou des bois, écotype forestier, et le caribou des bois, écotype montagnard, population de la Gaspésie – consultations dans le contexte des projets pilotes pour la population de caribous forestiers de Charlevoix et la population de caribous montagnards de la Gaspésie – printemps 2024 \(quebec.ca\)](#) », par exemple l'entretien d'un sentier, mais d'autres ne sont pas visés par des dispositions règlementaires permettant leur réalisation. Dans les intentions déposées en consultation, un domaine de ski hors-piste n'est pas considéré comme « un ouvrage ». Ainsi, l'activité « aménagement et l'entretien d'un domaine de ski hors-piste » entre dans la dernière ligne du tableau 3 du document mentionné ci-dessus, soit « Autres activités susceptibles de modifier l'habitat ». Il est donc proposé que cette activité ne puisse être réalisée sans une autorisation du ministre.

21. Pourriez-vous confirmer que l'aménagement de secteurs destinés à la pratique d'activités récréotouristiques ne constitue pas des « aménagements forestiers » tels que définis par la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* et que les coupes ne sont pas considérées comme étant destinées à des activités de récoltes ?

Réponse: La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier définit une activité d'aménagement forestier comme « une activité reliée à l'abattage et à la récolte de bois, à la culture et à l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles, à la construction, à l'amélioration, à la réfection, à l'entretien et à la fermeture d'infrastructures, à l'exécution de traitements sylvicoles, y compris le reboisement et l'usage du feu ainsi que le contrôle des incendies, des épidémies d'insectes, des maladies cryptogamiques et de la végétation concurrente, de même que toute autre activité de même nature ayant un effet tangible sur les ressources du milieu forestier ». Cette loi relève du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), mais, selon notre compréhension, des permis d'intervention pourraient être nécessaires pour réaliser de l'aménagement de secteurs destinés à la pratique d'activités récréotouristiques si cela implique de la coupe d'arbres. Nous vous invitons à contacter la direction de la gestion des forêts de votre région pour en discuter.

En ce qui concerne les intentions d'encadrement de ce type d'activités par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, l'aménagement de secteurs destinés à la pratique d'activités récréotouristiques n'est pas considéré comme faisant partie d'activités d'aménagement forestier planifié. Cette expression réfère à la planification forestière réalisée par le MRNF. Ainsi, ce type d'activité devrait faire l'objet d'une demande d'autorisation, comme c'est le cas dans l'habitat faunique visant le caribou montagnard de la Gaspésie désigné actuellement sur le territoire.

22. Est-ce que l'accès au territoire pour la pratique d'activités spécifiques sera encadré de façon à contrôler l'accès ? Est-ce que la pratique d'activités n'impliquant pas d'aménagement pourrait être proscrite dans certains secteurs à différentes périodes de l'année ?

Réponse: Toutes les options sont actuellement examinées pour permettre un encadrement de ce type d'activité qui répond aux attentes de la population et aux besoins du caribou. Des rencontres techniques sont à venir sur le sujet dans les prochaines semaines, notamment avec les maires de la MRC de la Haute-Gaspésie et leurs équipes.

23. Est-ce que le régime d'autorisation vise le grand public et les entreprises ou seulement ces dernières ?

Réponse: L'encadrement légal des habitats fauniques prévu au chapitre IV.1 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune vise les activités susceptibles de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à l'habitat de l'animal visé, peu importe qui réalise l'activité.

24. Impact des activités : les activités récréotouristiques non motorisées réalisées dans la ZHR (incluant les massifs de conservation) à différentes périodes de l'année et l'aménagement de domaines de pratique à cette fin en période estivale et à l'automne sont considérés comme ayant un impact de quel degré (non susceptible de modifier l'habitat, faible/modéré ou élevé ?)

Réponse: L'impact d'une activité varie en fonction de la superficie envisagée, de son achalandage, de sa localisation, de sa période de réalisation, de sa durée, etc. Cependant, l'interdiction générale prévue à l'article 128.6 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune vise les activités susceptibles de modifier un élément chimique, biologique ou physique propre à l'habitat de l'animal visé et ne mentionne pas l'impact d'une activité ou son degré. La susceptibilité est un concept large qui s'applique, peu importe le niveau d'impact d'une activité. Dans le cas du caribou, c'est une espèce particulièrement sensible aux modifications de son habitat. Diverses activités peuvent être considérées susceptibles de modifier un élément propre à son habitat, notamment les activités qui entraînent du déboisement ou qui causent du bruit.

25. Comment l'intensité et la fréquence des sources de dérangement liées aux activités humaines seront analysées ? Selon quels critères et quels seuils ?

Réponse: Il n'y a pas de critères ou de seuils établis pour analyser les sources de dérangement liées aux activités humaines. Comme mentionné précédemment, l'article 128.6 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune précise qu'il faut qu'une activité soit considérée susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à l'habitat de l'animal visé pour être soumises à l'interdiction générale prévue à cet article. Ensuite, pour toutes les activités, l'objectif est d'en minimiser les impacts, notamment ceux du dérangement, grâce à des conditions de réalisation qui peuvent être incluses au Règlement sur les habitats fauniques ou dans une autorisation du ministre (ex. : utilisation de machinerie peu bruyante, prévoir une période de réalisation particulière, etc.).

Plan de restauration

26. Comment le public et le milieu touristique (et non seulement les intervenants actifs dans le domaine de l'aménagement forestier) seront-ils consultés dans le cadre de l'élaboration du plan de restauration ?

Réponse: Le contenu et la portée du plan de restauration de l'habitat devront être précisés ultérieurement par les équipes du MELCCFP et du MRNF. Actuellement, il n'est pas statué si un document officiel sera produit et soumis à une consultation spécifique. Afin de pouvoir considérer les enjeux du public et du milieu touristique en lien avec le plan de restauration de l'habitat, nous vous recommandons d'informer le MELCCFP et le MRNF du réseau routier stratégique et des accès à maintenir ainsi que d'identifier les secteurs importants pour le maintien des activités récréotouristiques afin que ces informations soient prises en compte en amont de l'élaboration du plan. Il est important de souligner que le MRNF procède toujours à des consultations publiques et autochtones avant de procéder à des travaux d'aménagement forestier, ce qui inclut les travaux de restauration de l'habitat (démantèlement et reboisement de chemins ou travaux sylvicoles) du caribou.

27. Est-ce que l'utilisation ou le potentiel d'utilisation d'un chemin forestier/multiusage à des fins récréotouristiques sera intégré aux critères évalués lors du processus décisionnel entourant la fermeture de chemins ?

Réponse: Plusieurs critères peuvent être considérés dans l'identification des secteurs à restaurer, dont les droits émis par les ministères et organismes. Nous vous recommandons d'informer le MELCCFP et le MRNF des accès à maintenir ainsi que d'identifier les secteurs que vous considérez importants pour la pratique des activités récréotouristiques afin que ces informations soient prises en compte en amont de l'élaboration du plan.

28. Comment l'usage du territoire lié aux activités minières en Gaspésie sera-t-il concilié avec l'objectif visé par les projets pilotes, soit le rétablissement de la population de caribous ?

Réponse: Les activités incluses dans les dispositions réglementaires proposées ont été analysées en fonction du niveau d'impact qu'elles ont sur l'habitat et de la possibilité que ceux-ci soient suffisamment minimisés pour que leur réalisation soit considérée conciliable avec la conservation de l'habitat du caribou. Ainsi, certaines activités d'exploration minières pourraient être encadrées par règlement.

Concernant les activités d'exploitation minière, les dispositions réglementaires visent à permettre les activités à l'intérieur de certains droits émis avant la désignation légale de l'habitat. Concernant la plupart des autres activités minières, elles feront l'objet d'une demande d'autorisation et une analyse permettra de déterminer si l'activité, en fonction de ces impacts, est conciliable avec la conservation de l'habitat du caribou.

29. Est-ce que des autorisations d'utilisation du territoire situé dans la ZHR (incluant les massifs de conservation) pourront être obtenues pendant les travaux visant la mise en place d'une stratégie de protection du caribou montagnard de la Gaspésie (c'est-à-dire préalablement à l'enchâssement dans la législation) ?

Réponse: Comme mentionné dans le document « [Mesures de conservation pour les caribous forestiers et les caribous montagnards de la Gaspésie et leur habitat – Consultations dans le contexte des projets pilotes pour la population de caribous forestiers et la population de caribous montagnards de la Gaspésie – printemps 2024 \(quebec.ca\)](#) » : « D'ici à ce que l'ensemble des désignations légales des territoires ciblés entrent en vigueur, il importe d'y maintenir les principales caractéristiques qui les rendent propres à la conservation du caribou. Ainsi, les territoires ciblés seront considérés dans les décisions et actions gouvernementales, notamment dans les massifs de conservation présentés en consultation ».

30. Pourrait-on profiter du projet pilote pour la protection du caribou montagnard de la Gaspésie afin de déployer des projets pilotes ?

Réponse: Pour être en mesure de formuler une réponse, nous aurions besoin que l'expression « projets pilotes » utilisée à la fin de la question soit expliquée.

31. Quel ministère serait compétent afin d'octroyer ces autorisations : le MRNF ou le MELCCFP ?

Réponse: Les autorisations pour la réalisation d'une activité susceptible de modifier l'habitat du caribou sont émises en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la Faune et sont délivrées par le MELCCFP. Cependant, dans ces territoires envisagés, il pourrait être nécessaire d'obtenir également des autorisations en vertu d'autres lois et d'autres ministères, par exemple la Loi

sur l'aménagement durable du territoire forestier ou la Loi sur les terres du domaine de l'État qui relèvent du MRNF.

32. À plus long terme, quel sera le processus administratif permettant d'obtenir des autorisations pour des activités réalisées sur le territoire public ou municipalisé : est-ce que les demandes continueront d'être déposées au MRNF ? Le MELCCFP sera-t-il sollicité ? Ce dernier ministère aura-t-il le dernier mot, une forme de véto en matière d'octroi d'autorisations ? Quelles ressources seront déployées afin d'éviter de longs délais ? Y aura-t-il des frais associés aux demandes d'autorisation visant la pratique d'activités commerciales ?

Réponse: Un formulaire est disponible pour faire une demande d'autorisation pour la réalisation d'une activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique d'un habitat faunique. À cet effet, nous vous invitons à prendre connaissance de la page [Autorisation pour réaliser une activité susceptible de modifier un habitat | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#).

On trouve également à cette page les informations quant à la tarification associée à une demande d'autorisation. À noter qu'il n'y a pas de délais précis prévus pour répondre à une demande d'autorisation. Les préoccupations sur les aspects administratifs, telles que les délais ou la tarification, peuvent être soulevées dans le cadre des présentes consultations.

Des autorisations, permis ou droits peuvent être exigés par le MRNF pour la réalisation de certaines activités et il n'est pas prévu de modifier les procédures existantes et établies pour les demandeurs. Actuellement, lorsque plusieurs autorisations sont nécessaires pour la réalisation d'une même activité, le demandeur doit faire les demandes aux différentes instances concernées. Il doit obtenir l'ensemble des autorisations, permis, droits, etc. nécessaires avant de réaliser l'activité.

33. Quels outils seront développés afin que les lignes directrices soient appliquées de façon cohérente et uniforme par les différentes personnes qui seront appelées à les mettre en œuvre de façon à offrir de la prévisibilité ? La rédaction actuelle des lignes directrices semble offrir un large pouvoir discrétionnaire à ceux qui les appliqueront.

Réponse: Les lignes directrices présentées dans le document de consultation sont une synthèse. Un document public plus détaillé sera produit éventuellement, afin de préciser les éléments à considérer pour chaque ligne directrice. Les commentaires à propos des lignes directrices peuvent être partagés dans le cadre des présentes consultations, soit en répondant au sondage ou en déposant un mémoire. Ceux-ci seront considérés par les équipes, notamment pour la rédaction du document détaillé portant sur les lignes directrices.

34. Comment et par quels mécanismes les lignes directrices seront-elles intégrées à la planification territoriale ? Le développement de secteur de pratique d'activités récréotouristiques non motorisées sera-t-il intégré à la planification territoriale ?

Réponse: Ces mécanismes restent à définir. Une collaboration étroite entre le MELCCFP et le MRNF est prévue à cet effet. Il n'est pas exclu d'inclure le développement de secteurs de pratique d'activités récréotouristiques non motorisées à la planification territoriale. Toutes les préoccupations ou attentes par rapport à cet aspect peuvent être soulevées dans le cadre des présentes consultations.

35. Lignes directrices - impact cumulatif de l'ensemble des activités sur le territoire : dans un contexte où l'octroi d'une autorisation aura un impact sur le traitement que pourrait recevoir une autre demande d'autorisation, comment est-ce que les usages demandés seront hiérarchisés ? Dans l'affirmative, par quels mécanismes et critères ?

Réponse: Les demandes d'autorisations sont traitées selon leur ordre de dépôt, lorsque celles-ci sont jugées complètes. Chaque demande d'autorisation traitée considère les activités déjà autorisées ou en cours d'analyse. Toutes les préoccupations ou attentes sur cet aspect peuvent être mises en évidence dans le cadre des présentes consultations.

36. Dans la Réserve faunique des Chic-Chocs et le Parc national de la Gaspésie, est-ce que le corpus législatif propre aux habitats fauniques se superposera à celui déjà applicable dans ces territoires structurés ?

Réponse: Oui. C'est d'ailleurs déjà le cas avec l'habitat faunique actuellement désigné pour le caribou montagnard de la Gaspésie.

Autorisations de commerce

37. Qu'advient-il des autorisations de commerce délivrées par la Direction régionale de la faune de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour le territoire situé dans la Réserve faunique des Chic-Chocs ? À court terme, seront-elles renouvelées ?

Réponse: Les autorisations existantes sont toujours pertinentes. En ce qui concerne leur renouvellement, comme mentionné dans le document « Mesures de conservation pour les caribous forestiers et les caribous montagnards de la Gaspésie et leur habitat – Consultations dans le contexte des projets pilotes pour la population de caribous forestiers et la population de caribous montagnards de la Gaspésie – printemps 2024 (quebec.ca) » : « D'ici à ce que l'ensemble des désignations légales des territoires ciblés entrent en vigueur, il importe d'y maintenir les principales caractéristiques qui les rendent propres à la conservation du caribou. Ainsi, les territoires ciblés seront considérés dans les décisions et actions gouvernementales, notamment dans les massifs de conservation présentés en consultation. ».

Gestion dynamique du territoire

38. Pourquoi la demande du milieu récréotouristique haut-gaspésien de mettre en place un mode de gestion dynamique du territoire (ouverture de secteurs en l'absence de caribous, fermeture en présence de caribous) n'a pas été retenue ? Pourquoi le mécanisme légal de protection des caribous suggéré ne tient pas compte de cette demande ?

Réponse: Le contenu d'un règlement est rigide et généralement fixe durant plusieurs années. Les dispositions réglementaires n'étaient donc pas une option compatible avec la conservation de l'habitat du caribou et les demandes du milieu récréotouristique haut-gaspésien.

Au sujet de la demande du milieu récréotouristique haut-gaspésien de mettre en place un mode de gestion dynamique du territoire, le MELCCFP explore actuellement une piste de solution qui permettrait un encadrement distinct des activités de motoneige hors-piste et de ski hors-piste tout en répondant à certaines attentes en matière de gestion flexible et dynamique. Plus de détails pourront vous être partagés lors de la rencontre technique prévue sous peu avec vous, et nous vous inviterons ensuite à nous transmettre toutes suggestions additionnelles suivant ladite rencontre.

Perturbations

39. Comment le concept de « perturbation » auquel le projet pilote fait référence est-il défini ?

Réponse: Une perturbation est définie par :

- une jeune forêt (moins de 50 ans d'âge réel) issue de perturbations anthropiques (coupes forestières) et une zone d'influence de 500 m;
- une jeune forêt (moins de 40 ans d'âge réel) issue de perturbations naturelles (sans zone d'influence);
- les chemins et autres infrastructures (lignes de transport d'énergie, camping, mines, chalets, sentiers de véhicules hors route, etc.) et une zone d'influence de 500 m autour de ceux-ci. Les abris sommaires n'ont toutefois pas de zone d'influence de 500 m.

40. Comment le taux de perturbation est-il calculé ?

Réponse:

Le taux de perturbations se calcule à partir de la superficie perturbée et de la superficie totale d'un territoire, tous deux sans le réseau hydrographique surfacique. Il peut être à l'échelle d'une population de caribous ou d'un autre territoire donné. La superficie perturbée est calculée en fusionnant toutes les perturbations et leur zone d'influence afin de ne pas calculer plus d'une fois les superficies qui se chevauchent.

Aires protégées

41. Quelle catégorie d'aire protégée sera attribuée aux Vallières-de-Saint-Réal (UICN) ? Est-il envisagé qu'une catégorie 2 soit attribuée ?

Réponse : À l'heure actuelle, la présence de titres miniers ne permet pas l'octroi d'un statut d'aire protégée pour ce territoire à court terme. Il n'y a donc pas de décision qui ait été prise quant à l'éventuelle catégorie d'aire protégée de l'UICN qui pourrait être attribuée à ce secteur. Lorsqu'il sera possible de franchir une prochaine étape concernant la protection de ce territoire, ce dernier fera l'objet d'une mise en réserve en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (LCPN). Par la suite, l'attribution d'un statut de protection permanent impliquera des discussions avec les acteurs locaux, régionaux et autochtones concernés, lesquelles porteront notamment sur les objectifs de conservation à établir et le type d'aire protégée à privilégier pour y répondre.

Régionalisation de la prise de décisions

42. Comment les acteurs régionaux, dont les entreprises, seront-ils mis à contribution dans la mise en œuvre des mesures de protection ? Un forum de concertation est-il envisagé ? Participeront-ils, mis à part lors de la consultation, à l'élaboration des règles applicables et au processus décisionnel ?

Réponse: Il est encore trop tôt dans le processus afin de se prononcer sur ces questions. Tel que mentionné dans le document de consultation, l'approche vise à respecter les réalités plus particulières des régions et faire une place aux principaux acteurs régionaux à différentes étapes du processus. La présente consultation publique et les consultations distinctes des communautés autochtones permettront d'alimenter les réflexions à cet égard, ainsi nous vous invitons à nous transmettre toutes suggestions relatives à la concertation régionale.

Dynamisation socioéconomique

43. Pourquoi cette section du projet pilote ne prévoit pas de mesures destinées à l'industrie récréotouristique non motorisée ?

Réponse: Le MELCCFP mise sur la consultation publique et les consultations distinctes des communautés autochtones afin d'identifier les besoins, attentes et préoccupations pour ce domaine d'activité. Par conséquent, nous vous invitons à nous transmettre toutes informations pertinentes à la documentation des impacts ainsi qu'à toutes idées d'initiatives d'atténuation des impacts socioéconomiques potentiels.

Document de travail

**ANNEXE C — RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :
OPPOSITION À L'ÉGARD DU PROJET PILOTE**

MRC de La Haute-Gaspésie
464, boulevard Sainte-Anne Ouest
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1T5

Téléphone : 418 763-7791
Télécopieur : 418 763-7737
Adresse électronique : greffe@hautegaspesie.com
Site Web : www.hautegaspesie.com

MUNICIPALITÉS

Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts, La Martre, Marsoui, Rivière-à-Claude, Mont-Saint-Pierre, Saint-Maxime-du-Mont-Louis,
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine et les TNO de la MRC



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie tenue le treizième jour de mars deux-mille-vingt-quatre, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12291-03-2024

Appui aux intervenants touristiques et récréotouristiques

CONSIDÉRANT QUE les intervenants touristiques et récréotouristiques demandent à la MRC de La Haute-Gaspésie d'intervenir auprès du gouvernement du Québec afin :

- a) d'accélérer le dévoilement, à tout le moins pour la Gaspésie, de la *Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards* ainsi que les outils destinés à en assurer la mise en œuvre ;
- b) que les restrictions d'accès au territoire découlant des mesures de protection du caribou montagnard soient adaptées à la réalité socioéconomique de la Haute-Gaspésie ;
- c) que les secteurs de pratique d'activités récréotouristiques non motorisées qui sont aménagés ou fréquentés en toute légalité demeurent accessibles ; et
- d) que les secteurs d'intérêt pour la pratique d'activités récréotouristiques non motorisées soient accessibles et qu'ils puissent être développés ;

CONSIDÉRANT QUE les mesures de protection du caribou montagnard actuellement déployées par le gouvernement du Québec ont un impact dévastateur sur l'économie de la Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE le tourisme et le récréotourisme non motorisé constituent le principal levier de développement économique de la Haute-Gaspésie en raison de l'unicité de son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'en raison des restrictions d'accès au territoire, les acteurs du milieu récréotouristique non motorisé sont privés depuis plusieurs années d'opportunités de développement, de revenus importants et que la survie de plusieurs organisations est menacée ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie n'est pas en mesure de soutenir financièrement les organisations concernées en raison de leur incapacité à accumuler les ressources destinées à constituer des mises de fonds ;

CONSIDÉRANT QUE les acteurs du milieu récréotouristique ont besoin de prévisibilité afin de planifier l'avenir et d'assurer la pérennité de leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE l'accès au territoire pour la pratique d'activités récréotouristiques non motorisées, tout particulièrement les montagnes offrant des secteurs situés au-dessus de 600 mètres d'altitude, doit être élargi ;

CONSIDÉRANT QUE la destruction de chemins prive la Haute-Gaspésie d'infrastructures existantes pour la pratique d'activités récréotouristiques non motorisées ;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement durable du territoire destiné à la pratique d'activités récréotouristiques non motorisées doit être autorisé à l'intérieur de ce qui est présentement considéré comme étant la *zone d'habitat essentiel* du caribou montagnard de la Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC plaide en faveur d'un mode de gestion dynamique du territoire, lequel doit appuyer sur l'ouverture de nouveaux secteurs pour la pratique d'activités récréotouristiques non motorisées ;

CONSIDÉRANT QUE l'accès au territoire de la Haute-Gaspésie qui est situé en altitude constitue une mesure d'adaptation aux changements climatiques ;

CONSIDÉRANT QUE l'impact des mesures de protection du caribou montagnard sur les communautés locales doit être intégré aux critères évalués à des fins de prise de décision par le gouvernement du Québec et la Direction de la gestion de la faune de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, ce qui n'est pas le cas présentement ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite que le gouvernement du Québec et la Direction de la gestion de la faune de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine soutiennent activement l'accroissement de l'accès aux montagnes de la Haute-Gaspésie, dont les monts Chic-Chocs et McGerrigle, pour la pratique d'activités récréotouristiques non motorisées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. appuie la demande formulée par les intervenants touristiques et récréotouristiques ;
2. presse le gouvernement du Québec de dévoiler la *Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards*, à tout le moins pour la Gaspésie ;
3. demande au gouvernement du Québec de protéger et d'accroître l'accès aux montagnes de la Haute-Gaspésie, dont les monts Chic-Chocs et McGerrigle, pour la pratique d'activités récréotouristiques non motorisées, tout particulièrement les montagnes offrant des secteurs situés au-dessus de 600 mètres d'altitude ;
4. demande au gouvernement du Québec d'autoriser l'aménagement durable du territoire destiné à la pratique d'activités récréotouristiques non motorisées à l'intérieur de ce qui est présentement considéré comme étant la *zone d'habitat essentiel* du caribou montagnard de la Gaspésie ;
5. demande à la Direction de la gestion de la faune de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs d'intégrer l'impact socioéconomique des mesures de protection du caribou montagnard sur les communautés locales aux critères évalués lors de prises de décisions ayant un impact sur l'accès au territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) GUY BERNATCHEZ, PRÉFET

(S) MARYSE LÉTOURNEAU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Copie certifiée conforme

(Sous réserve de son approbation)

À Sainte-Anne-des-Monts

Ce 4^e jour d'avril 2024

La directrice générale et greffière-trésorière,



Maryse Létourneau

Destinataire (s) : - M. François Legault, premier ministre du Québec
- M. Benoit Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
- Mme Maité Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- M. Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada
- Mme Diane Lebouthillier, responsable de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- M. Stéphane Sainte-Croix, député de Gaspé

c.c. - M. Guy Bernatchez, préfet, MRC HG
- Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, MRC HG
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC HG
- M. Alexis Devroede Languirand, conseiller au développement économique – Tourisme
- Mme Justine Desmeules, directrice générale, MRNF

MRC de La Haute-Gaspésie
464, boulevard Sainte-Anne Ouest
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1T5

Téléphone : 418 763-7791
Télécopieur : 418 763-7737
Adresse électronique : greffe@hautegaspésie.com
Site Web: www.hautegaspésie.com

MUNICIPALITÉS
Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts, La Martre, Marsoui, Rivière-à-Claude, Mont-Saint-Pierre, Saint-Maxime-du-Mont-Louis,
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine et les TNO de la MRC



PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie tenue le huitième jour de mai deux-mille-vingt-quatre, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12362-05-2024

Demande le report de la date limite de la consultation publique sur le projet pilote pour la population de caribous montagnards de la Gaspésie au 1^{er} décembre 2024

CONSIDÉRANT l'annonce faite lors de la conférence de presse tenue le 30 avril 2024 à Sainte-Anne-des-Monts par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoît Charette, en collaboration avec la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Mme Maïté Blanchette Vézina, relative aux mesures de conservation de la population de caribous montagnards de la Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a lancé une consultation publique sur les projets pilotes pour la population de caribous forestiers de Charlevoix et la population de caribous montagnards de la Gaspésie et sur les intentions de modifications réglementaires les accompagnant ;

CONSIDÉRANT QUE la consultation publique a débuté le 30 avril et prendra fin le 30 juillet 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie souhaite participer à la consultation publique en y déposant un mémoire ;

CONSIDÉRANT QUE par voie de résolution numéro 12291-03-2024 titrée *Appui aux intervenants touristiques et récréotouristiques*, la MRC de La Haute-Gaspésie a formulé des demandes auprès du gouvernement du Québec, lesquelles ne semblent pas avoir été entendues ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit mener un exercice de concertation auprès des intervenants touchés par les mesures de protection que le gouvernement du Québec envisage de mettre en place, soit les municipalités, les intervenants touristiques et récréotouristiques, les associations chasse et pêche ainsi que les entreprises œuvrant en aménagement forestier ;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses questions découlent de la publication des documents associés à la consultation, que celles-ci sont formulées auprès des représentants des ministères concernés et que l'obtention de réponses occasionne des délais ;

CONSIDÉRANT QUE l'exercice de concertation mené auprès des intervenants touchés par les mesures de protection projetées prendra du temps, tout comme les échanges entre la MRC de La Haute-Gaspésie, le gouvernement du Québec et les ministères concernés, la MRC n'est pas en mesure de préparer un mémoire issu d'une démarche d'acceptabilité sociale dans le délai imparti de 90 jours.

Suite ... RÉSOLUTION NUMÉRO 12362-05-2024

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs de reporter au 1^{er} décembre 2024 la date limite de la consultation publique sur le projet pilote pour la population de caribous montagnards de la Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) GUY BERNATCHEZ, PRÉFET
(S) MARYSE LÉTOURNEAU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

*Copie certifiée conforme
(Sous réserve de son approbation)
À Sainte-Anne-des-Monts
Ce 15th jour de mai 2024*

La directrice générale et greffière-trésorière,



Maryse Létourneau

Destinataire (s) : - M. Benoît Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
- M^{me} Maïté Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts

c.c. - M. Guy Bernatchez, préfet, MRC HG
- M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, MRC HG
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC HG
- Service de développement économique

MUNICIPALITÉS

Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts, La Martre, Marsoui, Rivière-à-Claude, Mont-Saint-Pierre, Saint-Maxime-du-Mont-Louis,
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine et les TNO de la MRC



PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie tenue le douzième jour de juin deux-mille-vingt-quatre, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12384-06-2024

Demandes au gouvernement du Québec, projet pilote caribous montagnards de la Gaspésie

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé en avril 2024 des mesures afin de favoriser la protection du caribou montagnard en Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie et l'ensemble des intervenants socioéconomiques du territoire de la MRC sont d'accord pour la mise en place de mesures favorisant la protection et la préservation du caribou montagnard;

CONSIDÉRANT QUE les mesures gouvernementales s'appliquent essentiellement au territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie où est localisée, en majeure partie, la harde de caribous montagnards;

CONSIDÉRANT QUE les mesures gouvernementales proposées par le gouvernement du Québec, dans sa récente annonce, auront inévitablement des impacts majeurs négatifs sur l'ensemble de l'industrie du tourisme, sur les activités de plein air et sur l'industrie forestière dans la MRC de La Haute-Gaspésie et, par conséquent, ces mesures entraveront sérieusement l'accès au territoire pour la pratique de diverses activités ancestrales par la population locale ;

CONSIDÉRANT QUE les mesures gouvernementales proposées sont nettement imprécises et que la MRC a dû transmettre une liste non exhaustive d'une quarantaine de questions afin de clarifier plusieurs aspects importants du projet pilote pour la population de caribous montagnards de la Gaspésie, et que les réponses à ces questions n'apportent pas les précisions souhaitées ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition gouvernementale d'avril 2024 du gouvernement du Québec s'avère, de l'avis du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, imprécise en regard de nombreux éléments essentiels pour une prise de décision éclairée et une application efficace et équitable pour le milieu;

CONSIDÉRANT QUE l'économie de la MRC de La Haute-Gaspésie est essentiellement axée sur le tourisme et les activités de plein air dans les Chic-Chocs et les territoires avoisinants, et que l'accès au territoire de la Haute-Gaspésie, qui est situé en altitude, constitue une mesure d'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie considère que les préoccupations et les besoins de sa population ont été ignorés malgré les discussions des dernières années entre lui, le gouvernement du Québec et les nombreux intervenants du territoire en regard de l'enjeu de la protection du caribou, et que la position de la MRC et de la majorité des intervenants du milieu a toujours été à l'effet de trouver un juste équilibre entre la protection du caribou et les enjeux socioéconomiques du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie trouve inacceptables les récentes mesures projetées par le gouvernement du Québec pour l'occupation du territoire, la préservation des milieux de vie que sont les municipalités de la MRC et pour les citoyens et citoyennes de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'imprévisibilité engendrée par la situation qui prévalait préalablement à la publication du projet pilote est intenable et que les mesures actuellement en place ont d'importantes conséquences socioéconomiques en Haute-Gaspésie depuis plusieurs années.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. informe le gouvernement du Québec, en l'occurrence le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, le premier ministre du Québec et la ministre des Ressources naturelles et des Forêts et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de sa ferme opposition à l'égard de son projet pilote pour la population de caribous montagnards de la Gaspésie annoncé en avril 2024 ;
2. demande au gouvernement du Québec de tenir des séances d'information publiques et des consultations publiques sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie en raison des impacts directs des mesures envisagées sur ce milieu de vie ;
3. étant donné le statu quo intenable, demande au gouvernement du Québec de lever les mesures intérimaires qui sont présentement en vigueur et de donner des directives claires à la fonction publique de façon à ce que le développement durable de la Haute-Gaspésie se poursuive afin d'assurer la vitalité de ses communautés ;
4. demande au gouvernement du Québec de tenir compte de l'importance du secteur de la production d'énergie éolienne pour la Haute-Gaspésie et que des modalités d'accès au territoire spécifiques à ce secteur soient mises en place en Gaspésie ;
5. demande au député de Gaspé à l'Assemblée nationale du Québec, M. Stéphane Sainte-Croix, à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, M^{me} Maité Blanchette Vézina, et à la ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne et députée de la Gaspésie-Les Îles-de-la-Madeleine, Mme Diane Lebouthillier, d'appuyer ses demandes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) GUY BERNATCHEZ, PRÉFET
(S) MARYSE LÉTOURNEAU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

*Copie certifiée conforme
(Sous réserve de son approbation)
À Sainte-Anne-des-Monts
Ce 14^e jour de juin 2024*

La directrice générale et greffière-trésorière,


Maryse Létourneau

Destinataire (s) : - M. François Legault, premier ministre du Québec
- M. Benoit Charrette, ministre, MELCCFP
- M. Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement climatique
- Mme Diane Lebouthillier, ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne et députée de la Gaspésie-Les Îles-de-la-Madeleine
- M. Stéphane Sainte-Croix, député de Gaspé à l'Assemblée nationale du Québec
- Mme Maité Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- Préfets et directeurs généraux des MRC de la Gaspésie et MRC de La Matanie
- M. Jean-Michel Landry, Regroupement des MRC de la Gaspésie

c.c. - M. Guy Bernatchez, préfet, MRC HG
- Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, MRC HG
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC HG



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ QUI A EU LIEU À L'HÔTEL DE VILLE DE CLORIDORME, LE MERCREDI 10 JUILLET 2024 À 17 H

RÉSOLUTION 24-100 : APPUI À LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE CONCERNANT LE PROJET PILOTE DE GESTION DU CARIBOU MONTAGNARD

CONSIDÉRANT la résolution numéro 12384-06-2024 de la MRC de La Haute-Gaspésie relativement à sa position face au projet pilote pour la gestion du caribou montagnard de la Gaspésie déposé par le gouvernement du Québec en avril 2024;

CONSIDÉRANT le positionnement régional pris par le Regroupement des MRC dans ce dossier;

CONSIDÉRANT les impacts potentiels pour le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délicia Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé appui la résolution 12384-06-2024 de la MRC de La Haute-Gaspésie à l'effet :

- D'informer le gouvernement du Québec de son opposition à l'égard de son projet pilote pour la population de caribous montagnards de la Gaspésie annoncé en avril 2014;
- De demander au gouvernement du Québec de tenir des séances d'information publiques et des consultations publiques sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie en raison des impacts directs des mesures envisagées sur ce milieu de vie;
- De demander au gouvernement du Québec de lever les mesures intérimaires présentement en vigueur et de donner des directives claires à la fonction publique de façon à ce que le développement durable se poursuive afin d'assurer la vitalité des communautés;
- De demander au gouvernement du Québec de tenir compte de l'importance du secteur de la production d'énergie éolienne et que des modalités d'accès aux territoires spécifiques à ce secteur soient mises en place en Gaspésie.

Copie certifiée conforme
(sous réserve de son approbation)

Ce 12 juillet 2024

Par 

Bruno Bernatchez, MBA, AdmA
Directeur général



Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de
la MRC Avignon,
tenue le 14 août 2024 à 20 h, à Pointe-à-la-Croix

Copie de résolution

Sont présents(es) : Monsieur David Bourdages, Directeur général et greffier-trésorier
Madame Viviane Leblanc
Madame Aude Buevoz, Directrice générale adjointe
Monsieur Pascal Bujold, Maire de Pointe-à-la-Croix
Madame Doris Deschênes, Mairesse de Saint-André-de-Restigouche
Madame Cynthia Dufour, Mairesse de Saint-Alexis-de-Matapédia
Madame Rachel Dugas, Mairesse de Nouvelle
Monsieur David Ferguson, Maire de Ristigouche-Sud-Est
Monsieur Rémi Lagacé
Madame Nicole Lagacé
Monsieur Jean-Claude Landry
Madame Denise Leblanc
Monsieur Guy Richard
Monsieur Bruce Wafer

Excusés : Monsieur Mathieu Lapointe, Préfet

Demande d'appui – MRC de La Haute-Gaspésie : Projet pilote caribous montagnards de la Gaspésie du gouvernement du Québec

CMRC-2024-08-14-207

Document déposé :

MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE. Résolutions 12383-06-2024 et 12384-06-2024. 12 juin 2024. 6 pages.

Résolution concernant une demande d'appui de la MRC de La Haute-Gaspésie relativement au projet pilote caribous montagnards de la Gaspésie du gouvernement du Québec

CONSIDÉRANT la résolution numéro 12383-06-2024 de la MRC de La Haute-Gaspésie relativement au projet pilote caribous montagnards de la Gaspésie du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a annoncé en avril 2024 des mesures afin de favoriser la protection du caribou montagnard en Gaspésie;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie est en faveur de la mise en place de mesures favorisant la préservation du caribou montagnard localisé en majeure partie dans les monts Chic-Chocs et McGerrigle, ces mesures devant être efficaces et adaptées à la réalité socioéconomique du milieu de vie visé;

CONSIDÉRANT que les mesures gouvernementales s'appliquent essentiellement au territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie où est localisée, en majeure partie, la harde de caribous montagnards;

CONSIDÉRANT que les mesures gouvernementales proposées par le gouvernement du Québec, dans sa récente annonce, auront inévitablement des impacts majeurs négatifs sur l'ensemble de l'industrie du tourisme, sur les activités de plein air et sur l'industrie forestière dans la MRC de La Haute-Gaspésie et, par conséquent, ces mesures entraveront sérieusement l'accès au territoire pour la pratique de diverses activités ancestrales pour la population locale;

CONSIDÉRANT que l'économie de la MRC de La Haute-Gaspésie est essentiellement axée sur le tourisme et les activités de plein air dans les Chic-Chocs et les territoires avoisinants, et que l'accès au territoire de la Haute-Gaspésie, qui est situé en altitude, constitue une mesure d'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que les discussions ont eu lieu depuis les dernières années entre le gouvernement du Québec, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie et de nombreux intervenants du territoire en regard de l'enjeu de la protection du caribou et que la position de la MRC et de la majorité des intervenants du milieu a toujours été à l'effet de trouver un juste équilibre entre la protection du caribou et les enjeux socioéconomiques du territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Haute-Gaspésie trouve inacceptables les récentes mesures projetées par le gouvernement du Québec pour l'occupation du territoire et la préservation des milieux de vie que sont les municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT que l'imprévisibilité engendrée par la situation qui prévalait préalablement à la publication du projet pilote est intenable et que les mesures actuellement en place ont d'importantes conséquences socioéconomiques en Haute-Gaspésie depuis plusieurs années;

Il est PROPOSÉ par : Jean-Claude Landry
et résolu unanimement

Que le conseil de la MRC Avignon :

- Appuie la MRC de La Haute-Gaspésie à l'égard de sa position quant au projet pilote pour la population de caribous montagnards de la Gaspésie du gouvernement du Québec, laquelle est présentée dans sa résolution numéro 12384-06-2024, adoptée le 12 juin 2024, et jointe à la présente;
- Sensibilise le gouvernement du Québec en regard des impacts socioéconomiques dévastateurs advenant la mise en œuvre des mesures prévues à son projet pilote de protection du caribou montagnard déposé en avril 2024;
- Sensibilise l'ensemble des acteurs dans ce dossier sur l'importance de la sauvegarde du caribou et de la biodiversité comme condition gagnante dans le maintien des certifications;
- Sensibilise l'ensemble des acteurs dans ce dossier en regard de la nécessité de la mise à contribution de tous les acteurs forestiers de la Gaspésie et des autres partenaires dans la mise en place de solutions, lesquelles sont connues et font consensus;
- Transmette au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, au premier ministre du Québec, à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, au député de Gaspé à l'Assemblée nationale du Québec et à la ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne et députée de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine.

Extrait de résolution : M. Benoit Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. François Legault, premier ministre du Québec, Mme Maïté Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, Mme Catherine Blouin, députée de Bonaventure, M. Stéphane Sainte-Croix, député de Gaspé, Mme Kristina Michaud, députée fédérale de Avignon-La Mitis-Matane-Matapédia et Mme Diane Lebouthillier, ministre des Pêches,

des Océans et de la Garde côtière canadienne et députée fédérale de Gaspésie-Les Îles-de-la-Madeleine

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'D' and 'B' followed by a long horizontal stroke.

David Bourdages
Directeur général et greffier-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MRC DE BONAVENTURE TENUE LE 11 SEPTEMBRE 2024, À 19H AU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-GUY POIRIER DE SAINT-SIMÉON, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ÉRIC DUBÉ, PRÉFET, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Sont présents(es) : M. François Bujold, Directeur général
Mme. Rollande Beebe
M.Éric Dubé
M. Denis Gauthier
M. Gérard Litalien
M. Marc Loisel
Mme. Linda MacWhirter
Mme. Ashley Milligan
M. Jean-Marc Moses
Mme Paquerette Poirier
M. Dany Voyer
M. Hazen Whittom
M.Gagnon Pierre

Sont absents(es) : Mme Josiane Appleby
M. David Thibault

Excusés : Mme Lise Castilloux

CM-2024-09-131 Appui à la MRC de la Haute-Gaspésie - Projet pilote caribous montagnards de la Gaspésie

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé en avril 2024 un projet pilote pour la protection du caribou montagnard en Gaspésie, visant à préserver cette espèce menacée;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a exprimé son soutien pour la protection du caribou montagnard, tout en soulignant les impacts négatifs potentiels sur l'économie locale, notamment le tourisme, les activités de plein air, et l'industrie forestière, ainsi que sur l'accès aux territoires pour la population locale;

ATTENDU QUE la MRC de Bonaventure reconnaît l'importance de protéger le caribou montagnard tout en tenant compte des réalités socioéconomiques des communautés locales;

ATTENDU QUE la MRC de Bonaventure souhaite exprimer sa solidarité avec la MRC de La Haute-Gaspésie dans la recherche d'un équilibre entre la conservation de l'environnement et le maintien des activités économiques régionales;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par Gérard Litalien et résolu à l'unanimité des maires présents:

1. **QUE** le conseil de la MRC de Bonaventure appuie la résolution de la MRC de La Haute-Gaspésie (numéro 12384-06-2024) adoptée le 12 juin 2024, qui exprime les préoccupations concernant les impacts socioéconomiques du projet pilote du gouvernement du Québec pour la protection du caribou montagnard en Gaspésie;
2. **QUE** le conseil de la MRC de Bonaventure demande au gouvernement du Québec de reconsidérer les mesures proposées dans le cadre du projet pilote afin de mieux équilibrer la protection de l'espèce et les besoins des communautés locales;
3. **QUE** copie de la présente résolution soit transmise au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, au premier ministre du Québec, à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, au député de Gaspé à l'Assemblée nationale du Québec, et à la ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, députée de la Gaspésie-Les Îles-de-la-Madeleine.

ADOPTÉE

COPIE AUTHENTIQUE

(sous réserve de son approbation)

DONNÉE à New Carlisle, ce 12^{eme}

jour de septembre deux mille vingt-quatre



François Bujold, directeur général et greffier-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ TENUE LE MERCREDI 19 JUIN 2024, À 19 H 01, À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ SITUÉE AU 129, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST, À CHANDLER, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR SAMUEL PARISÉ, PRÉFET, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M ^{me} Cathy Poirier, mairesse	Ville de Percé
M. Patrick Lebreux, maire suppléant	Mun. de Ste-Thérèse-de-Gaspé
M. Léopold Briand, maire suppléant	Ville de Grande-Rivière
M. Gilles Daraiche, maire	Ville de Chandler
M. Henri Grenier, maire	Mun. de Port-Daniel-Gascons

Ainsi que le personnel de la MRC du Rocher-Percé

M^{me} Christine Roussy, directrice générale / greffière-trésorière & aménagiste

RÉSOLUTION NUMÉRO 24-06-146-0

**APPUI À LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE
DANS SES DEMANDES AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

PROJET PILOTE CARIBOUS MONTAGNARDS DE LA GASPÉSIE

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a annoncé en avril 2024 des mesures afin de favoriser la protection du caribou montagnard en Gaspésie;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 12383-06-2024 adoptée par le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé appuie la MRC de La Haute-Gaspésie dans ses diverses demandes au gouvernement du Québec à l'égard du projet pilote pour la population de caribous montagnards de la Gaspésie.

(S) SAMUEL PARISÉ, PRÉFET
(S) CHRISTINE ROUSSY, DG/GREF.TRÉS.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

DONNÉE à Chandler, ce dix-neuvième jour
de juin de l'an deux mille vingt-quatre
(19-06-24)



Christine Roussy
Directrice générale & greffière-trésorière